Envoyé en préfecture le 07/10/2022 Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_103-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Valérie DUREUIL.

C/22/103 - OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Contexte réglementaire

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a pour compètence la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pour les usagers du territoire.

La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 fixe des objectifs nationaux de réduction de la production de DMA. À ce titre, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges doit élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont les objectifs doivent être compatibles avec ceux fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bourgogne Franche-Comté.

Contexte local

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (désignée ci-après CCGCNSG) a été créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 et est instituée pour une durée illimitée.

Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais, regroupe 55 communes et compte 30 500 habitants répartis sur un territoire de 493 km2.

La CCGCNSG assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets au travers de prestations réalisées en régie ou par le biais de marchés publics. Les trois ex-territoires ont mené des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

En novembre 2011, 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex. CC de Gevrey-Chambertin, ex-CC de la Vallée de l'Ouche, ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne;

En 2011, les CC du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

De nombreuses actions ont ainsi été menées et poursuivies en partie entre 2017 et 2021.

La CCGCNSG souhaite poursuivre cette démarche et engage l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique (en conformité avec l'article L541-1 du code de l'environnement).

La réalisation de ce programme est, également, une des actions du Plan Climat Air Energie élaboré en 2019.

Elaboration du PLPDMA

Conformément au décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et par délibération du 25/06/2019, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a constitué une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée de 16 acteurs du territoire répartis en 4 collèges.

Du 05/02/2021 au 11/06/2021, un état des lieux de la prévention des déchets sur le territoire de la collectivité a été réalisé. Il a été validé par la CCES réunie le 11/06/2021.

Ensuite, 2 groupes de travail, pour un total de 19 personnes, ont été réunis de manière à élaborer le plan d'actions en concertation, qui a été validé par la CCES réunie le 08/03/2022.

Le projet de PLPDMA a été présenté au Bureau communautaire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges le 07/12/2021.

Une consultation du public, diffusée sur le site internet de la Communauté de communes et sur les réseaux sociaux, a eu lieu du 15/12/2021 au 15/01/2022.

Le projet de PLPDMA n'a reçu aucune remarque.

Objectifs retenus pour le PLPDMA:

Ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des DMA de Bourgogne Franche Comté soit -20% à l'horizon 2031, ce qui implique d'atteindre en décembre 2027, un ratio de production de 634,6 kg/hab./an de DMA, soit 19 867 tonnes.

Cela représente une baisse de 109,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction de -12,16 kg/hab./an de DMA d'ici la fin du PLPDMA.

Pour atteindre ces objectifs, l'objectif régional du PRPGD de réduction des déchets verts en déchèteries est également visé, soit une réduction de 45% en 2031 par rapport à 2010, soit pour le territoire de la CCGCNSG une collecte de déchets verts en déchèterie de 94,5 kg/hab en 2027, soit 2 959 Tonnes (au lieu de 3 846 tonnes en 2019).

Cela représente une baisse de 31,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction des déchets verts collectés en déchèteries de -3,9 kg/hab./an d'ici la fin du PLPDMA.

Pour cela, 21 fiches action réparties en 6 axes ont été élaborées :

- Axe 1 : Étre une administration publique éco-exemplaire
- Axe 2 : Sensibiliser les citoyens du territoire
- Axe 3 : Luttes contre le gaspillage alimentaire et favoriser les compostages in situ des biodéchets
- Axe 4 : Favoriser le réemploi et la réparation
- Axe 5 : Populariser les produits textiles sanitaires lavables
- Axe 6 : Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets.

L'intégralité de l'état des lieux et des fiches actions du PLPDMA sont joints en annexe.

Un bilan annuel des actions sera réalisé et présenté à la CCES. Au bout de 6 ans, le PLPDMA sera évalué et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- APPROUVE la mise en œuvre de son programme d'actions,
- AUTORISE le Président à établir tous les dossiers et à effectuer toutes démarches administratives nécessaires,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au PLPDMA.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.



Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022 -2027 Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Novembre 2021



VOTRE INTERLOCUTRICE:

PARIZOT Anne Chargée de Missions

mel: anne.parizot@ccgevrey-nuits.com

SOMMAIRE

1	CC	ONTEXTE	3
	1.1	DEFINITION DE LA PREVENTION	3
	1.2	Introduction	3
2	LA	GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA	4
	2.1	L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET	4
	2.2	LA GOUVERNANCE: LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)	5
	2.3	DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA	5
3	SY	NTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	7
	3.1	DEFINITION	7
	3.2	CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA CCGCNSG	7
	3.3	DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS	8
	3.4	DIAGNOSTIC DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS MENEES	6
	3.5	CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	.7
4	OB	BJECTIFS	8
	4.1	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	8
	4.2	OBJECTIFS DE LA CCGCNSG	1
5	LE	PROGRAMME D'ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	2
	5.1	LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME	2
	5.2	Un plan d'actions, compose de 21 actions	2
	5.3	Le Calendrier	4
	5.4	LE BUDGET	.5
	5.5	LES MOYENS HUMAINS	6
	5.6	SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	.7
6	AN	NNEXES	9
	6.1	BILAN ENQUETE CD21	0
	6.2	FICHES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE	9
N	OTE		n

1 CONTEXTE

1.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



1.2 INTRODUCTION

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (désignée ci-après CCGCNSG) a été créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 et est instituée pour une durée illimitée.

Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais et regroupe 55 communes et compte 30500 habitants répartis sur un territoire de 493 km2.

La CCGCNSG assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets au travers de prestations réalisées en régie ou par le biais de marchés publics. Les deux ex-territoires ont menés des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- En novembre 2011, un groupement de 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex. CC de Gevrey Chambertin ex-CC de la Vallée de l'Ouche, ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne;
- En 2011, les CC de Nuits-Saint-Georges et Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

De nombreuses actions ont ainsi été menées et poursuivies en partie entre 2017 et 2020.

La CCGCNSG souhaite poursuivre cette démarche et **engage l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA** visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique (en conformité avec l'article L541-1 du code de l'environnement).

La réalisation de ce programme est, également, une des **actions du Plan Climat Air Energie** élaboré en

Le présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets;
- · définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

2.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en oeuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- · L'élu référent, le vice- président délégués à la gestion des déchets ;
- La Responsable du Service Déchets,
- La Chargée de mission éducation à l'environnement, au développement durable et accompagnement du changement, en charge du PLPDMA.

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment de la chargée de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

2.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- · la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La CCES est constituée de 15 membres acteurs du territoire désigné par le Président de la Communauté de Communes parmi les collèges suivants:

- Le vice-président délégué à la gestion des déchets, Président de la CCES PLPDMA;
- 5 Membres du conseil d'exploitation déchets (élus communaux);
- 3 membres issus des associations locales :
 - · 60 millions de consommateurs (Dijon),
 - UFC que choisir (Dijon),
 - CLCV Consommation Logement Cadre de Vie (Talant)
- · 6 représentants des institutions partenaires :
 - ADEME, L'Agence de la Transition Ecologique ;
 - Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté;
 - Conseil Départemental de la Cote d'Or ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
 - Chambre d'agriculture.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée en mai 2021. Les premiers mois ont été consacrés à la **réalisation du** diagnostic du territoire dont une synthèse est présentée au chapitre 3 du présent document.

Le plan d'action est le fruit d'un travail de co-construction mené en plusieurs étapes :



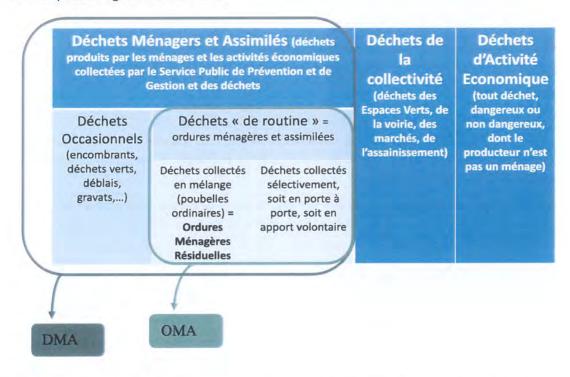
- 6 juillet 2021 15 personnes
- Ce groupe de travail a permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, techniciens, élus et habitants. Il a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux à soumettre à la CCES.
- Le 12 juillet 2021, une réunion de hiérarchisation, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions. 21 actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.
- 17 septembre 2021 6 personnes des services de la communauté de communes se sont réunies pour définir précisément les actions (Objectifs, Etapes, Calendrier, Moyens à mettre en œuvre) qui seront portées par eux.

Le 8 novembre 2021, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de valider le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin – Nuits-Saint-Georges.

3 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 DEFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.,) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels et des données SINOE.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2016 et 2019.

L'année 2010 est celle du point de référence réglementaire et l'année 2019 est celle de référence pour établir la situation sur le territoire de la CCGCNSG.

A souligner que lorsque la CCGCNSG établira son bilan annuel de production de déchets dans le cadre du présent PLPDMA, il conviendra de préciser que l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

3.2 CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA CCGCNSG

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG), 1ère communauté de communes de Côte-d'Or située entre Dijon et Beaune, est constituée de 55 communes.

Elle s'étend sur une superficie de 493 km², elle fait partie des 120 collectivités territoriales XXL.

La CCGCNSG est un territoire d'exception, aux paysages et aux identités marqués entre la Côte, les Hautes-Côtes et le Plaine ; de plus elle fait partie intégrante des Climats de Bourgogne, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 2015.

La population totale entrée en vigueur au 1er janvier 2021 est de 30484 habitants.

La CCGCNSG est concernée par un habitat de typologie « rural avec ville centre » (ADEME). La typologie d'habitat est majoritairement dispersée et dans une moindre mesure avec du pavillonnaire. 80,3% des logements du territoire sont des maisons individuelles et 19,4% des appartements.

La composition moyenne d'un foyer de la CCGCNSG est de 2,35 hab./résidence principale. La part des résidences secondaires reste assez faible.

La CCGCNSG dispose d'un taux d'activité global de près de 79% et un taux d'emploi de 72,7%.

La densité d'emplois est majoritairement concentrée sur les communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges.

Le territoire de la CCGCNSG est marqué par un taux élevé de retraités avec 27,5% contre 21,7% à l'échelle de la Côte d'Or. Les catégories socio-professionnelles (hors retraités) les plus importantes concernent 16,5% de professions intermédiaires et 15,2% des employés. A souligner que 11,3% des habitants sont sans activité professionnelle

La CCGCNSG dispose sur son périmètre géographique de 5 zones d'activités intercommunales ce qui en fait un territoire attractif, avec une économie tournée à la fois vers la viticulture, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme et les entreprises de service :

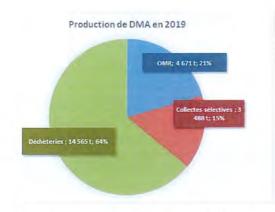
- · Les Terres d'Or à Gevrey-Chambertin (7 hectares),
- · La Petite Champagne à Gilly-les-Cîteaux,
- Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,
- Une zone d'activité à Noiron-sous-Gevrey,
- Un projet à l'étude à Morey-Saint-Denis.

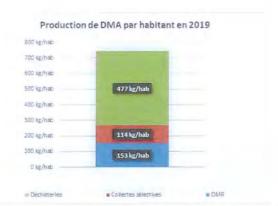
Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions.

3.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

3.3.1 LA PRODUCTION DE DECHETS ET LEUR DEVENIR

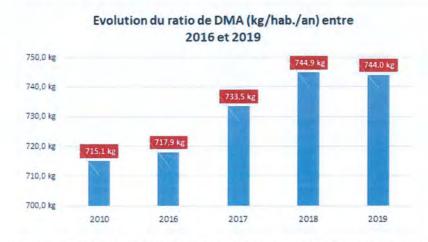
Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) s'établit pour 2019 à 22 725 tonnes, soit 744 kg/hab. hors inertes, ce gisement est de 18 879 tonnes, soit 618 kg/hab. Plus de la moitié de ces DMA concernent les déchets collectés en déchèteries (dont 3 348 tonnes de gravats).





Il s'avère que la production de DMA de la CCGCNSG (hors gravats collectés en déchèteries) est supérieure aux moyennes nationale (526 kg/hab./an), départementale (495 kg/hab./an) et sur les territoires de même typologie (520 kg/hab./an).

Les quantités par habitant augmentent de 4% depuis 2010 et de 3,6% de la production entre 2016 et 2019. A souligner une stagnation entre 2018 et 2019.



La CCGCNSG collecte de manière indifférenciée les ménages et les entreprises. Les zones d'activités sont collectées dans les mêmes tournées que celles des ménages ; idem pour les commerces, restaurants et toute autre activité économique. Les tonnages ne sont donc pas comptabilisés séparément à ce jour.

Le tableau ci-dessous précise selon le type de déchets, le mode de précollecte et de collecte mis-enœuvre, ainsi que le devenir des déchets collectés.

Flux	Pr	écollecte	Collecte	Tr	aitement
OMR	Par to a land	Bacs roulants pucés sacs prépayés	Fréquence : 1 fois/semaine* En porte à porte En prestation (DIEZE) : ex_CCSD + ex_CCGC En régie : ex_CCNSG	m	UIOM de Dijon Valorisation énergétique
Emballages		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire : ex_CCNSG + ex_CCGC en prestation (GACHON)		Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
Papiers		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire : ex_CCNSG + ex_CCGC en prestation (GACHON)	T T	Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
		bacs roulants (ex_CCSD)	Fréquence : 1 fois/quinzaine En porte à porte ex_CCSD En prestation (DIEZE)	A A	Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
Verre		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire sur tout le territoire en prestation (GACHON)		/erralia (71) isation matière
Encombrants au sens large	不	5 déchèteries : Saulon la Chapelle, Brochon, Flagey-Echezeaux, Quincey et Nuits Saint- Georges	Gardiennage en régie et en prestation par SUEZ RV Centre Est pour les sites de Brochon et de Saulon la Chapelle. Evacuations des déchets en prestation de service	(régie pour gravat	cifiques selon les flux cs et déchets verts de Flagey- cey et Nuits Saint-Georges)
Textiles, linge de maison et chaussures		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire En prestation (Le Relais)	A F	Tri et valorisation matière
Autres services	Déploiement de Gestion de 3 pla			es	

^{*:} hyper centre ville de Nuits Saint-Georges collecté 2 fois/semaine pour les sacs prépayés et les professionnels

L'essentiel des déchets sont envoyés vers une filière de valorisation, l'usine d'incinération de Dijon, réalisant une valorisation énergétique. La valorisation matière concerne les emballages, les papiers, le verre et les textiles triés.

3.3.2 FOCUS SUR LES OMA (ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES)

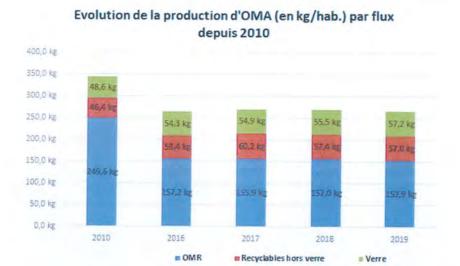
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) prennent en compte tous les déchets collectés auprès des usagers (hors déchets des déchèteries (dont textiles et DASRI comptabilisés au niveau des déchèteries) à savoir pour la CCGCNSG :

- Les OMr,
- Le verre,
- Les recyclables secs hors verre (Emballages, Papiers, Multimatériaux).

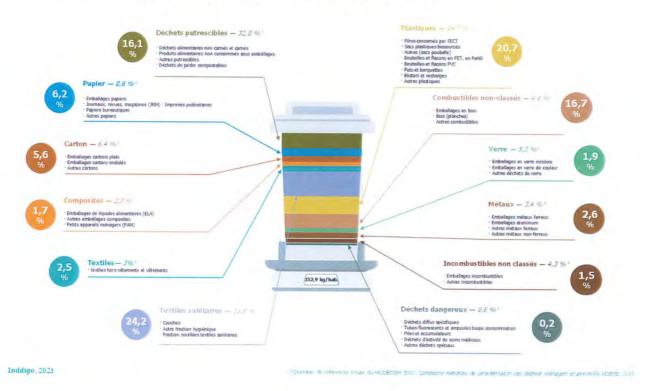
La production d'OMA s'élève à **8 160 tonnes en 2019** soit un ratio de **267,1 kg/hab./an**. Cette production est **nettement inférieure à la production nationale** (334 kg/hab./an) **et départementale** (313,5 kg/hab./an).

L'analyse de la répartition des OMA produites par flux en 2019 montre que la production d'OMr est prépondérante avec 57,2% du gisement d'OMA et la part de collectes séparatives toux flux confondus représente 42,8%.

La production d'OMA a fortement chuté du fait de la mise en œuvre de la redevance incitative, du développement des déchèteries et des actions de prévention menées.



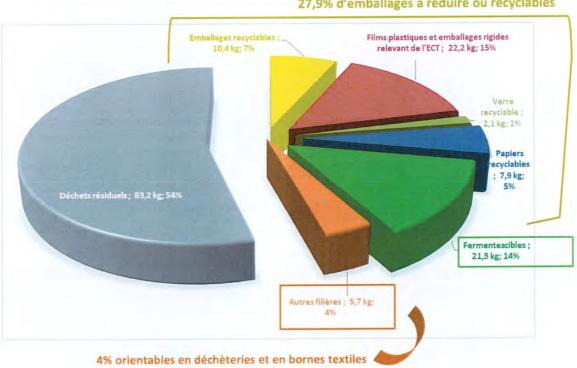
Une campagne de caractérisation des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) a été menée en 2017 sur le territoire. La typologie des déchets de la CCGCNSG est la suivante :



Caractérisation 2017 des OMr de la CCGCNSG

Une part du gisement peut être limitée grâce à des actions de prévention (tonnages potentiellement évitables).

Les données recueillies permettent de reconstituer le gisement en fonction des grands enjeux de la gestion des déchets.



27,9% d'emballages à réduire ou recyclables

Si l'on transpose les résultats de la CCGCNSG à la population entrée en vigueur au 1er janvier 2021 (30484 habitants) avec le ratio d'OMr de 2019, les résultats sont les suivants :

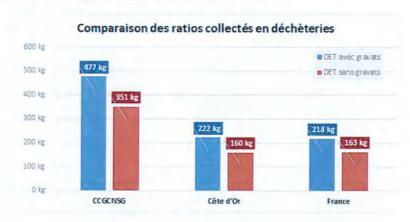
CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	en%	En kg/hab.	Potentiel actuel en T/an
	Déchets alimentaires (non carnés)	9,47%	14,5 kg	441,72
	Déchets alimentaires carnés	1,33%	2,0 kg	61,78
	Produits alimentaires non	2,66%	4,1 kg	123,87
DECHETS PUTRESCIBLES	consommés (sous emballages) Autres putrescibles	0,20%		
PAPIER		0,25%	0,3 kg	9,47
	Déchets de jardin compostables Déchets de jardin nécessitant un	0,25%	0,4 kg	11,82
	broyage préalable	0,00%	0,0 kg	0,00
	Emballages papiers	1,10%	1,7 kg	51,07
	Journaux-magazines- revues	1,02%	1,6 kg	47,53
	payants Journaux des collectivités			
	Journaux des collectivites Journaux gratuits en boîtes aux	0,00%	0,0 kg	0,00
PAPIER	lettres	1,45%	2,2 kg	67,4
	Imprimés publicitaires	0,55%	0,8 kg	25,49
	Documents électoraux officiels	0,06%	0,1 kg	2,5
	Papiers de bureautique	0,99%	1,5 kg	45,99
	Autres papiers	0,49%	0,7 kg	22,82
	Emballages cartons plats	3,67%	5,6 kg	171,2
CARTONS	Emballages cartons ondulés	1,09%	1,7 kg	50,6
	Autres cartons	0,27%	0,4 kg	12,5
	Composites ELA	0,15%	0,2 kg	6,9
COMPLEXES	Petits Appareils Electroménagers	0,10%	0,2 kg	4,7
	Autres Composites	1,23%	1,9 kg	57,4
22122.22	Textiles Hors vêtements	0,87%	1,3 kg	40,69
TEXTILES	Vêtements	1,36%	2,1 kg	63,6
	Textiles sanitaires fraction	0,68%	0.1	21.0
TEXTILES SANITAIRES	hygiénique (hors couches)	0,0876	1,0 kg	31,8
	Couches	8,55%	13,1 kg	398,68
	Textile sanitaire fraction souillée	11,97%	18,3 kg	558,0
	films plastiques concernés par	7,91%	12,1 kg	368,73
	l'extension des consignes de tri Sacs plastiques biosourcés fournis			
	par les commerces	0,00%	0,0 kg	0,00
	Autres (sacs poubelles)	2,49%	3,8 kg	116,04
	Bouteilles et flaconnages	0,51%	0,8 kg	24,00
PLASTIQUES	plastiques PET	0,5170	U,O Kg	24,00
PLAS IIQUES	Bouteilles et flaconnages	0,32%	0,5 kg	14,7
	plastiques PeHD Bouteilles et flacons PVC	0,00%	0.0 kg	0,0
	Pots et barquettes	5,39%	0,0 kg 8,2 kg	
	blisters et recharges		10000	251,0
	(d'adoucissants par exemple)	0,02%	0,0 kg	0,8
	Autres plastiques	1,18%	1,8 kg	54,8
Victoria de la compansión de la compansi	Emballages en bois	0,45%	0,7 kg	20,9
COMBUSTIBLES NON	Bois (planches)	0,00%	0,0 kg	0,00
CLASSES	Autres combustibles non classés	13,76%	21,0 kg	641,66
	Emballages en verre incolore	1,00%	1,5 kg	46,64
VERRE	Emballages en verre colorés	0,39%	0,6 kg	18,4:
	Autres déchets en verre	0,26%	0,4 kg	11,93
	Emballages métaux ferreux	1,28%	2,0 kg	59,47
	Emballages aluminium	0,89%	1,4 kg	41,50
METAUX	Autres métaux ferreux	0,00%	0,0 kg	0,00
	Autres déchets	0,15%	0,2 kg	7,18
INCOMBUSTIBLES NON	Emballages incombustibles	0,00%	0,0 kg	0,00
CLASSES	Autres Incombustibles non classés	1,46%	2,2 kg	67,91
	Produits chimiques	0,05%	0,1 kg	2,35
	Tubes fluorescents, néons	0,00%	0,0 kg	0,00
	Piles et accumulateurs	0,02%	0,0 kg	0,95
DECHETS DANGEREUX	Déchets d'activité de soins	V. 0.2		
	médicaux	0,11%	0,2 kg	5,14
	Autres déchets dangereux	0,00%	0,0 kg	0,00
Fines	Eléments fins	12,86%	19,7 kg	599,62

Détail de la production des dechets composant les OMr

3.3.3 FOCUS SUR LES DECHETS EN DECHETERIES

5 déchèteries sont situées sur le territoire (Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges). L'accès aux professionnels est possible sous certaines conditions.

Le tonnage par habitant capté par ces déchèteries est très élevé, plus que sur des collectivités de même typologie et qu'en moyenne sur la Côte d'Or ou la France.



Les déchets collectés sont les suivants avec une prépondérance très forte des déchets verts, gravats, encombrants et bois :

Tonnages DET	2019	%
Encombrants	1 825	12,5%
Gravats	3 846	26,4%
Déchets verts	5 619	38,6%
Métaux	538	3,7%
Cartons	555	3,8%
Bois	1 310	9,0%
Plâtre	160	1,1%
Laine de verre	44	0,3%
Pneus	30	0,2%
Huile minérale	15	0,1%
Déchets Dangereux	104	0,7%
Cabanon Emmaüs	17	0,1%
DEEE	303	2,1%
Textile	122	0,8%
Mobilier	74	0,5%
Autres (piles, ampoules)	4	0,03%
DASRI	0,47	0,003%
Total CCGCNSG	14 565	100,0%

Note: Les encombrants sont également nommés DNR (Déchets Non Recyclables)

Il est intéressant d'aller agir sur les activités des ménages et des entreprises de ces déchets prépondérants pour réduire leurs quantités.

3.3.4 CONCLUSION

La production d'OMr est en baisse avec une réduction de 20% des OMA depuis 2010. Le tonnage de DMA est cependant, lui, en augmentation de +7,4% par rapport à 2010 et est supérieur aux moyennes nationale, départementale et sur les territoires de même typologie.

Flux	Gisement 2010	Gisement 2019	Evolution de la production entre 2010 et 2019	Objectifs réglementaires
DMA	22 168 Tonnes	22 725 Tonnes	DMA en kg/hab. :	National:
(yc gravats)	715,1 kg/hab.	744 kg/hab.	+7,4 %	- 15% de DMA en 2030 par rapport à 2010
ОМА	10 201 Tonnes 344,6 kg/hab.	8 160 Tonnes 267,1 kg/hab.	OMA en kg/hab. : - 20%	Régional : - 15 % DMA en 2025 - 20% DMA en 2031 par rapport à 2010

Evolution de la production de déchets entre 2010 et 2019

La part des tonnages produits par les producteurs non ménagers, les acteurs économiques, n'est pas connue.

La caractérisation des ordures ménagères à montrer l'intérêt d'aller renforcer les actions d'accompagnement à la réduction de ses déchets pour extraire notamment la partie fermentescible de ces déchets, les textiles jetables et les objets réemployables.

Le financement du service public de gestion des déchets de la CCGCNSG est assuré par la REOM, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dite incitative. Ce mode de financement a été déployé en 2014 et 2015. La facturation pour tous les usagers du service (particuliers et professionnels publics et privés) s'établit de la manière suivante :

- Une part fixe, correspondant à un abonnement ;
- Une part au volume de bac installé (incluant 12 levées);
- Une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à 12.

Ainsi, cette redevance incite les ménages et assimilés à réduire leurs déchets et contribue fortement à la réduction des OMA observée et exemplaire sur la Côte d'Or. Ce type de tarification est donc à maintenir sur le territoire.

L'augmentation des DMA est liée en grande partie au développement des **déchèteries** et à l'augmentation des déchets collectés sur ces dernières. Les actions de réduction des déchets sont à développer pour **diminuer notamment la production et donc les apports en déchets verts et encombrants**.

3.4 DIAGNOSTIC DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS MENEES

En novembre 2011, 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex- CC de Gevrey Chambertin, ex-CC de la Vallée de l'Ouche et ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne.

En 2011, les CC de Nuits-Saint-Georges et du Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

Ces PLPDMA ont été soutenus par l'ADEME (ancien système de subventions à la prévention).

La nouvelle collectivité, la CCGCNSG a poursuivi les actions de ses territoires en 2017, 2018 et 2019, avec pour objectif fixé dans le cadre du PCAET d'établir un nouveau PLPDMA courant 2020-2021.

Le diagnostic a mis les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire :

- La gestion de proximité des biodéchets ;
- La sensibilisation prévention des scolaires et du grand public ;
- Le stop pub;
- La collecte des textiles.

D'autres actions de prévention sont présentes, mais sont à renforcer :

- · La réparation et le réemploi ;
- L'éco-exemplarité;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La réduction des textiles sanitaires à usage unique ;
- La communication engageante pour renforcer la sensibilisation et l'accompagnement au changement;
- La réduction des déchets d'entreprises compris dans les assimilés.



En 2019 et 2020, diffusion de 47 tutos + 100 000 vues Facebook et YouTube en 2 ans pour promouvoir les solutions de réduction de déchets ont été réalisés et mis en ligne par la CCGCNSG.

En 2019, l'action a été récompensée par l'obtention du trophée des maires de Côte d'Or.





La réalisation des actions s'est également basée sur de partenaires et de nombreux bénévoles d'associations, notamment dans la sensibilisation et le compostage domestique : CD21, FREDON, Cpie, Pirouette Cacahuète, CCI, les guides composteurs, ... (cf. chapitre « Les acteurs du territoire »).

Le nombre de partenaires mobilisés était de 89 partenaires sur l'un (Gevrey, Ouche, Sombernonnais) et de 59 sur l'autre (Nuits-Saint-Georges, Sud Dijonnais), ce qui a été permis par la coordination du chef de projet « prévention ».



Le budget alloué pour mener les actions était de 2,50 €/hab./an (hors aides de l'ADEME), soit entre 3 et 4 % du budget des déchets des collectivités.

Ces programmes étaient fortement aidés par l'ADEME avec une aide de 1 €/hab./an selon l'atteinte des objectifs.

Il est en 2019 de 1,67 €/hab./an (source Matrice Compta-coût) pour des actions menées essentiellement autour de la sensibilisation et du compostage.

En annexe du présent document sont présentés les pratiques et comportement des habitants de Côte d'Or en termes de consommation, de compostage et de gaspillage, ainsi que les freins ou besoins. Il s'agit des résultats d'une enquête menée par le Département en début d'année 2021 (le territoire de la CCGCNSG est inclus avec la CC Ouche et Montagne dans le territoire « Centre »). Cette enquête a permis de connaître le niveau de pratiques des habitants du territoire et d'orienter le choix des actions à mettre en œuvre.



3.5 CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la prévention des déchets sur le territoire est le suivant :

ATOUTS

- Des actions bien ancrées et appréciées
- Caractérisation des déchets réalisée pour cibler les bons flux et enjeux sur lesquels travailler
- Redevance incitative en place créant une réflexion chez l'habitant pour réduire ses déchets

FAIBLESSES

- Augmentation des DMA depuis 2010
- Des actions à développer notamment sur les textiles sanitaires, sur le réemploiréparation, ...
- Portage politique faible or l'accompagnement au changement nécessite une visibilité et une vision pour permettre d'atteindre les objectifs ambitieux visés
- Une chargée de mission prévention présente sur le territoire mais dont le temps disponible est insuffisant en 2022, voire 2023, du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages

OPPORTUNITES

- Loi AGEC incitant les collectivités à atteindre les objectifs "Réduire de 15% les quantités de DMA produits par les habitants en 2030 par rapport à 2010"
- Une dynamique départementale et régionale en place
- Créer des économies en réduisant la production de déchets (éviter les effets de l'augmentation de TGAP pour la collectivité et contenir la RI pour les administrés)
- Aides de l'ADEME et de la Région BFC à l'investissement pour le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets
- Un projet qui intègre plusieurs services de la CCGCNSG et un lien étroit avec les communes

MENACES

- Hausse de la TGAP si rien ne se fait : à tonnage constant OMR et encombrants un surcoût de 78000 €/an à l'horizon 2025 soit +2.6 €/hab. par rapport à 2019.
- Peu d'associations présentes sur le territoire sur lesquelles se reposer mais quelques acteurs identifiés
- Un changement de comportement qui nécessite un accompagnement de proximité continu et des moyens pour y parvenir

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

LE PRPGD BOURGOGNE FRANCHE - COMTE

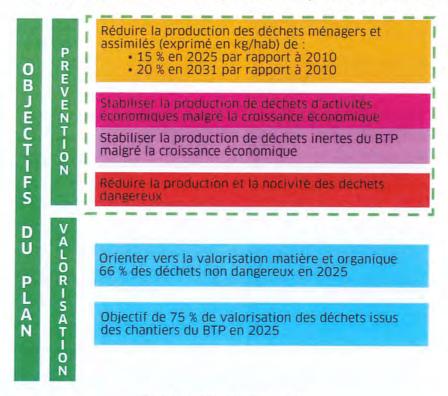
L'objectif du PLPDMA est d'être en cohérence avec les autres documents de planification, et notamment le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets).

Le PRPGD a été approuvé le 15 novembre 2019 et il est annexé au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Les déchets considérés dans le PRPGD sont les déchets non dangereux non inertes, les déchets inertes, les déchets dangereux et ce quel que soit leur producteur à l'exception des déchets issus du nucléaire.

Le Plan fixe un objectif régional de 475 kg/hab. de DMA à l'horizon 2025 et 448 kg/hab. de DMA à l'horizon 2031, représentant 209 kt de déchets évités à l'horizon 2025 et 284 kt en 2031 par rapport à une situation où aucune action de prévention ne serait menée.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur les points énoncés ci-dessous :



Choix du PRPGD - Objectifs chiffres

Les objectifs de réduction des DMA précisés dans le PRGPD de Bourgogne Franche-Comté sont ambitieux et vont au-delà de ceux fixés dans la loi AGEC.

Pour atteindre ces objectifs, le programme de prévention comporte ainsi 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets (développée dans le zoom sur les biodéchets)
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets

Il est à souligner dans le PRPGD, la nécessité de mener en priorité des actions de prévention des déchets alimentaires et des déchets verts.

Cela se traduit par:

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Au niveau des particuliers : opérations témoins, campagne de sensibilisation

- Au niveau de la restauration collective : réalisation de diagnostics avec plan d'actions et diffusion/valorisation des résultats obtenus, formation des équipes de cuisine en charge de la restauration collective, sensibilisation des convives
- Au niveau de la restauration commerciale : généralisation du gourmet bag
- Au niveau des autres secteurs : industrie agroalimentaire, commerces alimentaires, grande distribution
- La réduction des déchets verts
 - Sensibilisation des particuliers à la prévention des déchets verts
 - Promotion des techniques de jardinage limitant les déchets verts auprès des particuliers, services techniques et professionnels
 - Développement des pratiques de broyage auprès des particuliers, des services techniques et des professionnels
- Le développement d'actions de compostage de proximité avec la mise en place de mesures d'accompagnement
 - Renforcer et accompagner la gestion domestique des biodéchets
 - Développer des sites de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, camping, gites,)

LE RECAPITULATIF DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES ET DU PRPGD



Le PLPDMA de la CCGCNSG intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 OBJECTIFS DE LA CCGCNSG

La CCGCNSG souhaite contribuer à l'effort régional. Ainsi :

L'objectif de réduction retenu est celui du Plan Régional de Prévention et de Gestion des DMA de Bourgogne Franche Comté soit -20% à l'horizon 2031, ce qui implique d'atteindre en décembre 2027, un ratio de production de 634,6 kg/hab./an de DMA, soit 19 867 tonnes.

Cela représente une baisse de 109,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction de -12,16 kg/hab./an de DMA d'ici la fin du PLPDMA.

Pour atteindre ces objectifs, l'objectif régional du PRPGD de réduction de déchets verts en déchèterie est également visé, soit une réduction de 45% en 2031 par rapport à 2010, soit pour le territoire de la CCGCNSG une collecte de déchets verts en déchèterie de 94,5 kg/hab en 2027, soit 2959 Tonnes (au lieu de 3 846 tonnes en 2019).

Cela représente une baisse de 31,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction des déchets verts collectés en déchèteries de -3,9 kg/hab./an d'ici la fin du PLPDMA.

5 LE PROGRAMME D'ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

5.1 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les 6 axes thématiques qui structurent le programme de prévention de la CCGCNSG sont adaptés à son contexte et ses objectifs :

- Axe 1 Etre une administration publique éco-exemplaire
- Axe 2 Sensibiliser les citoyens du territoire
- Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-situ des biodéchets
- Axe 4 Favoriser le réemploi et la réparation
- Axe 5 Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
- Axe 6 Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets

5.2 UN PLAN D'ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS

Le plan d'action pour permettre d'atteindre les objectifs fixés est décliné en **21 actions**, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions fournies en annexe. Ces **21** actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment.

AXE 1: ETRE UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ECO-EXEMPLAIRE

ACTION 1A: Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les

communes pour réduire les déchets de leurs services

ACTION 1B: Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres

Développer les achats groupés (produits d'entretien et vêtements EPI) et les

ACTION 1C : protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en

vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de

recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés

AXE 2: SENSIBILISER LES CITOYENS DU TERRITOIRE

ACTION 2A: Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements

ACTION 2B: Créer des ateliers DIY (Do it Yourself « faire soi-même »)

ACTION 2C: Sensibiliser les enseignants et les élèves

ACTION 2D : Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion

des déchets

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FAVORISER LE COMPOSTAGE IN-SITU DES BIODECHETS

ACTION 3A: Promouvoir le compostage auprès des citoyens

ACTION 3B : Développer le broyage des déchets verts des particuliers

ACTION 3C: Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)

ACTION 3D : Ecoles Zéro Biodéchet

AXE 4: FAVORISER LE REEMPLOI ET LA REPARATION

ACTION 4A: Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant)

pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement

ACTION 4B : Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons

(boîtes à livres, boîtes à jouet, ...)

ACTION 4C: Promouvoir le réemploi

ACTION 4D: Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés

AXE 5 : DEMOCRATISER LES PRODUITS TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

ACTION 5A: Promouvoir les couches lavables

ACTION 58: Faciliter la promotion des textiles lavables

ACTION 5C: Promouvoir les protections féminines lavables

AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À TROUVER DES SOLUTIONS DE REDUCTION DE LEURS DECHETS

ACTION 6A : Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets

professionnels en déchèterie

ACTION 6B: Les commerces engagés

ACTION 6C : Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité

principales

5.3 LE CALENDRIER

Les 21 actions présentées précédemment s'inscrivent dans un programme d'une durée de 6 ans.

Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions (Lecture du calendrier : en couleur foncé, les années fortes en investissement humains et/ou financiers/ et en couleur claire, les temps de préparation et de poursuite des actions).

Etre une administration publique éco-exemplaire Sensibiliser les citoyens du territoire Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage insitu des biodéchate Favoriser le réemploi et la réparation Démocratiser les	ACTIONS		CALENDRIER						
AXES	ACTIONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services								
	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres								
publique éco-	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés								
	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements								
Sensibiliser les	2B_Créer des ateliers DIY								
	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves								
	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets								
	3A_Promouvoir le compostage auprès des citoyens								
	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers						6 2027		
	3C_Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)								
	3D_Ecoles Zéro Biodéchet								
	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement								
réemploi et la	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)								
réparation	4C_Promouvoir le réemploi								
Favoriser le réemploi et la réparation	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés								
Démocratiser les	5A_Promouvoir les couches lavables								
produits textiles	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables						9		
sanitaires lavables	5C_Promouvoir les protections féminines lavables								
Accompagner les	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie								
réparation Démocratiser les produits textiles sanitaires lavable	6B_Les commerces engagés				4				
	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales								

5.4 LE BUDGET

Le budget global estimé pour le PLPDMA est de 462 100 € sur la durée des 6 ans.

Ce budget prévisionnel comprend :

- 304 600 € pour les actions à déployer
- les investissements pour les composteurs et les broyeurs, ainsi que pour quelques kits de démonstration;
- les prestations externes d'accompagnement pour le suivi, la sensibilisation et la formation, ainsi que pour les études nécessaires;
- pour quelques éditions de livrets de sensibilisation (la communication sera gérée en interne);
- → 157 500 € pour les moyens humains au sein du SPPGD
- · agent prévention à mi-temps sur 6 ans
- agent en charge de la gestion du broyage à mi-temps sur 5 ans

Le budget annuel moyen est de 77 017 €/an, soit 2,53 € par habitant/an.

Si les aides de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche Comté peuvent être obtenues (pour le développement de la gestion de proximité des biodéchets), le budget total (hypothèse prise en compte d'une aide minimale de subvention) est de l'ordre de 420 600 euros, soit un budget annuel moyen aidé est de 70 100 €/an, soit 2,3 €/hab./an.

5.5 LES MOYENS HUMAINS

Les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA sont détaillés ci-après.

Les actions seront portées en partie par la chargée de mission de la prévention du service Déchet et en partie par d'autres services de la CCGCNSG. En effet, les actions étant nombreuses et certaines cibles telles que les enseignants et les élèves, les parents, les jardiniers, les acteurs économiques relevant des compétences d'autres services, un travail de co-construction de ces actions a été mené avec les services concernés afin d'en assurer le portage dans le cadre de leurs missions.

La chargée de mission de la prévention du service Déchet aura en charge la coordination de l'ensemble du programme de prévention des DMA de la CCGCNSG et en assurera le suivi et l'organisation de la CCES. Cette mission requiert un 0,5 ETP/an (moyenne de 110 jours par an).

A cela, s'ajoute pour le service Déchet, un agent chargé du broyage, soit 0,5 ETP/an à partir de 2023.

Afin de mener l'ensemble des actions, il a été évalué un nombre moyen de jours annuel de 138 jours/an (hors agent chargé du broyage). Le détail par année est le suivant :

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nb de jours annuels	158	158	138	126	123	122

Ci-dessous, les moyens humains (hors agent chargé du broyage) sont précisés par service. Il s'agit d'une première estimation.

Service en charge du pilotage	Actions pilotées	Nb de jours
Service Déchet	Coordination globale, 1A, 1B, 2A, 2D, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C, 5B, 6A	110 j/an en moyenne
Service Communication	Communication globale	25 j/an
Service Petite Enfance, Enfance	3D, 5A, 5C	15 j en 2022 et 2023 puis 6 j/an
Service Communs Scolaires	2C	2022 : 5 j puis 2 j/an
Service Biodiversité	3C	2 j/an
Service Développement économique	6B, 6C	7 j/an
Service des Solidarités	4D	1 j/an
Direction des services	1C	2022 : 5 j

5.6 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les recommandations de l'ADEME.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

5.6.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les 3 indicateurs globaux suivants, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab./an (en % depuis 2010), afin de répondre à l'objectif de -20 % de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010, avec la précisition du taux d'évolution des OMr, de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries;
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet;
- Le budget alloué au PLPDMA.

5.6.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque action possède un ou plusieurs indicateurs, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES.

AXES	ACTIONS	INDICATEURS			
	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services	Programme annuel élaboré : Oui/Non Actions annuelles menées : Oui/Non % des services de la CC ayant mis en œuvre 75% des actions / % des communes ayant mis en œuvre a minima 4 actions emblématiques du programme			
dministration	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres	Nombre de réunions/rencontre et services sensibilisés par an			
exemplaire	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés	Quantité totale de déchets évités / pourcentage d'évolution			
	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements	Nombre d'animations/an			
Sensibiliser les citoyens du territoire	2B_Créer des ateliers DIY	Nombre d'évènements organisés / nombre d'acteurs mobilisés lors des évènements proposés			
	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves	Marché de Fournitures adapté oui/non Livret créé et diffusé oui/non			
	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets	Nombre d'articles publiés/an			
	3A_ Promouvoir le compostage auprès des citoyens	Evolution de la quantité de biodéchets en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an installés et formations /an Nombre de guides composteurs annuel en place			
Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers	Nombre de communes volontaires Evolution annuelle de la quantité de déchets verts en déchèteries (T/an) Estimation visuelle du broyage de déchets verts lors des campagnes en déchèteries (m3/campagne) Nombre de foyers participants aux opérations de broyage (communes et déchèteries)			
situ des biodéchets	3C_Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)	Evolution quantités biodéchets dans les OMR (par le biais de caractérisation) Evolution des quantités de déchets verts en déchetteries Nombre de flyers/guides distribués en déchèteries			
	3D_Ecoles Zéro Biodéchet	Quantités de gaspillage évitées Nombre d'écoles équipées de composteurs en fonctionnement			
	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR			
Favoriser le réemploi et la	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR			
réparation	4C_Promouvoir le réemploi	Nombre de communications réalisées Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries			
	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés	Quantités de biens échangés lors de chaque manifestation Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries			
Démocratiser	5A_Promouvoir les couches lavables	Taux de crèches utilisant des couches lavables Nombre de kits loués par an			
les produits textiles	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables	Nombre de démonstrations réalisées Nombre de participants aux démonstrations/Sensibilisations			
sanitaires lavables	5C_Promouvoir les protections féminines lavables	Taux d'évolution du gisement de déchets avec les caractérisations			
	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie	Taux d'évolution de la quantité de déchets en déchèterie Evolution de la part des déchets des professionnels en déchèterie			
Accompagner les professionnels	6B_Les commerces engagés	Nombre d'entreprises ayant développé a minima 3 actions conduisant à la réduction de leur impact dans la production de déchets ou sur l'environnement			
à trouver des solutions	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales	Taux d'évolution des quantités totales de déchets assimilés sur les zones concernées Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche			

6 ANNEXES

- > Sondage sur les pratiques d'économie circulaire des Côte-d'Oriens, Département de Côte d'Or
- > Fiches Actions par axe stratégique

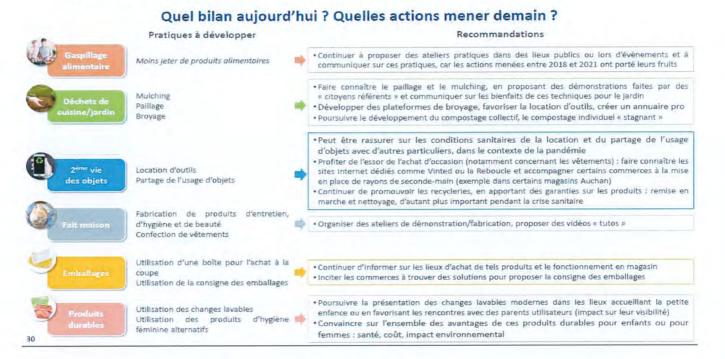
6.1 BILAN ENQUETE CD21

Un sondage mené par le Département de la Côte d'Or auprès de citoyens avec pour objectifs d'identifier :

- les pratiques et comportements des habitants en matière d'économie circulaire (achat, consommation et élimination des produits) ?
- les freins et les besoins pour favoriser des comportements plus économes en ressources
- les changements de comportements de la population depuis 2018 (voire 2012)?

a permis également d'orienter le choix des actions à mener.

La synthèse de l'enquête est présentée ci-dessous :



Les résultats par question pour les usagers présents sur le territoire de la CCGCNSG (= secteur Centre : CC Ouche et Montagne + CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) sont détaillés ci-après :

O1. Vous arrive-t-il de cuisiner vos restes de repas (au lieu de les jeter)?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q1. Vous arrive-t-il de cuisiner vos restes de repas (au lieu de les			The water has
TOTAL Oui	%col	86%	91%
Oui, à chaque fois que vous en avez	%col	65%	72%
Oui, de temps à temps	%col	21%	20%
TOTAL Non	%col	14%	9%
Non, rarement	%col	7%	3%
Non, jamais	%col	7%	5%

Q2.Et vous arrive-t-il de cuisiner des fruits et légumes abîmés (au lieu de les jeter) ?

Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q2.Et vous arrive-t-il de cuisiner des fruits et légumes abîmés (au			
TOTAL Oui	%col	78%	85%
Oui, à chaque fois que vous en avez	%col	54%	54%
Oui, de temps à temps	%col	25%	31%
TOTAL Non	%col	22%	15%
Non, rarement	%col	12%	6%
Non, jamais	%col	10%	9%

Q1Q2. Cuisiner pour éviter le gaspillage alimentaire ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q1Q2. Cuisiner pour éviter le gaspillage alimentaire ?			
TOTAL Cuisine les restes de repas ou les fruits/légumes abimés	%col	93%	93%
Cuisine les restes de repas et les fruits/légumes abimés	%col	71%	83%
Ne cuisine que les restes de repas	%col	15%	8%
Ne cuisine que les fruits/légumes abimés	%col	7%	2%
Ne cuisine ni les restes de repas ni les fruits/légumes abimés	%col	7%	7%

Q3.À quelle fréquence vous arrive-t-il de devoir jeter des produits alimentaires périmés ?

Redressement . Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q3.À quelle fréquence vous arrive-t-il de devoir je	ter des produits alimen	taires p	érimés ?
TOTAL Au moins une fois par mois	%col	38%	40%
Tous les jours ou presque	%col	1%	0%
Au moins une fois par semaine	%col	8%	7%
Au moins une fois par mois	%col	30%	33%
TOTAL Moins d'une fois par mois	%col	61%	57%
Moins souvent	%col	30%	25%
Jamais	%col	31%	33%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	1%	2%

Q4. Avez-vous déjà entendu parler des pratiques suivantes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Le lombricompostage			
TOTAL Oui	%col	68%	70%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	60%	67%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	7%	3%
Non	%col	32%	30%
Le broyage des branchages			
TOTAL Oui	%col	72%	76%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	64%	72%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	8%	5%
Non	%col	28%	24%
Le paillage	The second second		
TOTAL Oui	%col	60%	67%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	54%	61%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	6%	6%
Non	%col	40%	33%

Q5TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisine comme les épluchures,

coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé...?

Redressement: Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q5TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisin d'œuf, marc de café, sachets de thé ?	%col	52%	36%
Vous les mettez avec vos ordures ménagères Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	40%	51%
Vous faites du compostage (las au fond du jardin du avec un composteur)	%col	2%	2%
Vous les utilisez pour noumr des animaux	%col	19%	36%
Vous les déposez au pied des plantes (marc de café comme terreau)	%col	1%	2%
Vous les mettez dans des poubelles spécifiques (tri)	%col	0%	0%
Autre	%col	2%	3%
Ne sait pas	%col	1%	0%

Q6TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tontes de gazon ?

Rédressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		585	75
Ech. redressé		470	49
Q6TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tontes de gazon ?		100	
Vous les mettez avec vos ordures ménagères	%col	2%	2%
Vous les amenez en déchèterie	%col	31%	28%
Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	42%	40%
Vous les utilisez pour noumr des animaux	%col	4%	7%
Vous les laissez sur place	%col	21%	13%
Vous les déposez au pied des plantes ou sur le sol	%col	12%	16%
Vous les brûlez	%col	0%	0%
Ils sont collectés en porte-à-porte	%col	0%	0%
Vous n'avez pas de tontes de gazon	%col	4%	5%
Autres	%col	2%	5%
Ne sait pas	%col	2%	2%

Q7TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tailles de haies et feuilles mortes ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		585	75
Ech, redressé		470	49
Q7TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tailles de haies et			
Vous les mettez avec vos ordures ménagères	%col	2%	2%
Vous les amenez en déchèterie	%col	54%	53%
Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	25%	32%
Vous les broyez	%col	10%	4%
Vous les déposez au pied des plantes ou sur le sol (paillage)	%col	11%	4%
Vous les brûlez	%col	2%	1%
Ils sont collectés en porte-à-porte	%col	0%	0%
Vous n'avez pas de tailles de haies et de feuilles mortes	%col	9%	16%
Autres	%col	2%	1%
Ne sait pas	%col	2%	0%

Q5Q6Q7. Pratiquer le compostage ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech, brut		1011	102
Ech, redressé		1011	75
Q5Q6Q7. Pratiquer le compostage ?			100
TOTAL Pratique le compostage	%col	44%	53%
TOTAL Les déchets verts uniquement	%col	4%	2%
TOTAL Les déchets de cuisine et les déchets verts	%col	19%	30%
Total Composte 1 type de déchets	%col	23%	22%
Total Composte 2 types de déchets	%col	14%	17%
Total Composte 3 types de déchets	%col	7%	15%
Total Composte les déchets de cuisine	%col	40%	51%
Total Composte les déchets verts	%col	23%	31%
Total Composte les tontes de gazon	%col	19%	26%
Total Composte les tailles de haies et feuilles mortes	%col	11%	21%
Les déchets de cuisine uniquement	%col	21%	22%
Les tontes de gazon uniquement	%col	1%	0%
Les tailles de haies/feuilles mortes uniquement	%col	1%	0%
Les tontes de gazon et les feuilles mortes	%col	1%	2%
Les déchets de cuisine et les tontes de gazon	%col	10%	10%
Les déchets de cuisine et les tailles de haies/feuilles mortes	%col	3%	5%
Les 3	%col	7%	15%
Ne pratique pas le compostage	%col	56%	47%

Q8a. Rencontrez-vous des difficultés en compostant?

Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		505	58	
Ech. redressé		442	40	
Q8a. Rencontrez-vous des difficultés en compostant ?				
Oui	%col	5%	3%	
Non	%col	95%	97%	

Q8bTOT. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en compostant ?

Redressement v1	111111111111111111111111111111111111111	Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		21	1	
Ech. redressé		21	1	
Q8bTOT. Quelles sont les difficultés que vous re	ncontrez en compostant	?		
Compost de mauvaise qualité	%col	35%	100%	
Mauvaises odeurs	%col	9%	0%	
Présence d'insectes	%col	17%	0%	
Présence de nuisibles (rongeurs)	%col	18%	0%	
Jus qui coule	%col	0%	0%	
Il ne se produit pas de compost	%col	5%	0%	
Manque d'information	%col	21%	0%	
Lieu/site de compostage non éclairé	%col	0%	0%	
Autre	%col	18%	0%	

Q9TOT. Vous ne pratiquez pas le compostage parce que

Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		506	44
Ech. redressé		569	35
Q9TOT. Vous ne pratiquez pas le compostage parce que			
Vous n'en voyez pas l'utilité	%col	11%	13%
Vous manquez de place (pas de jardin)	%col	48%	39%
Vous n'avez pas de composteur	%col	36%	36%
Vous ne sauriez pas quoi faire du compost	%col	7%	1%
Vous craignez des nuisances (odeurs, nuisibles, insectes)	%col	3%	2%
Vous ne savez pas comment faire	%col	7%	6%
Vous manquez de temps	%col	10%	8%
Vous n'y pensez pas	%col	7%	9%
Vous n'avez pas envie (trop âgé, trop embêtant)	%col	2%	4%
Vous n'avez pas assez de déchets à composter	%col	1%	0%
Vous donnez les déchets aux animaux	%col	0%	1%
Autre	%col	2%	1%
Ne sait pas	%col	1%	3%

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
La collecte en porte-à-porte de vos déchets de cuisine		1	
TOTAL Oul	%col	51%	42%
Oui, certainement	%col	240/	040/

Low but		1011	102
Ech. redressé		1011	75
La collecte en porte-à-porte de vos déchets de cuisi	ne		
TOTAL Oul	%col	51%	42%
Oui, certainement	%col	31%	24%
Oui, probablement	%col	20%	17%
TOTAL Non	%col	46%	56%
Non, probablement pas	%col	16%	17%
Non, certainement pas	%col	30%	39%
(Ne sait pas)	%col	3%	3%
La collecte en point d'apport volontaire de vos déche	ets de cuisine		0.0
TOTAL Oui	%col	58%	57%
Oui, certainement	%col	34%	40%
Oui, probablement	%col	24%	17%
TOTAL Non	The second secon	38%	42%
Non, probablement pas		14%	13%
Non, certainement pas	10000	23%	28%
(Ne sait pas)	%col	4%	1%
Un site de compostage dans votre quartier ou votre v	rillage	170	170
TOTAL Oui		64%	63%
Oui, certainement	The second secon	40%	42%
Oui, probablement	100000	23%	21%
TOTAL Non		34%	35%
Non, probablement pas	1 22 37 10	13%	11%
Non, certainement pas	4 (4.0)	20%	24%
(Ne sait pas)		3%	2%

O10r. Réfractaires aux 3 services proposés?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q10r. Réfractaires aux 3 services proposés ?	T-17			
N'utiliserait pas les 3 services	%col	22%	25%	
Utiliserait certainement les 3 services	%col	18%	14%	
Autres cas	%col	59%	61%	

O11. Avez-vous déjà entendu parler des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence Centre
Ech. brut		1011	102
Ech, redressé		1011	75
Q11.Avez-vous déjà entendu parler des changes lavables			
Oui	%col	32%	39%
Non	%col	68%	61%

012. Avez-vous déjà vu des changes lavables modernes?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		340	40
Ech. redressé		324	29
Q12.Avez-vous déjà vu des changes lavables modernes ?			
Oui	%col	69%	65%
Non	%col	31%	35%

Q11Q12. Visibilité des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q11Q12. Visibilité des changes lavables modernes ?			
En a déjà entendu parler et en a déjà vu	%col	22%	26%
En a déjà entendu parler mais n'en a jamais vu	%col	10%	13%
N'en a jamais entendu parler	%col	68%	61%

013 Seriez-vous prêtle) à utiliser des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut	4	1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q13.Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables modernes	100		SERVICE CO.
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	15%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	21%	20%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	3%	6%
Vous ne vous sentez pas concerné(e) par le sujet (pas d'enfants)	%col	57%	48%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	7%

Q13r. Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables modernes ? (base hors "Non concernés"/"Ne sait pas")

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		386	42
Ech. redressé		405	34
Q13r. Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	38%	42%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	54%	45%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	9%	13%

Q14. Avez-vous déjà entendu parler des produits d'hygiène féminine alternatifs : coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, culotte de règles... ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q14. Avez-vous déjà entendu parler des produits d'hygiène				
Oui	%col	61%	69%	
Non	%col	39%	31%	

Q15. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine alternatifs?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		544	62
Ech. redressé		531	48
Q15. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygièr	e féminine alterna	ifs ?	
Oui, vous seriez prête à le faire	%col	17%	25%
Non, vous ne seriez pas prête à le faire	%col	25%	31%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	11%	19%
Vous ne vous sentez pas concernée par le sujet	%col	44%	20%
(Ne sait pas)	%col	3%	5%

Q15r. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine alternatifs ? (base hors "Non concernés"/"Ne sait pas")

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		261	40
Ech. redressé		281	36
Q15r. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine			
Oui, vous seriez prête à le faire	%col	33%	33%
Non, vous ne seriez pas prête à le faire	%col	47%	42%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	20%	25%

Q16. Connaissez-vous des artisans réparateurs près de chez vous, qui pourraient réparer

vos appareils électroménagers ou multimédias tombés en panne ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q16. Connaissez-vous des artisans réparateur	s près de chez			
Oui	%col	52%	54%	
Non/Ne sait pas	%col	48%	46%	

	ià	

adressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Faire réparer vos appareils électroménagers ou multimédias			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	50%	48%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	11%	11%
TOTAL Le fait déjà	%col	37%	36%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	18%	18%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	19%	18%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	6%
Partager avec d'autres particuliers l'usage d'objets tels que des			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	30%	37%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	43%	33%
TOTAL Le fait déjà	%col	25%	27%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	9%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	19%	18%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	2%
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	30%	29%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	51%	49%
TOTAL Le fait déjà	%col	15%	21%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	4%	5%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	16%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	4%	1%
Acheter des appareils électroménagers d'occasion			Meet upon
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	31%	29%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	33%	31%
TOTAL Le fait déjà	%col	34%	37%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	7%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	28%	30%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	2%
Acheter des vêtements d'occasion		100 400	E de la constante de la consta
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	22%	26%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	37%	30%
TOTAL Le fait déjà	%col	41%	43%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	8%	7%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	33%	36%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	1%	1%

Q18TOT. Pour quelles raisons ne souhaitez-vous pas acheter des produits d'occasion?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		505	46
Ech. redressé		476	31
Q18TOT. Pour quelles raisons ne souhaitez-vous pas acheter des			Control of the last
Les produits sont obsolètes, démodés	%col	9%	7%
TOTAL Produits non fiables	%col	33%	39%
Les produits ne sont pas de qualité, pas fiables	%col	17%	25%
Il n'y a pas de service après-vente	%col	6%	3%
Les produits ne sont pas garantis	%col	16%	13%
Pour des raisons d'hygiène	%col	43%	39%
Vous êtes opposé à l'achat d'occasion	%col	12%	5%
TOTAL Autres	%col	21%	23%
Vous ne savez pas où les achetez à proximité de chez vous	%col	7%	10%
Préférence pour les produits neufs / moyens de les acheter	%col	5%	1%
N'y pense pas / pas l'habitude	%col	2%	4%
N'a pas de besoin d'achats de tels produits	%col	5%	0%
Autre	%col	3%	7%
Ne sait pas	%col	4%	0%

déjà ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Confectionner vous-même vos produits alimentaires type			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	20%	13%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	27%	17%
Vous le faites déjà	%col	51%	65%
(Ne sait pas)	%col	2%	5%
Faire vous-même votre lessive ou vos produits d'entretien			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	26%	26%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	52%	52%
Vous le faites déjà	%col	20%	22%
(Ne sait pas)	%col	2%	0%
Faire vous-même vos produits de beauté : soin, maquillage			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	13%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	71%	66%
Vous le faites déjà	%col	6%	8%
(Ne sait pas)	%col	9%	7%
Faire vous-même vos produits d'hygiène : déodorant,			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	21%	21%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	69%	65%
Vous le faites déjà	%col	8%	13%
Ne sait pas)	%col	2%	1%
Confectionner vous-même certains de vos vêtements		200	
Dui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	14%	9%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	72%	70%
/ous le faites déjà	%col	13%	18%
Ne sait pas)	%col	1%	3%

déjà ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Acheter des féculents (pâtes, lentilles) en vrac plutôt qu'en			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	45%	51%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	16%	16%
TOTAL Le fait déjà	%col	35%	33%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	10%	11%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	26%	22%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	0%
Apporter votre boîte en magasin pour le service à la coupe			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	57%	64%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	24%	20%
TOTAL Le fait déjà	%col	16%	16%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	6%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	10%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	0%
Utiliser des carrés démaquillants lavables plutôt que des cotons			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	28%	16%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	32%	36%
TOTAL Le fait déjà	%col	33%	47%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	22%	36%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	11%	11%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	6%	1%
Utiliser un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	13%	8%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	22%	17%
TOTAL Le fait déjà	%col	62%	74%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	52%	57%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	17%
ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	1%
Jtiliser de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes,			
Dui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	18%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	6%	10%
TOTAL Le fait déjà	%col	73%	69%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	56%	58%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	16%	11%
ne pas lire ; Ne sait pas)	%col	3%	2%

Q21. Si cela était possible dans vos lieux d'achat habituels, seriez-vous prêt à utiliser la consigne des emballages, c'est-à-dire un système de reprise des emballages par le

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q21. Si cela était possible dans vos lieux d'achat habituels, seriez-				
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	79%	86%	
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	11%	9%	
Vous le faites déjà	%col	7%	4%	
(Ne sait pas)	%col	3%	1%	

Gestes d'EC pratiqués

edressement. Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Gestes d'EC pratiqués			
Cuisine les restes de repas	%col	65%	72%
Cuisine les fruits/légumes abimés	%col	54%	54%
Jette moins d'1 fois par mois des produits alimentaires périmés	%col	61%	57%
Pratique le compostage (ou lombri) des déchets de cuisine et/ou verts	%col	44%	53%
Pratique le mulching	%col	10%	8%
Pratique le paillage	%col	10%	12%
Pratique le broyage	%col	5%	3%
Nourrit des animaux avec des déchets de cuisine et/ou verts	%col	20%	37%
Utilise (ou a utilisé) des changes lavables modernes	%col	3%	6%
Utilise (ou a utilisé) des produits d'hygiène féminine alternatifs	%col	6%	12%
Fait réparer les appareils électroménagers ou multimédias en panne par un %col		18%	18%
artisan réparateur plutôt que d'en acquérir de nouveaux			
Partage avec d'autres particuliers l'usage d'objets	%col	6%	9%
Privilégie la location à l'achat d'outils de bricolage ou jardinage	%col	4%	5%
Achète des appareils électroménagers d'occasion	%col	6%	7%
Achète des vêtements d'occasion	%col	8%	7%
Confectionne ses produits alimentaires	%col	51%	65%
Fait sa lessive ou ses produits d'entretien	%col	20%	22%
Fait ses produits de beauté : soin, maquillage	%col	6%	8%
Faits ses produits d'hygiène : déodorant, shampoing	%col	8%	13%
Confectionne certains de ses vêtements	%col	13%	18%
Achète des féculents en vrac plutôt qu'en sachet ou boîte	%col	10%	11%
Apporte sa boîte en magasin pour le service à la coupe	%col	6%	6%
Utilise des carrés démaquillants lavables plutôt que des cotons jetables	%col	12%	23%
Utilise un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs jetables	%col	24%	21%
Utilise de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes	%col	56%	58%
Utilise la consigne des emballages	%col	7%	4%
Aucun de ces gestes	%col	1%	1%

Indicateurs de suivi du PDEC

Redressement : Redressement v1	Redressement : Redressement v1		Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Indicateurs de suivi du PDEC			
A déjà vu une couche lavable modeme	%col	22%	26%
Possède un jardin et pratique le paillage et le mulching	%col	2%	2%
Cuisine les restes de repas et les fruits/légumes abîmés	%col	71%	83%
Achète des produits d'occasion (appareils électroménagers)	%col	34%	37%
Applique au moins 2 gestes d'Economie circulaire	%col	96%	99%
Applique au moins 3 gestes d'Economie circulaire	%col	88%	94%
Applique au moins 4 gestes d'Economie circulaire	%col	73%	84%
Applique au moins 5 gestes d'Economie circulaire	%col	55%	68%
Aucun de ces cas %col		2%	1%

6.2 FICHES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE

☑ Axe 1 - Être une administration publique éco-exemplaire

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
ACTION	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services
CONTEXTE	 Poursuivre le travail engagé de diagnostic "production de déchets et pratiques" au sein des services pour être administration exemplaire : Communauté de Communes et Mairies Permettre un portage politique plus fort des actions visant à réduire les déchets du territoire que les programmes de prévention précédents afin d'atteindre l'objectif de réduction visé.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	 Poursuivre le diagnostic engagé au sein de la CC et créer un groupe projet Elaborer un plan de sensibilisation des maires et élus communautaires sur les différentes thématiques du programme de prévention des déchets (déchets verts, déchets textiles, déchets des déchèteries, actions vers les entreprises,) cohérent avec la planification des actions. Se reposer notamment sur le témoignage d'élus lors des réunions des maires trimestrielles (séminaires des maires) autour d'une thématique/d'actions prévention de son territoire

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Définir chaque année, le programme de témoignages et de sensibilisation des élus et mener ces sensibilisations	2022 à 2027	DG et Service Déchets
	Etape 2	Finaliser le diagnostic "déchets & pratiques" des services de la Communauté de Communes Définir le plan d'action à mener pour réduire les déchets de la Communauté de Communes	2022	Service Déchets
	Etape 3	Mettre en œuvre et suivre le plan d'action à mener pour réduire les déchets de la Communauté de Communes	2023	Service Déchets
	Etape 4	Apporter un appui "conseil" aux mairies le souhaitant pour élaborer leurs propres actions de réduction des déchets de leurs services	2024-2027	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	DG / CCES / Bureau
INDICATEURS DE SUIVI	Programme annuel élaboré : Oui/Non Actions annuelles menées : Oui/Non % des services de la CC ayant mis en œuvre 75% des actions / % des communes ayant mis en œuvre a minima 4 actions emblématiques du programme
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 10 jours/an Etape 2 : 10 jours/an Etape 3 : 2 jours/an Etape 4 : 5 jours/an
MOYENS FINANCIERS	/ (Achats éventuels selon les actions définies)
AUTRES MOYENS	Service Communication

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres
	Lors du précédent PLPDMA, la collectivité a initié des actions visant à l'exemplarité de la CCGCNSG et des communes adhérentes par l'identification et la quantification des déchets produits par services (hors sites périscolaires), par la sensibilisation des agents (animations pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et par des actions de réduction du flux des papiers et de choix de produits d'entretien moins nocifs. Certaines expériences d'actions de réduction ont également été menées soit par des crèches (couches lavables), écoles (tri et compostage des biodéchets) ou services (produits ménagers).
	Les actions identifiées comme pouvant servir de support de sensibilisation sont les suivantes : - Service Petite Enfance : > Utilisation d'un nettoyeur vapeur (pour éviter les produits) depuis 2017 sur 1 crèche > Utilisation de couches lavables à la crèche Les Lucioles + Liniment maison
CONTEXTE	 Service Périscolaire : > Adaptation des grammages des plats entre maternelles et élémentaires / Adaptation du service au self en primaire sur l'école de Gevrey-Chambertin > Utilisation de bacs inox réemployables pour le transport des repas
	 > Utilisation de charlottes, surchausses, tabliers de cuisine plastiques lavables - Service Communs scolaires : > Prochainement, test de fournitures scolaires plus vertueuses pour tendre vers le zéro
	déchet > Entretien des sols par imprégnation et protocole de nettoyage (pour limiter les produits d'entretien)
	- Service Déchets : > Prochainement, Bureau Zéro Déchet (tests de fournitures et actions adaptées) - Service Biodiversité :
	> Saulon, gestion des espaces naturels et de la biodiversité - Accompagnement FREDON
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'AC	Sensibiliser les agents de la CCGCNSG aux pratiques "Zéro Déchets" via le témoignage de pairs et de l'organisation d'échanges. L'objectif attendu : sensibilisation d'un service par an et une réunion ou rencontre par an

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur
	Etape 1 Coordination des services		
	Création du film (témoignages agents + responsable du service + élu du service) + présentation Diffusion des supports auprès des services et des agents	+ Note de 2023	Coordination
	Etape 3 Organisation des après-midis de démonstration		par la chargé de mission "prévention
	Etape 4 Organisation de débats pendant les réunions des services		des déchets'
	Etape 5 Installation des actions de réduction de prévention des déchets (+ cf. autres fiches ac	ctions) 2024-2027	
ILOTE	Service Déchet		

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Ensemble des services de la CCGCNSG Service Communication
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions/rencontre et services sensibilisés par an
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination / Préparation / Suivi : 6 j/an
MOYENS FINANCIERS	/
AUTRES MOYENS	·

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés
CONTEXTE	Il pourrait être intéressant d'harmoniser les achats des fournitures d'entretien des bâtiments publics ainsi que de leurs protocoles afin de permettre d'insérer la réduction des déchets, et notamment des déchets textiles (réemploi, réparation, matériel plus durable) et dans la stratégie d'achat et de l'utilisation de produits phytosanitaires moins nocifs. Aujourd'hui, chaque bâtiment/service est indépendant dans ses commandes.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTI	Réduire la nocivité des déchets "produits d'entretien" par les administrations publiques. Réduire les textiles sanitaires à usage unique pour l'entretien des bâtiments mais également en choississant des vêtements de travail EPI plus durables.

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Diagnostic + Identification des besoins (liste des produits)	Après l'arrivée d'un DST	Les Services mènent leur diagnostic
	Etape 2	Mettre en place un marché unique d'achats regroupés des fournitures identifiées Mettre en place un protocole d'entretien unique	Après l'arrivée d'un DST	DST
	Etape 3	Formation des agents	Après l'arrivée d'un DST	DST

PILOTE	Direction des Services
PARTENAIRES IDENTIFIES	Services Petite-Enfance_Enfance_Jeunesse, Scolaire, Déchets
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité totale de déchets évités / pourcentage d'évolution
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Temps interne: Diagnostic:5 j / protocole et communication: 2 j
MOYENS FINANCIERS	Possibilité d'aboutir à des économies à terme
AUTRES MOYENS	I I

Axe 2 - Sensibiliser les citoyens du territoire

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements
CONTEXTE	La sensibilisation des citoyens est nécessaire à tout accompagnement au changement. Aujourd'hui, il y a peu d'associations territoriales qui mènent des actions de sensibilisation. Sur le PLPDMA précédent, les sensibilisations étaient menées principalement par la chargée de mission prévention or le temps nécessaire pour mener une sensibilisation des citoyens lors d'événements est trop important au regard du temps disponible de l'équipe.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	La CC organisera un appel à candidatures "ARTISANAT/CONSOMMATION ZERO DECHET" pour recruter 5 ou 6 entreprises du territoire, (qui font de la réparation, fabrication, revente de produits zéro déchets) à tenir un stand dans le cadre des évènements. La CGCNSG achète un emplacement dans les manifestations et invite les entreprises favorisant le zéro déchet à venir dessus. Les entreprises sensibilisent et vendent leurs produits. Disposer de l'exposition de sensibilisation de la Région lors des évènements du territoire. Fournir des kits pour opérations "Nettoyons la nature" (affichage, de tri des déchets, sacs prépayés OMr, exposition)

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Lancement de l'appel à candidature	2023 à 2027
		Diffusion de l'exposition de sensibilisation de la Région	2022 à 2027
		Chaque année, participation à la distribution des Kits de nettoyage lors des journées de nettoyage organisées	2022 à 2027

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Communication
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'animations/an
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination des actions et participation à certaines manifestations : 6 jours/an
MOYENS FINANCIERS	1000 €/an
AUTRES MOYENS	/

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2B_Créer des ateliers DIY
CONTEXTE	Existence de tutos DIY sur le site de la CCGCNSG (produits ménagers, recettes de cuisine avec des restes de nourriture, etc) + de nombreuses animations DIY organisées : réussite des événements et de la fréquentation du site Internet. Demande un temps élevé à la chargée de mission prévention. Création de deux nouveaux magasins zéro déchets sur le territoire : les gérants peuvent apporter leurs retours d'expérience. Des familles ont participé aux "Familles Zéro Déchets" organisées par le Département.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Promotion et aide à la création d'un programme d'ateliers, construit sur un an (réalisés dans et par les commerces du territoire, Shop zéro déchets, Les Bocaux Locaux, Marisson,) à reproduire chaque année.

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
	Etape 1 Co-création avec les acteurs du territoire d'un programme annuel d'ateliers	2022 à 2027
Marin Co.	Etape 2 Promotion/Communication du programme par la CCGCNSG	2022 à 2027

PILOTE	Les boutiques spécialisées du territoire	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets (co-construction du programme) et Service Communication (relais du programme)	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'évènements organisés / nombre d'acteurs mobilisés lors des évènements proposés	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	2 jours/an de coordination par le service déchets	
MOYENS FINANCIERS	0 €	
AUTRES MOYENS	/	

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves
CONTEXTE	Actuellement, les fournitures scolaires sont achetées par les parents d'élèves et les enseignants. La sensibilisation sur la prévention des déchets est assurée soit par des prestations externes, soit par les enseignants. Lors du précédant programme de prévention, 950 enfants ont été sensibilisés au cours de 35 interventions dans les classes. Afin de renforcer les actions, il serait intéressant de faciliter la sensibilisation sur cette thématique et de s'assurer d'un discours commun.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Service scolaire: Essais de fournitures scolaires plus vertueuses et acccompagnement des projets d'établissements pour encourager le prêt, le troc, la location, l'achat de seconde main ou les achats groupés de matériel (livres, calculatrices, fournitures diverses,), en impliquant les enseignants, les élèves et les parents. Création d'un livret pédagogique de type "cahier d'exercices" pour les enseignants, et le périscolaire sur le thème de la prévention des déchets.

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionne
ACTION "FOURNITURES" A	DESTINATION DES ENSEIGNANTS		
Etape 1	Test des fournitures Echanges pour partager autour des expériences, connaître les retours	Janvier à Juin 2022	
Etape 2	Travailler avec les enseignants pour lister les fournitures recherchées et aboutir à une liste "type" par niveau	Janvier à Avril 2023	Service Communs Scolaires
Etape 3	Adapter le marché de fournitures en proposant la liste restreinte des fournitures établie	Pour la rentrée 2023-2024	Scolares
ACTION "SENSIBILISATION	" A DESTINATION DES ELEVES		
Etape 1	Créer un support (livret avec exercices) pour aborder le thème DD par les enseignants. Le cas des fournitures scolaires sera abordé notamment dans ce support.	2024	Service Déchets
PILOTE	Service Communs Scolaires		
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchet Enseignants		
INDICATEURS DE SUIVI	Marché de Fournitures adapté oui/non Livret créé et diffusé oui/non		
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Communs scolaires : + 5 jours (par rapport au temps habituel sur cette tâche) pour identifier les fournitures et sensibiliser les acteurs la 1ère année puis par la suite 2 jours/an Service Déchets : - 2 jours d'accompagnement du service "communs scolaires" puis 1 jour/an - 5 jours sur la création du livret DD		
MOYENS FINANCIERS	Prestation d'écriture du livret DD aux enseignants : 3000 € Impression du livret par les mairies		
AUTRES MOYENS	1		

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets
CONTEXTE	La CCGCNSG réalise tous les ans son rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPGD (obligatoire pour les collectivités ayant en charge la compétence collecte et traitement) qui présente les données de gestion technique, économique (via la matrice des coûts) et financière du service ainsi que les actions de prévention. Aujourd'hui, les usagers du territoire reçoivent leur facture de redevance déchets précisant leurs quantités produites. En-dehors du rapport annuel de la CCGCNSG, les résultats obtenus de réduction des OMA ou d'augmentation des déchets en déchèteries ne sont pas diffusés. Des collectivités ont montré qu'en communicant régulièrement auprès de leurs usagers les résultats obtenus, cela les incitaient à poursuivre ou à accentuer leurs efforts. Il s'agit d'une communication positive facilitant le changement de pratiques.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Utiliser différents canaux de communication pour présenter les résultats aux usagers du service : - Intégrer dans la lettre accompagnant la facture de la RI les résultats positifs obtenus - Compléter la partie prévention dans le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du SPPGD - Utiliser les communiqués communaux (et les pannopockets) pour diffuser les éléments clés de communication et les résultats obtenus - Poursuivre la diffusion d'information via les réseaux sociaux

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape 1	Préparer les modèles de messages positifs. Planifier la communication.	1er semestre 2022
Etape 2	Communiquer via les différents canaux de communication (facture de RI, pannopocket, site internet, réseaux sociaux, rapport annuel d'activité du SPPGD, bulletin communal, bulletin intercommunal Le Mag')	2e semestre 2022
PILOTE	Services Déchet et Communication	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Les mairies	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'articles publiés/an	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 2 jours de préparation par service concerné (soit 4 j) Etape 2 : 2 jours/an pour mettre à jour les résultats à diffuser	
MOYENS FINANCIERS	0 €	
AUTRES MOYENS	1	

Axe 3 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets

AXE THEMATIQUE Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets ACTION 3A Promouvoir le compostage auprès des citoyens Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie) ; tandis que la proportion de déchets organiques pouvant être compostés (déchets putrescibles hors déchets alimentaires non consommés sous emballages et déchets verts) des ordures ménagères résiduelles est de 15,2 kg/hab, soit 463 T/an. Pas de guide ou de sensibilisation sur le jardinage au naturel pour le moment. Distribution de composteurs : achat, distribution et formation inititation (30 min) auprès des usagers : 2500 foyers formés et équipés au compostage individuel soit 22% de l'habitat individuel du territoire. Développement de site de compostage et jardin partagé en pied d'immeuble (6 sites de compostages collectifs ont été installés avec 15 référents de sites formés, 100 foyers formés au compostage collectif soit 4 % de l'habitat collectif et 30 foyers formés au lombricompostage) CONTEXTE Création et animation d'un réseau de 6 guides composteurs, personnes ressources au sein de communes ou de quartiers, mais qui n'existe plus aujourd'hui. La CCGCNSG souhaîte concourrir à l'effort régional et permettre d'atteindre les objectifs fixés par le PRPGD BFC qui vise une réduction de -20% de DMA à l'horizon 2031 (par rapport à 2010) et de 45% de DV en déchèteries à l'horizon 2031. Même si la réduction des OMA est très forte et exemplaire sur son territoire, il reste des efforts à réaliser pour réduire et maîtriser les déchets La CCGCNSG a déterminé le mode de tri à la source des biodéchets des ménages de son territoire le plus adapté à son contexte comme étant le compostage in-situ des biodéchets chez les ménages et les sites de restauration scolaire et le broyage des déchets verts in-situ ou en déchèteries. Ce qui n'aura pas pu l'être et se retrouverait en déchèteries, serait envoyé vers une plateforme de compostage pour valorisation matière. Poursuivre la distribution de composteurs individuels avec des formations associées. OBJECTIF(S) / Développer le compostage en habitat collectif ou zones pavillonnaires (avec peu d'espace dans les jardins) avec formation et suivi DESCRIPTION DE L'ACTION associés. Créer un réseau de guides-composteurs maintenu et renouvellé régulièrement si besoin. Concernant les habitats collectifs: Via un prestataire: Recherche et démarchage auprès des bailleurs publics et les copropriétés, pour l'installation de 20 sites de composteurs partagés, avec approvisionnement en broyat, sensibilisation des usagers au compostage et sur l'utilisation du compost et formation de minimum 3 référents de site guide composteurs et des utilisateurs, et valorisation du compost, par les utilisateurs, réalisation a minima de 2 animations / site /an Public cible: 2 400 foyers Objectif 800 foyers formés et équipés fin 2024 soit environ 20 sites + 3 quides composteurs / site formés fin 2024 soit 60 quides composteurs Concernant les zones pavillonnaires avec peu d'espace dans les jardins pour composter. Via un prestataire : Recherche et démarchage auprès des mairies et de la population, pour l'installation de 55 de sites composteurs partagés, avec approvisionnement en broyat, sensibilisation des usagers au compostage et sur l'utilisation du compost et formation de minimum 2 référents de site guide composteurs et des utilisateurs, et valorisation du compost, par les utilisateurs, réalisation a minima de 2 **PLANIFICATION** animations / site /an Public cible: 1 000 foyers Objectif: 333 foyers formés et équipés à fin 2024 soit 55 sites* 2 guides composteurs / site formés fin 2024, 110 guides composteurs Concernant le compostage en habitat individuel avec de l'espace dans les jardins pour composter. Via un prestataire : Sensibilisation, vente et visite (si besoin), pour organiser plus souplement que la CC des sessions de formations au compostage, et

Public cible : 9 100 foyers

groupe de maximum 15 foyers et minimum 1 foyer, sur le territoire.

Objectif : 3 033 foyers formés et équipés à fin 2024, recherche et formation de 55 guides composteur **Animation d'un réseau de guide composteurs.** Via un prestataire. Objectifs de 2 rencontres du réseau / an // de l'ordre de 200 à 300 guides composteurs formés fin 2024.

à l'utilisation du compost, obligatoires pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel prévues en soirée, le week-end, en semaine, par

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Déposer le dossier de demande de subventions	1er trimestre 2022 (voir fin 2021)
	Etape 2	Lancer l'appel d'offres permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions afin de retenir le(s) prestataire(s) adéquat(s)	1er trimestre 2022
	Etape 3	Suivre la mise en œuvre du marché	Rentrée 2022 à 2027
L	Etape 3	Caractérisation des biodéchets dans les OMr / Blian de l'évolution des déchets verts en déchèteries à mi-parcours pour définir d'éventuels ajustements/correctifs, renforcements	Fin 2024 / Début 2025

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Communication Prestation externe: Association ou entreprise qui auront répondu à l'appel d'offre dans le but d'améliorer les moyens mis à disposition des usagers et améliorer leur accompagnement (mise en oeuvre, suivi, sensibilisation, réseau maîtres-composteurs) CCAS des Mairies de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges, Bailleurs Sociaux présents sur notre territoire, Bailleurs Privés présents sur notre territoire. Financeurs (aides): ADEME BFC et REGION BFC
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution de la quantité de biodéchets en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an installés et formations /an Nombre de guides composteurs annuel en place
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	2022 : 15 jours 2023 : 15 jours 2024 à 2027 : 6 jours/an
MOYENS FINANCIERS	Investissements Composteurs Collectifs: 40 k€ HT (aide entre 55 et 80 % par l'ADEME et la Région BFC) sur 2 ans Investissements Composteurs Individuels: 30 k€ HT (pas d'aide possible) sur 2 ans Prestataire pour le suivi, la formation et la communication: 30 k€ pour 3 ans (aide de 55% par l'ADEME) soit 60 k€ sur 6 ans Caractérisation des OMr: 10 k€HT (sur la base de 10 échantillons caractérisés, représentativité du territoire)
AUTRES MOYENS	Action forte menée avec le service communication pour amplifier la sensibilisation: - Création d'un plan de communication via le service communication de la CCGCNSG en partenariat avec le(s) prestataire(s) réalisant les actions de terrain. - Participation de la CCGCNSG à la semaine du compostage fin mars à mi-avril et à la semaine européenne de la réduction des déchets. - Stand compostage lors d'évènements organisés par la CCGCNSG (festival nature,). - Post sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,) - Portrait vidéo de guides composteurs et d'usagers compostant sur les sites de compostage partagés - Création de visuels, consignes de tri, information pour les usagers et équipement des sites de compostage, tutos comment composter, et résolutions de problèmes.

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers
CONTEXTE	Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie). La quantité de DMA a augmenté depuis 2010 du fait de l'augmentation des quantités de déchets réceptionnées en déchèteries. Or, la CCGCNSG souhaite concourrir à l'effort régional et permettre d'atteindre les objectifs fixés par le PRPGD BFC qui vise une réduction de -20% de DMA à l'horizon 2031 (par rapport à 2010) et de 45% de DV en déchèteries à l'horizon 2031. Il existe une plateforme de compostage sur le territoire (compostage notamment des boues de step).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Accompagner la mise en œuvre d'un réseau de broyeurs à végétaux mutualisés (1 broyeur pour 10 communes) pour mettre à disposition chez les particuliers (selon un calendrier partagé géré par les communes) et mener des actions de campagnes de broyage avec distribution de broyat en communes et en déchèteries en saisonnalité adaptée

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape 1	Créer un groupe de co-construction de l'action avec les services techniques communaux Planifier l'achat ou la location du matériel et l'organisation de mise en œuvre (rédaction d'une convention d'usage)	2022
Etape 2	Mise à disposition de broyeurs / personnel formé, qui tournent sur les cantons selon un planning prédéfini	2023 à 2027
Etape 3	Opérations de broyage en communes, sur les déchèteries ou sur la plateforme de compostage, avec reprise du broyat par les usagers (1 agent du service régie qui gère les campagnes de broyage sur 6 mois de l'année)	2023 à 2027
PILOTE	Service Déchet	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Services Techniques Communaux	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communes volontaires Evolution annuelle de la quantité de déchets verts en déchèteries (T/an) Estimation visuelle du broyage de déchets verts lors des campagnes en déchèteries (m3/campagne) Nombre de foyers participants aux opérations de broyage (communes et déchèteries)	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination: Etape 1 : 5 jours Etape 2 : 3 jours de suivi/an Etape 3 : 10 jours/an	
	Agent : 0,5 ETP/an	
MOYENS FINANCIERS	Achat ou Location. Budget définit pour la location de 5 petits broyeurs + 2 broyeurs professionnels : 15 k€ HT/an	
AUTRES MOYENS	1	

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3C_Jardín Zéro Déchet (ou jardin au naturel)
	Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie) tandis que la proportion de déchets organiques pouvant être compostés (déchets putrescibles hors déchets alimentaires non consommés sous emballages et déchets verts) des ordures ménagères résiduelles est de 15,2 kg/hab, soit 463 T/an.
CONTEXTE	Pas de guide ou de sensibilisation sur le jardinage au naturel pour le moment. Distribution de composteurs : achat (15€/composteur), distribution et formation inititation (30 min) auprès des usagers : 2500 foyers formés et équipés au compostage individuel soit 22% de l'habitat individuel du territoire. Création et animation d'un réseau de 6 guides composteurs, personnes ressources au sein de communes ou de quartiers mais qui n'existe plus aujourd'hui.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	L'objectif est de réduire la production de déchets verts des ménages et donc leur collecte en déchèteries. Pour cela, il est intéressant de former et sensibiliser les habitants à une nouvelle gestion de leurs jardins, le jardin au naturel. Plusieurs actions sont ainsi identifiées : - Editer un flyer ou guide en partenariat avec le service biodiversité de la CCGCNSG : quelles espèces pour mon terrain ? (espèce, croissance,) - Animation de rencontres : comment favoriser la biodiversité dans mon jardin ? (paillage, tonte raisonnée, mulching, broyage tas de branches au fond du jardin,) en s'appuyant sur la sensibilisation/visite de jardins au naturel de jardiniers exemplaires du territoire - Insérer dans les documents d'urbanisme les espèces interdites et les espèces à privilégier pour la création de haies

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1 Pré	éciser le besoin et les objectifs recherchés		Service Biodiversité
	Etape 2 Mar	oix des jardins exemplaires rché et choix du prestataire externe de l'animation rché et choix du prestataire externe de réalisation du flyer ou guide	2022 lancement et poursuite années	Service Biodiversité
	Etape 3 - Dinte	ploiement de l'action : Distribution des flyers ou guide sur les déchèteries / document disponible aussi sur le site ernet nimation	suivantes	Service Biodiversité
1	Etape 4 Inté	égrer dans le cadre de la démarche du SCOT, la liste des espèces à préconiser, à éviter	2023	Service Biodiversité

PILOTE	Service Biodiversité
PARTENAIRES IDENTIFIES	LPO, Pirouette Cacahuète, Paysagistes référencés sur le territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution quantités biodéchets dans les OMR (par le biais de caractérisation) Evolution des quantités de déchets verts en déchetteries Nombre de flyers/guides distribués en déchèteries
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Biodiversité : 2 j/an
MOYENS FINANCIERS	- Flyer / guide de communication : 10 à 15 k€ - Animation de rencontres par une association : 1 500 €/an
AUTRES MOYENS	

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3D_Ecoles Zéro Biodéchet
	Lors du précédent PLPDMA, les actions dans les restaurants scolaires sur la réduction des biodéchets ont porté sur la mise en oeuvre de 3 sites de compostage en restauration scolaire et des sensibilisations dans les restaurants scolaires (et le collège de NSG via le CD21) sur le gaspillage alimentaire avec une série de pesées. Aujourd'hui, la restauration scolaire (12 sites) est réalisée via un prestataire. Un travail a été mené
CONTEXTE	par la CCGCNSG (initiative du service PetiteEnfance-Enfance-Jeunesse) auprès de ce prestataire pour obtenir une différenciation des grammages entre convives primaires et maternelles (adaptation à l'âge) pour éviter le gaspillage alimentaire. Les convives ont un morceau de pain et
	peuvent se resservir si besoin. Les convives en élémentaire sont servis en self, ce qui permet de s'adapter à la demande des convives. A souligner que les menus sont servis dans des plats en inox réemployables.
	Cette démarche, engagée d'ores et déjà par le service PetiteEnfance-Enfance-Jeunesse peut- être renforcée par une sensibilisation renforcée des personnels de la restauration, la mise en oeuvre du tri des biodéchets (certaines cantines élémentaires trient mais ne disposent pas de débouchés) et le compostage in situ.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	 Faciliter les échanges de pratiques : valoriser les actions réalisées dans les services de restauration pour la réduction du gaspillage alimentaire, le tri et le compostage des déchets alimentaires Accompagner la mise en oeuvre de la lutte contre le gaspillage, le tri des biodéchets et la mise en oeuvre de composteurs dans l'ensemble des restaurants scolaires

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Sensibilisation-Formation des animateurs/animatrices à la lutte contre le gaspillage alimentaire (et le tri des biodéchets)	2022 pour avoir des équipes prêtes pour la rentrée 2022	Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire
	Etape 2	Mise en place du tri des biodéchets (équipements et sensibilisation) sur 4 à 5 sites tests puis déploiement	Rentrée 2023 sur les sites tests puis déploiement chaque année sur 5 sites supplémentaires	Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire
	Etape 3	Mise en place du compostage in-situ (équipements, sensibilisation et suivi)	Mise en place pour la rentrée 2023 sur les sites tests puis déploiement conjointement à la mise en place du tri	Service Déchets
PILOTE		 Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire pour la partie lutte contre le gaspillage alimentaire Service Déchet pour la partie Compostage in-situ 		
PARTENAIRES IDEN	ITIFIES	Les 2 services sont partenaires l'un de l'autre sur cette action. Pays Beaunois pour les formations (CNFPT / ARS) Département de la Côte d'Or (conseil, sensibilisation)		
INDICATEURS DE SI	UIVI	Quantités de gaspillage évitées Nombre d'écoles équipées de composteurs en fonctionnement		
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES		Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire : 15 jours/an Service déchet : 5 jours/an		

- La sensibilisation des agents doit pouvoir être menée via les formations CNFPT

déchets vers l'UVE de Dijon

scolaire soit 8 k€ HT d'investissement (subventionné à hauteur de 55 à 70%) sur 2 ans - Animation et surve⊪ance des composteurs par un prestataire externe soit 10 k€

- Coût de mise en œuvre des composteurs : 3 composteurs par école x 12 sites de restauration

 A contrario, on peut noter que les économies porteront sur le montant de redevance incitative (réduction d'1/3 de leurs quantités de biodéchets) et que la CCGCNSG évitera d'orienter ces

MOYENS FINANCIERS

AUTRES : ECONOMIES ATTENDUES

Axe 4 - Favoriser le réemploi et la réparation

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement
CONTEXTE	Les bennes "DNR" ou "Déchets Non Recyclés" des déchèteries permettent de collecter 1 825 T, soit 12,5% des tonnages collectés en déchèteries pour les diriger vers l'incinération avec valorisation énergétique. A souligner, la présence d'un cabanon Emmaüs sur la déchèterie de Brochon permettant de donner une seconde vie aux objets (collecte préservante des encombrants réutilisables / réemployables) avec 17 T collectées en 2019, soit 0,1 % des tonnages collectés en déchèteries. Il n'existe pas de lieux privés ou associatifs permettant le dépôt ou la vente de matières issues du réemploi sur le territoire. La communauté d'Emmaüs Dijon peut intervenir parfois sur demande.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Réduction du gisement de déchets encombrants (non recyclés) en augmentant la quantité de déchets réemployés, réutilisés issus des déchèteries

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mener l'étude de caractérisation des bennes de déchèteries "DNR" afin de définir le potentiel de réemploi et réparation	2d semestre 2022
	Etape 2	Mettre en œuvre le partenariat avec la Communauté d'Emmaüs	1er semestre 2023
		Mettre en œuvre, dans toutes les déchèteries, la collecte préservante des encombrants pouvant être réemployés et un partenariat avec une entreprise ou association de réemploi/réparation (cabanons Emmaüs)	2023

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Emmäus ou autre partenaire ESS du réemploi/réparation
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Déchets : 6 jours pour le lancement et le suivi de l'étude Années suivantes : temps à déterminer par l'étude. A minima 3 à 10 jours/an sur la mise en oeuvre
MOYENS FINANCIERS	Etude de caractérisation des bennes des 5 déchèteries et de pistes de réflexion sur la stratégie d'acceptation des professionnels en déchèteries : 12 000 €HT (pour 5 bennes à caractériser). Lier cette étude avec l'étude de réflexion sur l'acceptation des déchets professionnels en déchèterie (complément de 5 000 euros > cf. Action 6A)
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)
CONTEXTE	Aujourd'hui, le réemploi est faible sur le territoire. Lors du précédent PLPDMA, des actions de sensibilisation de la population ont été menées : Gratiféria (événement apprécié), ateliers de détournement d'objets, Il n'existe pas de lieux permettant le dépôt ou la vente de matières issues du réemploi ni d'associations présentes sur le territoire. La communauté d'Emmaüs Dijon peut intervenir parfois sur demande. Très peu de collecte préservante en déchèterie (collecte en vue du réemploi ou de la réparation).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Réduction du gisement de déchets collecté dans les bennes DNR de déchèteries et promotion du réemploi et de la réutilisation

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mise en œuvre des zones à dons sur les déchèteries suite à l'étude sur le développement du réemploi des objets issus des bennes de DNR des déchèteries : déterminer l'organisation, déterminer les objets concernés (livres, autres)	
	Etape 2	Déployer des boîtes à dons sur d'autres lieux publics fréquentés (bibliothèques,)	2025 à 2027

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Eventuellement un partenaire ESS pour la fabrication de boîtes à dons avec des matériaux de récupération ou Customisation de mobilier récupéré par une association du territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	2 jours/an pour la mise en œuvre
MOYENS FINANCIERS	500 € de matériel pour la customisation (maxi : possibilité également de collecter les restes de peinture, etc.)
AUTRES MOYENS	

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4C_Promouvoir le réemploi
CONTEXTE	Le site internet de la CCGCNSG permet de diffuser certains informations comme les lieux de reprise existants, ainsi que des tutos utilies pour réemployer ces produits (customisation etc.). Cependant, le tonnage de DNR collecté en déchèterie augmente et il apparaît nécessaire de rappeler aujourd'hui le fonctionnement du système de reprise du 1 pour 1 et des possibilités offertes sur le réemploi.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Communiquer sur les réseaux sur le réemploi, la réparation Communiquer sur les reprises 1 pour 1

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
Etape :		Etablir le programme de communication, rédiger les messages, définir les relais de communication	2024
	Etape 2	Communiquer régulièrement	2024 à 2027

PILOTE	Services Déchet et Communication
PARTENAIRES IDENTIFIES	Tous les canaux/relais permettant l'information aux habitants du territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communications réalisées Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	3 jours de préparation du programme de communication puis 1 jour/an
MOYENS FINANCIERS	Pas de frais. Utilisation des relais existants.
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés
CONTEXTE	Présence du centre social intercommunal organisant de nombreuses activités et notamment des gratiferias, des boîtes à dons (gratiferia arc-en-ciel). La CCGCNSG est un des relais de communication de ces événements. Elle a également été présente sur certains d'entre eux pour sensibiliser les habitants à la prévention des déchets en y animant des ateliers.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Etre relais des événements associatifs et mettre à disposition des associations des salles de la CCGNSG ou des communes

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape 1	Relais de communication et mise à disposition de salles	2022 à 2027
PILOTE	Service des Solidarités	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets	
INDICATEURS DE SUIVI	Quantités de biens échangés lors de chaque manifestation Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	1 jour/an	
MOYENS FINANCIERS	Pas de frais (relais de communication habituels)	

AUTRES MOYENS

Axe 5 - Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
ACTION	5A_Promouvoir les couches lavables
CONTEXTE	L'expérimentation menée par la crèche Les lucioles de Gevrey-Chambertin s'est transformée en une pratique ancrée (personnels et familles étant convaincues de cette solution). Elle permet notamment à la crèche de réduire drastiquement sa production de déchets. Plus de 50 professionnels de la petite enfance ont été sensibilisés une première fois (animation et livrets). Un « kit nouvel arrivant » intégrant 4 objets de réemploi (pour la toilette et l'hygiène de la maison) ont été fournis aux nouveaux habitants.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Poursuivre les actions : - Renforcer/Créer un partenariat avec les relais assistantes maternelles pour la promotion et l'utilisation des couches lavables auprès des assistantes maternelles et des parents - Diffuser l'expérience acquise par la crèche Les Lucioles de Gevrey-Chambertin auprès de l'ensemble des crèches - Travailler en partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire qui commercialisent ces articles (les solliciter pour la location des couches et la sensibilisation - soirées de sensibilisation)

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Mise à jour du livret de sensibilisation	Début 2022	Service Petite enfance
	Etape 2	Réalisation de vidéos et supports audiovisuels à la crèche des Les Lucioles pour sensibilisation des autres structures	Début 2022	Service Déchets
	Etape 3	Planification et réalisation des temps de sensibilisation (rencontres-débats organisées)	A partir de 2022 et sur plusieurs années	Service Petite enfance
	Etape 4	Accompagner l'utilisation des kits / Conseiller les crèches et assistantes maternelles	2023-2027	Service Petite enfance

PILOTE	Services Relais assistantes maternelles - Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Professionnels des structures cibles Relais des assistantes maternelles Prestataires Service Déchet	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux de crèches utilisant des couches lavables Nombre de kits loués par an	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 1 jour Etape 2 : 2 jours Etape 3 : 1 jour Etape 4 : 2 jours/an	
MOYENS FINANCIERS	5 à 6 Kits en location : 300 €/mois à compter de 2023, soit 1500 €/an (Sensibilisation gratuite par les boutiques)	
AUTRES MOYENS	Service communication pour le livret et sensibilisation des familles	

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables	
ACTION	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables	
CONTEXTE	Opération "Réduire ses déchets : j'arrête le jetable " via le site internet de la CCGCNSG a permis de promouvoir notamment les débarbouillettes lavables, les serviettes de table pour les repas, les carrés démaquillants lavables. Les textiles jetables représentent encore 24,2% des OMr (caractérisation 2017).	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	- Mettre à disposition un kit de démonstration complet (protections féminines lavables, couches lavables bébé, alèses lavables enfants et adultes) auprès des partenaires de promotion de la CCGCNSG - Travailler en partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire qui commercialisent ces articles (les solliciter pour la location du kit et la sensibilisation - soirées de sensibilisation)	

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Monter un partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire Constituer le kit de démonstration	2022
	Etape 2	Suivre les actions menées	2022-2027
PILOTE		Service Déchet	
PARTENAIRES IDEN	ITIFIES	Boutiques Zéro Déchets du Territoire	

PILOTE	Service Déchet	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Boutiques Zéro Déchets du Territoire	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de démonstrations réalisées Nombre de participants aux démonstrations/Sensibilisations	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Déchets : 2 jours/an	
MOYENS FINANCIERS	Kit de démonstration / magasin partenaire : 150 euros HT (estimation : 4 magasins partenaires)	
AUTRES MOYENS	1	

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables	
ACTION	5C_Promouvoir les protections féminines lavables	
CONTEXTE	Opération "Réduire ses déchets : j'arrête le jetable " via le site internet de la CCGCNSG a permis de promouvoir notamment les débarbouillettes lavables, les serviettes de table pour les repas, les carrés démaquillants lavables. Les texiles jetables représentent encore 24,2% des OMr (caracétrisation 2017).	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	- Créer un partenariat avec les services jeunes pour la promotion des protections lavables - Créer un partenariat avec les clubs de sport féminins (jeunes et adultes) pour la promotion des protection féminines lavables	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
	Etape 1 Créer un listing des clubs avec des équipes féminines	
	Etape 2 Touver une association ou entreprise pouvant réaliser la sensibilisation	2024
	Etape 3 Créer un flyer présentant l'operation de sensibilisation	2024
	Etape 4 Envoyer un courrier l'ensemble des clubs avec le flyer pour présenter l'opération	
	Etape 5 Organiser avec les clubs des séances de sensibilisation	Rentrée 2024
	Etape 6 Organiser avec le service jeunesse CCGCNSG des sensibilisations pour les ados et jeunes adultes	2025
	Organiser des ateliers de sensibilisations avec le service Déchets CCGCNSG à destination du grand public et seniors	2026-2027

PILOTE	Service Enfance/Jeunesse	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution du gisement de déchets avec les caractérisations	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	3 jours/an	
MOYENS FINANCIERS	Association de sensibilisation : 1200 €/an Edition du flyer chaque année : 800 €/an	
AUTRES MOYENS	Service Communication pour la réalisation du flyer	

☑ Axe 6 - Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie
CONTEXTE	Les tonnages en déchèterie ont fortement augmenté ces dernières années et sont en partie responsables de l'augmentation de 7,4% des DMA entre 2010 et 2019. Les volumes sont supérieurs à ceux rencontrés pour des collectivités du même type et de la Côte d'Or. Les déchets fortement présents sont les déchets verts et les encombrants. La part des apports des professionnels ne sont pas connus (au niveau national, ils représentent 17% des tonnages de déchèteries). 5 déchèteries sont situées sur le territoire : Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges. L'accès des professionnels en déchetterie avec une carte de déchetterie "professionnels", dépôts payants hormis pour certaies filières qui sont gratuites (carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules/néons,). Volume autorisé de 5m3 par semaine (hors DD) facturés au-delà. Les professionnels du territoire ont accès à 1m3 gratuit par semaine.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Diminuer le gisement de déchets des professionnels en déchèteries

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mener la caractérisation de la part des déchets en déchèteries provenant des professionnels . Caractériser les activités concernées afin de pouvoir orienter le plan d'action. Proposer une stratégie visant à réduire les déchets des professionnels.	2d semestre 2022
	Etape 2	Valider avec les élus la stratégie à retenir (type d'accueil des professionnels en déchèteies, actions de promotion du broyage des DV, du réemploi,)	Fin 2022
	Etape 3	Mener les actions	2023 à 2027

PILOTE	Service Déchet	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Exploitation des déchèteries (agents de la régie et du prestataire)	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution de la quantité de déchets en déchèterie Evolution de la part des déchets des professionnels en déchèterie	
MOYENS HUMAINS	Service Déchets : pour l'étude : temps comptabilisé dans l'action 4A (études à mer simultanément) Service Déchets : 2 jours/an pour le suivi des actions (à adapter en fonction des conclusions l'étude)	
MOYENS FINANCIERS	+ 5000 à 7500 euros HT d'étude à ajouter à l'étude de caractérisation des bennes DNR de déchèteries. Mutualiser les 2 études afin de réaliser un gain économique (prise de connaissance du contexte, réflexion globale à mener)	
AUTRE	1	

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6B_Les commerces engagés
CONTEXTE	Lors des précédants PLPDMA, une action spécifique avec la CCI et la CMA a été menée auprès des commerçants : 40 commerces éco-responsables engagés. Aujourd'hui, une mission de développement économique au sein de la collectivité accompagnée par la CCI est déployée avec 2 « managers de proximité » en charge de permettre la développement des commerces de proximité. Ces managers se disent intéressés pour mene une action de sensibilisation ou d'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Construire des actions de sensibilisation avec les 2 managers de proximité de la CCGCNSG et s'appuyer sur des acteurs « commerces témoins » du territoire dans le but de sensibiliser les autres commerces du territoire à la prévention des déchets. Profiter de cette action pour apporter des solutions aux entreprises en vue de réduire leur facture "déchets".

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
100	Etape 1 Définir avec les managers de proximité les besoins des entreprises	2022	
	Etape 2 Former les managers de proximité et préparer la communication	Fin 2022	Service
	Etape 3 Mener l'action auprès des entreprises	2023-2024	développement économique
	Etape 4 Etudier la pertinence de poursuivre l'action	2025	

PILOTE	Service Développement Economique
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'entreprises ayant développé a minima 3 actions conduisant à la réduction de leur impact dans la production de déchets ou sur l'environnement
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service économique : 1 jour/an pour coordonner l'action Service Déchets : accompagnement d'1 jour/an Managers de proximité : actions pendant leurs rencontres. Formation de 2 jours à prévoir (acculturation pour accompagner les entreprises)
MOYENS FINANCIERS	Communication : 2000 € HT/an
AUTRES MOYENS	Communication

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales
	Un programme nommé « économie positive » a été mené sur le territoire, en partenariat avec la jeune chambre économique de Nuits-Saint-Georges, et a permis de créer 6 synergies d'entreprises. Le PCAET a été élaboré et a planifié cette action. Aujourd'hui, d'un point de vue "compétence déchets", la CCGCNSG prend en charge les déchets assimilés des professionnels via la collecte hebdomadaire des bacs pucés OMr (certains professionnels collectés deux fois par semaine) et via l'accès par en déchetteries avec une limitation à 1m3 gratuit/semaine et volume max autorisé 5m3/semaine (hors déchets dangereux) et facturés au-delà. Les encombrants en déchèterie sont en forte augmentation, ainsi que les gravats et les déchets verts. La part provenant des professionnels n'est pas connue. Au niveau national, la part des DAE dans les OMA est de 19% (20% dans les OMR et 15% dans les déchets recyclables) et représente 17% des tonnages de déchèteries.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTI	Réduction du gisement des déchets d'activités économiques. Apporter des solutions aux professionnels qui paient la redevance incitative et l'entrée en déchèteries. Le développement de l'écologie industrielle et territoriale peut permettre le développement de flières d'économie circulaire sur le territoire (orientées vers le réemploi et le recyclage), la réduction de la production de déchets, l'augmentation du recyclage, la réduction de la consommation de matière et d'énergie.

IISE EN ŒUVRE		Période de réalisation	Porteur prévisionnel
	Déterminer les zones d'activités cibles ou les activités cibles (comme par exemple, le exploitations viticoles) en lien avec le service biodiversité en charge du PCAET et le service Déchets		Dievalonie
	Elaborer un programme d'action et une animation pour la mise en œuvre d'un accompagnement collectif avec les partenaires (CCI, CMA, organisation professionnelles visées) faisant l'objet d'une consultation pour l'accompagnement	1er semestre 2024	Service
	Etape 3 Animation de la démarche EIT via un prestataire ou un partenaire externe	Démarrage : 2nd semestre 2024 Action : 2025 - 2026	développement économique
	Etape 4 Bilan. Evaluation de la possbilité de déployer cette démarche.	2027	
	Etape 5 Dépisement de la démarche	2027	

PILOTE	Service Développement Economique
PARTENAIRES IDENTIFIES	En partenariat avec le service Biodiversité en charge du PCAET et du service Déchet en charge du PLPDMA
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution des quantités totales de déchets assimilés sur les zones concernées Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service économique : 2 jours / an pour le suivi de la démarche Service biodiversité et déchets : 0,5 jour/an chacun
MOYENS FINANCIERS	7 500 euros HT de prestation externe pour l'animation de la démarche EIT sur une zone d'activités ou sur une activité professionnelle
AUTRES MOYENS	Communication auprès des entreprises, Mise à disposition de salles de réunions si nécessaire.

NOTE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022 Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_103-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Valérie DUREUIL.

C/22/103 - OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Contexte réglementaire

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a pour compètence la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pour les usagers du territoire.

La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 fixe des objectifs nationaux de réduction de la production de DMA. À ce titre, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges doit élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont les objectifs doivent être compatibles avec ceux fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bourgogne Franche-Comté.

Contexte local

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (désignée ci-après CCGCNSG) a été créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 et est instituée pour une durée illimitée.

Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais, regroupe 55 communes et compte 30 500 habitants répartis sur un territoire de 493 km2.

La CCGCNSG assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets au travers de prestations réalisées en régie ou par le biais de marchés publics. Les trois ex-territoires ont mené des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

En novembre 2011, 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex. CC de Gevrey-Chambertin, ex-CC de la Vallée de l'Ouche, ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne;

En 2011, les CC du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

De nombreuses actions ont ainsi été menées et poursuivies en partie entre 2017 et 2021.

La CCGCNSG souhaite poursuivre cette démarche et engage l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique (en conformité avec l'article L541-1 du code de l'environnement).

La réalisation de ce programme est, également, une des actions du Plan Climat Air Energie élaboré en 2019.

Elaboration du PLPDMA

Conformément au décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et par délibération du 25/06/2019, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a constitué une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée de 16 acteurs du territoire répartis en 4 collèges.

Du 05/02/2021 au 11/06/2021, un état des lieux de la prévention des déchets sur le territoire de la collectivité a été réalisé. Il a été validé par la CCES réunie le 11/06/2021.

Ensuite, 2 groupes de travail, pour un total de 19 personnes, ont été réunis de manière à élaborer le plan d'actions en concertation, qui a été validé par la CCES réunie le 08/03/2022.

Le projet de PLPDMA a été présenté au Bureau communautaire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges le 07/12/2021.

Une consultation du public, diffusée sur le site internet de la Communauté de communes et sur les réseaux sociaux, a eu lieu du 15/12/2021 au 15/01/2022.

Le projet de PLPDMA n'a reçu aucune remarque.

Objectifs retenus pour le PLPDMA:

Ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des DMA de Bourgogne Franche Comté soit -20% à l'horizon 2031, ce qui implique d'atteindre en décembre 2027, un ratio de production de 634,6 kg/hab./an de DMA, soit 19 867 tonnes.

Cela représente une baisse de 109,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction de -12,16 kg/hab./an de DMA d'ici la fin du PLPDMA.

Pour atteindre ces objectifs, l'objectif régional du PRPGD de réduction des déchets verts en déchèteries est également visé, soit une réduction de 45% en 2031 par rapport à 2010, soit pour le territoire de la CCGCNSG une collecte de déchets verts en déchèterie de 94,5 kg/hab en 2027, soit 2 959 Tonnes (au lieu de 3 846 tonnes en 2019).

Cela représente une baisse de 31,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction des déchets verts collectés en déchèteries de -3,9 kg/hab./an d'ici la fin du PLPDMA.

Pour cela, 21 fiches action réparties en 6 axes ont été élaborées :

- Axe 1 : Être une administration publique éco-exemplaire
- Axe 2 : Sensibiliser les citoyens du territoire
- Axe 3 : Luttes contre le gaspillage alimentaire et favoriser les compostages in situ des biodéchets
- Axe 4 : Favoriser le réemploi et la réparation
- Axe 5 : Populariser les produits textiles sanitaires lavables
- Axe 6 : Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets.

L'intégralité de l'état des lieux et des fiches actions du PLPDMA sont joints en annexe.

Un bilan annuel des actions sera réalisé et présenté à la CCES. Au bout de 6 ans, le PLPDMA sera évalué et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une révision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- APPROUVE la mise en œuvre de son programme d'actions,
- AUTORISE le Président à établir tous les dossiers et à effectuer toutes démarches administratives nécessaires,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au PLPDMA.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.



Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022 -2027 Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Novembre 2021



VOTRE INTERLOCUTRICE:

PARIZOT Anne Chargée de Missions

mel: anne.parizot@ccgevrey-nuits.com

SOMMAIRE

1	CC	ONTEXTE	3
	1.1	DEFINITION DE LA PREVENTION	3
	1.2	Introduction	3
2	LA	GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA	4
	2.1	L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET	4
	2.2	LA GOUVERNANCE: LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)	5
	2.3	DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA	5
3	SY	NTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	7
	3.1	DEFINITION	7
	3.2	CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA CCGCNSG	7
	3.3	DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS	8
	3.4	DIAGNOSTIC DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS MENEES	6
	3.5	CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	.7
4	OB	BJECTIFS	8
	4.1	OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	8
	4.2	OBJECTIFS DE LA CCGCNSG	1
5	LE	PROGRAMME D'ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2	2
	5.1	LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME	2
	5.2	Un plan d'actions, compose de 21 actions	2
	5.3	Le Calendrier	4
	5.4	LE BUDGET	.5
	5.5	LES MOYENS HUMAINS	6
	5.6	SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	.7
6	AN	NNEXES	9
	6.1	BILAN ENQUETE CD21	0
	6.2	FICHES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE	9
N	OTE		n

1 CONTEXTE

1.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



1.2 INTRODUCTION

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (désignée ci-après CCGCNSG) a été créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 et est instituée pour une durée illimitée.

Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais et regroupe 55 communes et compte 30500 habitants répartis sur un territoire de 493 km2.

La CCGCNSG assure ainsi la compétence collecte et traitement des déchets au travers de prestations réalisées en régie ou par le biais de marchés publics. Les deux ex-territoires ont menés des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- En novembre 2011, un groupement de 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex. CC de Gevrey Chambertin ex-CC de la Vallée de l'Ouche, ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne;
- En 2011, les CC de Nuits-Saint-Georges et Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

De nombreuses actions ont ainsi été menées et poursuivies en partie entre 2017 et 2020.

La CCGCNSG souhaite poursuivre cette démarche et **engage l'élaboration et l'animation d'un PLPDMA** visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique (en conformité avec l'article L541-1 du code de l'environnement).

La réalisation de ce programme est, également, une des **actions du Plan Climat Air Energie** élaboré en

Le présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets;
- · définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

2.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en oeuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- · L'élu référent, le vice- président délégués à la gestion des déchets ;
- La Responsable du Service Déchets,
- La Chargée de mission éducation à l'environnement, au développement durable et accompagnement du changement, en charge du PLPDMA.

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment de la chargée de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

2.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- · la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La CCES est constituée de 15 membres acteurs du territoire désigné par le Président de la Communauté de Communes parmi les collèges suivants:

- Le vice-président délégué à la gestion des déchets, Président de la CCES PLPDMA;
- 5 Membres du conseil d'exploitation déchets (élus communaux);
- · 3 membres issus des associations locales :
 - · 60 millions de consommateurs (Dijon),
 - UFC que choisir (Dijon),
 - CLCV Consommation Logement Cadre de Vie (Talant)
- · 6 représentants des institutions partenaires :
 - ADEME, L'Agence de la Transition Ecologique ;
 - Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté;
 - Conseil Départemental de la Cote d'Or ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
 - Chambre d'agriculture.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée en mai 2021. Les premiers mois ont été consacrés à la **réalisation du** diagnostic du territoire dont une synthèse est présentée au chapitre 3 du présent document.

Le plan d'action est le fruit d'un travail de co-construction mené en plusieurs étapes :



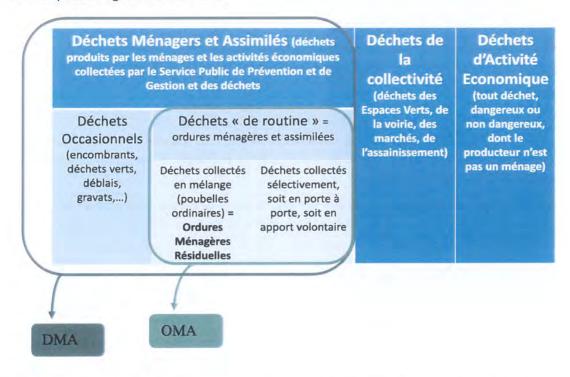
- 6 juillet 2021 15 personnes
- Ce groupe de travail a permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, techniciens, élus et habitants. Il a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux à soumettre à la CCES.
- Le 12 juillet 2021, une réunion de hiérarchisation, en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions. 21 actions ont été retenues pour un PLPDMA ambitieux et réaliste, réalisable en 6 ans.
- 17 septembre 2021 6 personnes des services de la communauté de communes se sont réunies pour définir précisément les actions (Objectifs, Etapes, Calendrier, Moyens à mettre en œuvre) qui seront portées par eux.

Le 8 novembre 2021, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de valider le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin – Nuits-Saint-Georges.

3 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 DEFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.,) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.



Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels et des données SINOE.

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2016 et 2019.

L'année 2010 est celle du point de référence réglementaire et l'année 2019 est celle de référence pour établir la situation sur le territoire de la CCGCNSG.

A souligner que lorsque la CCGCNSG établira son bilan annuel de production de déchets dans le cadre du présent PLPDMA, il conviendra de préciser que l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

3.2 CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE LA CCGCNSG

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG), 1ère communauté de communes de Côte-d'Or située entre Dijon et Beaune, est constituée de 55 communes.

Elle s'étend sur une superficie de 493 km², elle fait partie des 120 collectivités territoriales XXL.

La CCGCNSG est un territoire d'exception, aux paysages et aux identités marqués entre la Côte, les Hautes-Côtes et le Plaine ; de plus elle fait partie intégrante des Climats de Bourgogne, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 2015.

La population totale entrée en vigueur au 1er janvier 2021 est de 30484 habitants.

La CCGCNSG est concernée par un habitat de typologie « rural avec ville centre » (ADEME). La typologie d'habitat est majoritairement dispersée et dans une moindre mesure avec du pavillonnaire. 80,3% des logements du territoire sont des maisons individuelles et 19,4% des appartements.

La composition moyenne d'un foyer de la CCGCNSG est de 2,35 hab./résidence principale. La part des résidences secondaires reste assez faible.

La CCGCNSG dispose d'un taux d'activité global de près de 79% et un taux d'emploi de 72,7%.

La densité d'emplois est majoritairement concentrée sur les communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint-Georges.

Le territoire de la CCGCNSG est marqué par un taux élevé de retraités avec 27,5% contre 21,7% à l'échelle de la Côte d'Or. Les catégories socio-professionnelles (hors retraités) les plus importantes concernent 16,5% de professions intermédiaires et 15,2% des employés. A souligner que 11,3% des habitants sont sans activité professionnelle

La CCGCNSG dispose sur son périmètre géographique de 5 zones d'activités intercommunales ce qui en fait un territoire attractif, avec une économie tournée à la fois vers la viticulture, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme et les entreprises de service :

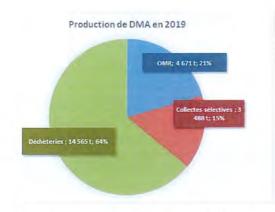
- · Les Terres d'Or à Gevrey-Chambertin (7 hectares),
- · La Petite Champagne à Gilly-les-Cîteaux,
- Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges,
- Une zone d'activité à Noiron-sous-Gevrey,
- Un projet à l'étude à Morey-Saint-Denis.

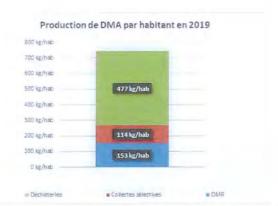
Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions.

3.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

3.3.1 LA PRODUCTION DE DECHETS ET LEUR DEVENIR

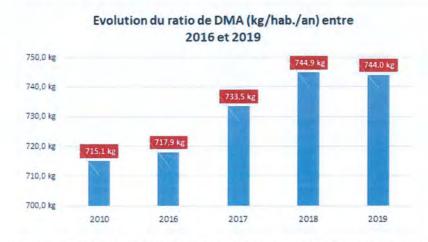
Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) s'établit pour 2019 à 22 725 tonnes, soit 744 kg/hab. hors inertes, ce gisement est de 18 879 tonnes, soit 618 kg/hab. Plus de la moitié de ces DMA concernent les déchets collectés en déchèteries (dont 3 348 tonnes de gravats).





Il s'avère que la production de DMA de la CCGCNSG (hors gravats collectés en déchèteries) est supérieure aux moyennes nationale (526 kg/hab./an), départementale (495 kg/hab./an) et sur les territoires de même typologie (520 kg/hab./an).

Les quantités par habitant augmentent de 4% depuis 2010 et de 3,6% de la production entre 2016 et 2019. A souligner une stagnation entre 2018 et 2019.



La CCGCNSG collecte de manière indifférenciée les ménages et les entreprises. Les zones d'activités sont collectées dans les mêmes tournées que celles des ménages ; idem pour les commerces, restaurants et toute autre activité économique. Les tonnages ne sont donc pas comptabilisés séparément à ce jour.

Le tableau ci-dessous précise selon le type de déchets, le mode de précollecte et de collecte mis-enœuvre, ainsi que le devenir des déchets collectés.

Flux	Pr	écollecte	Collecte	Tr	aitement
OMR	Par to a land	Bacs roulants pucés sacs prépayés	Fréquence : 1 fois/semaine* En porte à porte En prestation (DIEZE) : ex_CCSD + ex_CCGC En régie : ex_CCNSG	m	UIOM de Dijon Valorisation énergétique
Emballages		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire : ex_CCNSG + ex_CCGC en prestation (GACHON)		Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
Papiers		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire : ex_CCNSG + ex_CCGC en prestation (GACHON)	T T	Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
		bacs roulants (ex_CCSD)	Fréquence : 1 fois/quinzaine En porte à porte ex_CCSD En prestation (DIEZE)	A A	Centre de tri de Dijon Filière de recyclage
Verre		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire sur tout le territoire en prestation (GACHON)		/erralia (71) isation matière
Encombrants au sens large	不	5 déchèteries : Saulon la Chapelle, Brochon, Flagey-Echezeaux, Quincey et Nuits Saint- Georges	Gardiennage en régie et en prestation par SUEZ RV Centre Est pour les sites de Brochon et de Saulon la Chapelle. Evacuations des déchets en prestation de service	(régie pour gravat	cifiques selon les flux cs et déchets verts de Flagey- cey et Nuits Saint-Georges)
Textiles, linge de maison et chaussures		Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire En prestation (Le Relais)	A F	Tri et valorisation matière
Autres services	Déploiement de Gestion de 3 pla			es	

^{*:} hyper centre ville de Nuits Saint-Georges collecté 2 fois/semaine pour les sacs prépayés et les professionnels

L'essentiel des déchets sont envoyés vers une filière de valorisation, l'usine d'incinération de Dijon, réalisant une valorisation énergétique. La valorisation matière concerne les emballages, les papiers, le verre et les textiles triés.

3.3.2 FOCUS SUR LES OMA (ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES)

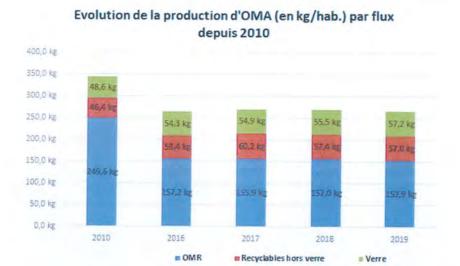
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) prennent en compte tous les déchets collectés auprès des usagers (hors déchets des déchèteries (dont textiles et DASRI comptabilisés au niveau des déchèteries) à savoir pour la CCGCNSG :

- Les OMr,
- Le verre,
- Les recyclables secs hors verre (Emballages, Papiers, Multimatériaux).

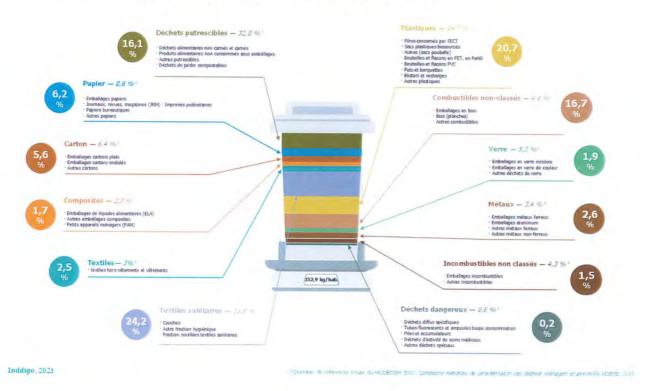
La production d'OMA s'élève à **8 160 tonnes en 2019** soit un ratio de **267,1 kg/hab./an**. Cette production est **nettement inférieure à la production nationale** (334 kg/hab./an) **et départementale** (313,5 kg/hab./an).

L'analyse de la répartition des OMA produites par flux en 2019 montre que la production d'OMr est prépondérante avec 57,2% du gisement d'OMA et la part de collectes séparatives toux flux confondus représente 42,8%.

La production d'OMA a fortement chuté du fait de la mise en œuvre de la redevance incitative, du développement des déchèteries et des actions de prévention menées.



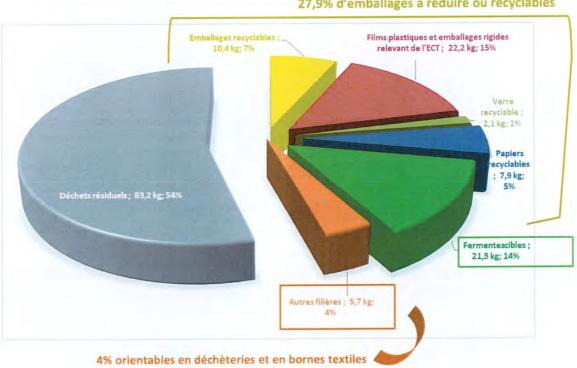
Une campagne de caractérisation des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) a été menée en 2017 sur le territoire. La typologie des déchets de la CCGCNSG est la suivante :



Caractérisation 2017 des OMr de la CCGCNSG

Une part du gisement peut être limitée grâce à des actions de prévention (tonnages potentiellement évitables).

Les données recueillies permettent de reconstituer le gisement en fonction des grands enjeux de la gestion des déchets.



27,9% d'emballages à réduire ou recyclables

Si l'on transpose les résultats de la CCGCNSG à la population entrée en vigueur au 1er janvier 2021 (30484 habitants) avec le ratio d'OMr de 2019, les résultats sont les suivants :

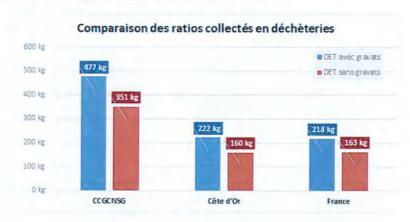
CATEGORIES	SOUS CATEGORIES	en%	En kg/hab.	Potentiel actuel en T/an
	Déchets alimentaires (non carnés)	9,47%	14,5 kg	441,72
	Déchets alimentaires carnés	1,33%	2,0 kg	61,78
DECHETS PUTRESCIBLES	Produits alimentaires non	2,66%	4,1 kg	123,87
DECHETS PUTRESCIBLES	consommés (sous emballages) Autres putrescibles	0,20%		
		0,25%	0,3 kg	9,47
	Déchets de jardin compostables Déchets de jardin nécessitant un	0,25%	0,4 kg	11,82
	broyage préalable	0,00%	0,0 kg	0,00
	Emballages papiers	1,10%	1,7 kg	51,07
	Journaux-magazines- revues	1,02%	1,6 kg	47,53
	payants Journaux des collectivités			
	Journaux des collectivites Journaux gratuits en boîtes aux	0,00%	0,0 kg	0,00
PAPIER	lettres	1,45%	2,2 kg	67,4
	Imprimés publicitaires	0,55%	0,8 kg	25,49
	Documents électoraux officiels	0,06%	0,1 kg	2,5
	Papiers de bureautique	0,99%	1,5 kg	45,99
	Autres papiers	0,49%	0,7 kg	22,82
	Emballages cartons plats	3,67%	5,6 kg	171,2
CARTONS	Emballages cartons ondulés	1,09%	1,7 kg	50,6
	Autres cartons	0,27%	0,4 kg	12,5
	Composites ELA	0,15%	0,2 kg	6,9
COMPLEXES	Petits Appareils Electroménagers	0,10%	0,2 kg	4,7
	Autres Composites	1,23%	1,9 kg	57,4
22122.22	Textiles Hors vêtements	0,87%	1,3 kg	40,69
TEXTILES	Vêtements	1,36%	2,1 kg	63,6
	Textiles sanitaires fraction	0,68%	0.1	21.0
TEXTILES SANITAIRES	hygiénique (hors couches)	0,0876	1,0 kg	31,8
TEXTILES SANTTAIRES	Couches	8,55%	13,1 kg	398,6
	Textile sanitaire fraction souillée	11,97%	18,3 kg	558,0
	films plastiques concernés par	7,91%	12,1 kg	368,73
	l'extension des consignes de tri Sacs plastiques biosourcés fournis			
	par les commerces	0,00%	0,0 kg	0,00
	Autres (sacs poubelles)	2,49%	3,8 kg	116,04
	Bouteilles et flaconnages	0,51%	0,8 kg	24,00
PLASTIQUES	plastiques PET	0,5170	U,O Kg	24,00
PLAS IIQUES	Bouteilles et flaconnages	0,32%	0,5 kg	14,7
	plastiques PeHD Bouteilles et flacons PVC	0,00%	0.0 kg	0,0
	Pots et barquettes	5,39%	0,0 kg 8,2 kg	
	blisters et recharges		10000	251,0
	(d'adoucissants par exemple)	0,02%	0,0 kg	0,8
	Autres plastiques	1,18%	1,8 kg	54,8
Victoria de la compansión de la compansi	Emballages en bois	0,45%	0,7 kg	20,9
COMBUSTIBLES NON	Bois (planches)	0,00%	0,0 kg	0,00
CLASSES	Autres combustibles non classés	13,76%	21,0 kg	641,66
	Emballages en verre incolore	1,00%	1,5 kg	46,64
VERRE	Emballages en verre colorés	0,39%	0,6 kg	18,4:
	Autres déchets en verre	0,26%	0,4 kg	11,93
	Emballages métaux ferreux	1,28%	2,0 kg	59,47
	Emballages aluminium	0,89%	1,4 kg	41,50
METAUX	Autres métaux ferreux	0,00%	0,0 kg	0,00
	Autres déchets	0,15%	0,2 kg	7,18
INCOMBUSTIBLES NON	Emballages incombustibles	0,00%	0,0 kg	0,00
CLASSES	Autres Incombustibles non classés	1,46%	2,2 kg	67,91
	Produits chimiques	0,05%	0,1 kg	2,35
	Tubes fluorescents, néons	0,00%	0,0 kg	0,00
	Piles et accumulateurs	0,02%	0,0 kg	0,95
DECHETS DANGEREUX	Déchets d'activité de soins	V. 0.2		
	médicaux	0,11%	0,2 kg	5,14
	Autres déchets dangereux	0,00%	0,0 kg	0,00
Fines	Eléments fins	12,86%	19,7 kg	599,62

Détail de la production des dechets composant les OMr

3.3.3 FOCUS SUR LES DECHETS EN DECHETERIES

5 déchèteries sont situées sur le territoire (Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges). L'accès aux professionnels est possible sous certaines conditions.

Le tonnage par habitant capté par ces déchèteries est très élevé, plus que sur des collectivités de même typologie et qu'en moyenne sur la Côte d'Or ou la France.



Les déchets collectés sont les suivants avec une prépondérance très forte des déchets verts, gravats, encombrants et bois :

Tonnages DET	2019	%
Encombrants	1 825	12,5%
Gravats	3 846	26,4%
Déchets verts	5 619	38,6%
Métaux	538	3,7%
Cartons	555	3,8%
Bois	1 310	9,0%
Plâtre	160	1,1%
Laine de verre	44	0,3%
Pneus	30	0,2%
Huile minérale	15	0,1%
Déchets Dangereux	104	0,7%
Cabanon Emmaüs	17	0,1%
DEEE	303	2,1%
Textile	122	0,8%
Mobilier	74	0,5%
Autres (piles, ampoules)	4	0,03%
DASRI	0,47	0,003%
Total CCGCNSG	14 565	100,0%

Note: Les encombrants sont également nommés DNR (Déchets Non Recyclables)

Il est intéressant d'aller agir sur les activités des ménages et des entreprises de ces déchets prépondérants pour réduire leurs quantités.

3.3.4 CONCLUSION

La production d'OMr est en baisse avec une réduction de 20% des OMA depuis 2010. Le tonnage de DMA est cependant, lui, en augmentation de +7,4% par rapport à 2010 et est supérieur aux moyennes nationale, départementale et sur les territoires de même typologie.

Flux	Gisement 2010	Gisement 2019	Evolution de la production entre 2010 et 2019	Objectifs réglementaires
DMA	22 168 Tonnes	22 725 Tonnes	DMA en kg/hab. :	National:
(yc gravats)	715,1 kg/hab.	744 kg/hab.	+7,4 %	- 15% de DMA en 2030 par rapport à 2010
ОМА	10 201 Tonnes 344,6 kg/hab.	8 160 Tonnes 267,1 kg/hab.	OMA en kg/hab. : - 20%	Régional : - 15 % DMA en 2025 - 20% DMA en 2031 par rapport à 2010

Evolution de la production de déchets entre 2010 et 2019

La part des tonnages produits par les producteurs non ménagers, les acteurs économiques, n'est pas connue.

La caractérisation des ordures ménagères à montrer l'intérêt d'aller renforcer les actions d'accompagnement à la réduction de ses déchets pour extraire notamment la partie fermentescible de ces déchets, les textiles jetables et les objets réemployables.

Le financement du service public de gestion des déchets de la CCGCNSG est assuré par la REOM, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dite incitative. Ce mode de financement a été déployé en 2014 et 2015. La facturation pour tous les usagers du service (particuliers et professionnels publics et privés) s'établit de la manière suivante :

- Une part fixe, correspondant à un abonnement ;
- Une part au volume de bac installé (incluant 12 levées);
- Une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à 12.

Ainsi, cette redevance incite les ménages et assimilés à réduire leurs déchets et contribue fortement à la réduction des OMA observée et exemplaire sur la Côte d'Or. Ce type de tarification est donc à maintenir sur le territoire.

L'augmentation des DMA est liée en grande partie au développement des **déchèteries** et à l'augmentation des déchets collectés sur ces dernières. Les actions de réduction des déchets sont à développer pour **diminuer notamment la production et donc les apports en déchets verts et encombrants**.

3.4 DIAGNOSTIC DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS MENEES

En novembre 2011, 3 EPCI se sont regroupés pour élaborer et mettre en œuvre un PLPD (ex- CC de Gevrey Chambertin, ex-CC de la Vallée de l'Ouche et ex. CC du Sombernonnais) pour une durée de 5 ans de 2011 à 2016, soutenu par l'ADEME Bourgogne.

En 2011, les CC de Nuits-Saint-Georges et du Sud-Dijonnais se regroupaient également pour définir et mettre en œuvre un PLPD sur une durée également de 5 ans de 2011 à 2016.

Ces PLPDMA ont été soutenus par l'ADEME (ancien système de subventions à la prévention).

La nouvelle collectivité, la CCGCNSG a poursuivi les actions de ses territoires en 2017, 2018 et 2019, avec pour objectif fixé dans le cadre du PCAET d'établir un nouveau PLPDMA courant 2020-2021.

Le diagnostic a mis les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire :

- La gestion de proximité des biodéchets ;
- La sensibilisation prévention des scolaires et du grand public ;
- Le stop pub;
- La collecte des textiles.

D'autres actions de prévention sont présentes, mais sont à renforcer :

- · La réparation et le réemploi ;
- L'éco-exemplarité;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La réduction des textiles sanitaires à usage unique ;
- La communication engageante pour renforcer la sensibilisation et l'accompagnement au changement;
- La réduction des déchets d'entreprises compris dans les assimilés.



En 2019 et 2020, diffusion de 47 tutos + 100 000 vues Facebook et YouTube en 2 ans pour promouvoir les solutions de réduction de déchets ont été réalisés et mis en ligne par la CCGCNSG.

En 2019, l'action a été récompensée par l'obtention du trophée des maires de Côte d'Or.





La réalisation des actions s'est également basée sur de partenaires et de nombreux bénévoles d'associations, notamment dans la sensibilisation et le compostage domestique : CD21, FREDON, Cpie, Pirouette Cacahuète, CCI, les guides composteurs, ... (cf. chapitre « Les acteurs du territoire »).

Le nombre de partenaires mobilisés était de 89 partenaires sur l'un (Gevrey, Ouche, Sombernonnais) et de 59 sur l'autre (Nuits-Saint-Georges, Sud Dijonnais), ce qui a été permis par la coordination du chef de projet « prévention ».



Le budget alloué pour mener les actions était de 2,50 €/hab./an (hors aides de l'ADEME), soit entre 3 et 4 % du budget des déchets des collectivités.

Ces programmes étaient fortement aidés par l'ADEME avec une aide de 1 €/hab./an selon l'atteinte des objectifs.

Il est en 2019 de 1,67 €/hab./an (source Matrice Compta-coût) pour des actions menées essentiellement autour de la sensibilisation et du compostage.

En annexe du présent document sont présentés les pratiques et comportement des habitants de Côte d'Or en termes de consommation, de compostage et de gaspillage, ainsi que les freins ou besoins. Il s'agit des résultats d'une enquête menée par le Département en début d'année 2021 (le territoire de la CCGCNSG est inclus avec la CC Ouche et Montagne dans le territoire « Centre »). Cette enquête a permis de connaître le niveau de pratiques des habitants du territoire et d'orienter le choix des actions à mettre en œuvre.



3.5 CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la prévention des déchets sur le territoire est le suivant :

ATOUTS

- Des actions bien ancrées et appréciées
- Caractérisation des déchets réalisée pour cibler les bons flux et enjeux sur lesquels travailler
- Redevance incitative en place créant une réflexion chez l'habitant pour réduire ses déchets

FAIBLESSES

- Augmentation des DMA depuis 2010
- Des actions à développer notamment sur les textiles sanitaires, sur le réemploiréparation, ...
- Portage politique faible or l'accompagnement au changement nécessite une visibilité et une vision pour permettre d'atteindre les objectifs ambitieux visés
- Une chargée de mission prévention présente sur le territoire mais dont le temps disponible est insuffisant en 2022, voire 2023, du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages

OPPORTUNITES

- Loi AGEC incitant les collectivités à atteindre les objectifs "Réduire de 15% les quantités de DMA produits par les habitants en 2030 par rapport à 2010"
- Une dynamique départementale et régionale en place
- Créer des économies en réduisant la production de déchets (éviter les effets de l'augmentation de TGAP pour la collectivité et contenir la RI pour les administrés)
- Aides de l'ADEME et de la Région BFC à l'investissement pour le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets
- Un projet qui intègre plusieurs services de la CCGCNSG et un lien étroit avec les communes

MENACES

- Hausse de la TGAP si rien ne se fait : à tonnage constant OMR et encombrants un surcoût de 78000 €/an à l'horizon 2025 soit +2.6 €/hab. par rapport à 2019.
- Peu d'associations présentes sur le territoire sur lesquelles se reposer mais quelques acteurs identifiés
- Un changement de comportement qui nécessite un accompagnement de proximité continu et des moyens pour y parvenir

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

LE PRPGD BOURGOGNE FRANCHE - COMTE

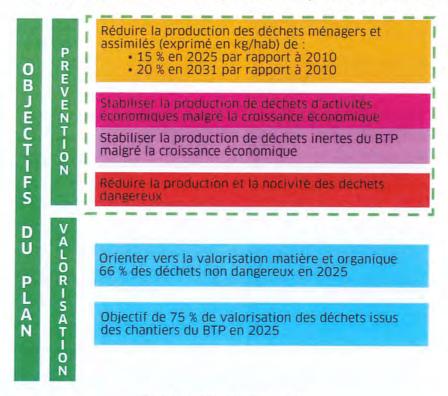
L'objectif du PLPDMA est d'être en cohérence avec les autres documents de planification, et notamment le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets).

Le PRPGD a été approuvé le 15 novembre 2019 et il est annexé au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Les déchets considérés dans le PRPGD sont les déchets non dangereux non inertes, les déchets inertes, les déchets dangereux et ce quel que soit leur producteur à l'exception des déchets issus du nucléaire.

Le Plan fixe un objectif régional de 475 kg/hab. de DMA à l'horizon 2025 et 448 kg/hab. de DMA à l'horizon 2031, représentant 209 kt de déchets évités à l'horizon 2025 et 284 kt en 2031 par rapport à une situation où aucune action de prévention ne serait menée.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur les points énoncés ci-dessous :



Choix du PRPGD - Objectifs chiffres

Les objectifs de réduction des DMA précisés dans le PRGPD de Bourgogne Franche-Comté sont ambitieux et vont au-delà de ceux fixés dans la loi AGEC.

Pour atteindre ces objectifs, le programme de prévention comporte ainsi 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets (développée dans le zoom sur les biodéchets)
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets

Il est à souligner dans le PRPGD, la nécessité de mener en priorité des actions de prévention des déchets alimentaires et des déchets verts.

Cela se traduit par:

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Au niveau des particuliers : opérations témoins, campagne de sensibilisation

- Au niveau de la restauration collective : réalisation de diagnostics avec plan d'actions et diffusion/valorisation des résultats obtenus, formation des équipes de cuisine en charge de la restauration collective, sensibilisation des convives
- Au niveau de la restauration commerciale : généralisation du gourmet bag
- Au niveau des autres secteurs : industrie agroalimentaire, commerces alimentaires, grande distribution
- La réduction des déchets verts
 - Sensibilisation des particuliers à la prévention des déchets verts
 - Promotion des techniques de jardinage limitant les déchets verts auprès des particuliers, services techniques et professionnels
 - Développement des pratiques de broyage auprès des particuliers, des services techniques et des professionnels
- Le développement d'actions de compostage de proximité avec la mise en place de mesures d'accompagnement
 - Renforcer et accompagner la gestion domestique des biodéchets
 - Développer des sites de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, camping, gites,)

LE RECAPITULATIF DES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES ET DU PRPGD



Le PLPDMA de la CCGCNSG intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 OBJECTIFS DE LA CCGCNSG

La CCGCNSG souhaite contribuer à l'effort régional. Ainsi :

L'objectif de réduction retenu est celui du Plan Régional de Prévention et de Gestion des DMA de Bourgogne Franche Comté soit -20% à l'horizon 2031, ce qui implique d'atteindre en décembre 2027, un ratio de production de 634,6 kg/hab./an de DMA, soit 19 867 tonnes.

Cela représente une baisse de 109,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction de -12,16 kg/hab./an de DMA d'ici la fin du PLPDMA.

Pour atteindre ces objectifs, l'objectif régional du PRPGD de réduction de déchets verts en déchèterie est également visé, soit une réduction de 45% en 2031 par rapport à 2010, soit pour le territoire de la CCGCNSG une collecte de déchets verts en déchèterie de 94,5 kg/hab en 2027, soit 2959 Tonnes (au lieu de 3 846 tonnes en 2019).

Cela représente une baisse de 31,4 kg/hab. par rapport à la production de 2019, soit une réduction des déchets verts collectés en déchèteries de -3,9 kg/hab./an d'ici la fin du PLPDMA.

5 LE PROGRAMME D'ACTIONS DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

5.1 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les 6 axes thématiques qui structurent le programme de prévention de la CCGCNSG sont adaptés à son contexte et ses objectifs :

- Axe 1 Etre une administration publique éco-exemplaire
- Axe 2 Sensibiliser les citoyens du territoire
- Axe 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-situ des biodéchets
- Axe 4 Favoriser le réemploi et la réparation
- Axe 5 Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
- Axe 6 Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets

5.2 UN PLAN D'ACTIONS, COMPOSE DE 21 ACTIONS

Le plan d'action pour permettre d'atteindre les objectifs fixés est décliné en **21 actions**, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions fournies en annexe. Ces **21** actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment.

AXE 1: ETRE UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ECO-EXEMPLAIRE

ACTION 1A: Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les

communes pour réduire les déchets de leurs services

ACTION 1B: Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres

Développer les achats groupés (produits d'entretien et vêtements EPI) et les

ACTION 1C : protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en

vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de

recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés

AXE 2: SENSIBILISER LES CITOYENS DU TERRITOIRE

ACTION 2A: Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements

ACTION 2B: Créer des ateliers DIY (Do it Yourself « faire soi-même »)

ACTION 2C: Sensibiliser les enseignants et les élèves

ACTION 2D : Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion

des déchets

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FAVORISER LE COMPOSTAGE IN-SITU DES BIODECHETS

ACTION 3A: Promouvoir le compostage auprès des citoyens

ACTION 3B : Développer le broyage des déchets verts des particuliers

ACTION 3C: Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)

ACTION 3D : Ecoles Zéro Biodéchet

AXE 4: FAVORISER LE REEMPLOI ET LA REPARATION

ACTION 4A: Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant)

pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement

ACTION 4B : Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons

(boîtes à livres, boîtes à jouet, ...)

ACTION 4C: Promouvoir le réemploi

ACTION 4D: Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés

AXE 5 : DEMOCRATISER LES PRODUITS TEXTILES SANITAIRES LAVABLES

ACTION 5A: Promouvoir les couches lavables

ACTION 58: Faciliter la promotion des textiles lavables

ACTION 5C: Promouvoir les protections féminines lavables

AXE 6 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À TROUVER DES SOLUTIONS DE REDUCTION DE LEURS DECHETS

ACTION 6A : Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets

professionnels en déchèterie

ACTION 6B: Les commerces engagés

ACTION 6C : Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité

principales

5.3 LE CALENDRIER

Les 21 actions présentées précédemment s'inscrivent dans un programme d'une durée de 6 ans.

Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions (Lecture du calendrier : en couleur foncé, les années fortes en investissement humains et/ou financiers/ et en couleur claire, les temps de préparation et de poursuite des actions).

AVEC	ACTIONS	CALENDRIER					
AXES	ACTIONS	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services						
Etre une	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres						
publique éco- exemplaire	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés						
	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements						
Sensibiliser les	2B_Créer des ateliers DIY						
citoyens du	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves						
	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets						
gaspillage	3A_Promouvoir le compostage auprès des citoyens						
alimentaire et	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers						
Favoriser le compostage in-	3C_Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)						
situ des	3D_Ecoles Zéro Biodéchet						
	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement						
Favoriser le réemploi et la	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)						
Sensibiliser les citoyens du territoire Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage insitu des biodéchate Favoriser le réemploi et la réparation Démocratiser les produits textiles initiaires lavables	4C_Promouvoir le réemploi						
	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés						
Démocratiser les	5A_Promouvoir les couches lavables						
Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables						9
	5C_Promouvoir les protections féminines lavables						
Accompagner les	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie						
professionnels à	6B_Les commerces engagés				4		
	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales						

5.4 LE BUDGET

Le budget global estimé pour le PLPDMA est de 462 100 € sur la durée des 6 ans.

Ce budget prévisionnel comprend :

- 304 600 € pour les actions à déployer
- les investissements pour les composteurs et les broyeurs, ainsi que pour quelques kits de démonstration;
- les prestations externes d'accompagnement pour le suivi, la sensibilisation et la formation, ainsi que pour les études nécessaires;
- pour quelques éditions de livrets de sensibilisation (la communication sera gérée en interne);
- → 157 500 € pour les moyens humains au sein du SPPGD
- · agent prévention à mi-temps sur 6 ans
- agent en charge de la gestion du broyage à mi-temps sur 5 ans

Le budget annuel moyen est de 77 017 €/an, soit 2,53 € par habitant/an.

Si les aides de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche Comté peuvent être obtenues (pour le développement de la gestion de proximité des biodéchets), le budget total (hypothèse prise en compte d'une aide minimale de subvention) est de l'ordre de 420 600 euros, soit un budget annuel moyen aidé est de 70 100 €/an, soit 2,3 €/hab./an.

5.5 LES MOYENS HUMAINS

Les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de ce PLPDMA sont détaillés ci-après.

Les actions seront portées en partie par la chargée de mission de la prévention du service Déchet et en partie par d'autres services de la CCGCNSG. En effet, les actions étant nombreuses et certaines cibles telles que les enseignants et les élèves, les parents, les jardiniers, les acteurs économiques relevant des compétences d'autres services, un travail de co-construction de ces actions a été mené avec les services concernés afin d'en assurer le portage dans le cadre de leurs missions.

La chargée de mission de la prévention du service Déchet aura en charge la coordination de l'ensemble du programme de prévention des DMA de la CCGCNSG et en assurera le suivi et l'organisation de la CCES. Cette mission requiert un 0,5 ETP/an (moyenne de 110 jours par an).

A cela, s'ajoute pour le service Déchet, un agent chargé du broyage, soit 0,5 ETP/an à partir de 2023.

Afin de mener l'ensemble des actions, il a été évalué un nombre moyen de jours annuel de 138 jours/an (hors agent chargé du broyage). Le détail par année est le suivant :

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nb de jours annuels	158	158	138	126	123	122

Ci-dessous, les moyens humains (hors agent chargé du broyage) sont précisés par service. Il s'agit d'une première estimation.

Service en charge du pilotage	Actions pilotées	Nb de jours
Service Déchet	Coordination globale, 1A, 1B, 2A, 2D, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C, 5B, 6A	110 j/an en moyenne
Service Communication	Communication globale	25 j/an
Service Petite Enfance, Enfance	3D, 5A, 5C	15 j en 2022 et 2023 puis 6 j/an
Service Communs Scolaires	2C	2022 : 5 j puis 2 j/an
Service Biodiversité	3C	2 j/an
Service Développement économique	6B, 6C	7 j/an
Service des Solidarités	4D	1 j/an
Direction des services	1C	2022 : 5 j

5.6 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les recommandations de l'ADEME.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

5.6.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les 3 indicateurs globaux suivants, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab./an (en % depuis 2010), afin de répondre à l'objectif de -20 % de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010, avec la précisition du taux d'évolution des OMr, de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries;
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet;
- Le budget alloué au PLPDMA.

5.6.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque action possède un ou plusieurs indicateurs, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES.

AXES	ACTIONS	INDICATEURS
	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services	Programme annuel élaboré : Oui/Non Actions annuelles menées : Oui/Non % des services de la CC ayant mis en œuvre 75% des actions / % des communes ayant mis en œuvre a minima 4 actions emblématiques du programme
dministration	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres	Nombre de réunions/rencontre et services sensibilisés par an
exemplaire	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés	Quantité totale de déchets évités / pourcentage d'évolution
	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements	Nombre d'animations/an
	2B_Créer des ateliers DIY	Nombre d'évènements organisés / nombre d'acteurs mobilisés lors des évènements proposés
citoyens du territoire	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves	Marché de Fournitures adapté oui/non Livret créé et diffusé oui/non
	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets	Nombre d'articles publiés/an
	3A_ Promouvoir le compostage auprès des citoyens	Evolution de la quantité de biodéchets en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an installés et formations /an Nombre de guides composteurs annuel en place
Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers	Nombre de communes volontaires Evolution annuelle de la quantité de déchets verts en déchèteries (T/an) Estimation visuelle du broyage de déchets verts lors des campagnes en déchèteries (m3/campagne) Nombre de foyers participants aux opérations de broyage (communes et déchèteries)
situ des biodéchets	3C_Jardin Zéro Déchet (ou jardin au naturel)	Evolution quantités biodéchets dans les OMR (par le biais de caractérisation) Evolution des quantités de déchets verts en déchetteries Nombre de flyers/guides distribués en déchèteries
	3D_Ecoles Zéro Biodéchet	Quantités de gaspillage évitées Nombre d'écoles équipées de composteurs en fonctionnement
	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
Favoriser le réemploi et la	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
réparation	4C_Promouvoir le réemploi	Nombre de communications réalisées Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries
	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés	Quantités de biens échangés lors de chaque manifestation Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries
Démocratiser	5A_Promouvoir les couches lavables	Taux de crèches utilisant des couches lavables Nombre de kits loués par an
les produits textiles	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables	Nombre de démonstrations réalisées Nombre de participants aux démonstrations/Sensibilisations
sanitaires lavables	5C_Promouvoir les protections féminines lavables	Taux d'évolution du gisement de déchets avec les caractérisations
	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie	Taux d'évolution de la quantité de déchets en déchèterie Evolution de la part des déchets des professionnels en déchèterie
Accompagner les professionnels	6B_Les commerces engagés	Nombre d'entreprises ayant développé a minima 3 actions conduisant à la réduction de leur impact dans la production de déchets ou sur l'environnement
à trouver des solutions	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales	Taux d'évolution des quantités totales de déchets assimilés sur les zones concernées Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche

6 ANNEXES

- > Sondage sur les pratiques d'économie circulaire des Côte-d'Oriens, Département de Côte d'Or
- > Fiches Actions par axe stratégique

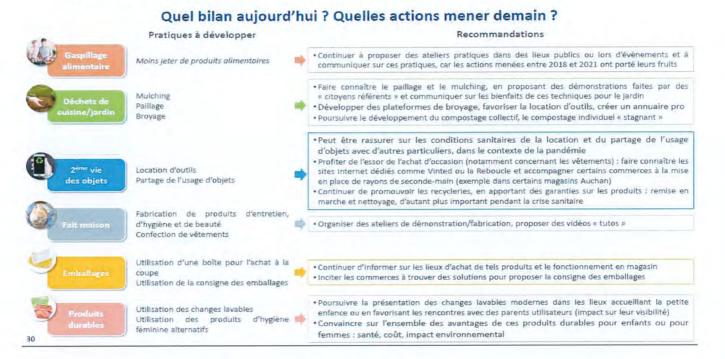
6.1 BILAN ENQUETE CD21

Un sondage mené par le Département de la Côte d'Or auprès de citoyens avec pour objectifs d'identifier :

- les pratiques et comportements des habitants en matière d'économie circulaire (achat, consommation et élimination des produits) ?
- les freins et les besoins pour favoriser des comportements plus économes en ressources
- les changements de comportements de la population depuis 2018 (voire 2012)?

a permis également d'orienter le choix des actions à mener.

La synthèse de l'enquête est présentée ci-dessous :



Les résultats par question pour les usagers présents sur le territoire de la CCGCNSG (= secteur Centre : CC Ouche et Montagne + CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) sont détaillés ci-après :

O1. Vous arrive-t-il de cuisiner vos restes de repas (au lieu de les jeter)?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q1.Vous arrive-t-il de cuisiner vos restes de repas (au lieu de les			The water has
TOTAL Oui	%col	86%	91%
Oui, à chaque fois que vous en avez	%col	65%	72%
Oui, de temps à temps	%col	21%	20%
TOTAL Non	%col	14%	9%
Non, rarement	%col	7%	3%
Non, jamais	%col	7%	5%

Q2.Et vous arrive-t-il de cuisiner des fruits et légumes abîmés (au lieu de les jeter) ?

Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q2.Et vous arrive-t-il de cuisiner des fruits et légumes abîmés (au			
TOTAL Oui	%col	78%	85%
Oui, à chaque fois que vous en avez	%col	54%	54%
Oui, de temps à temps	%col	25%	31%
TOTAL Non	%col	22%	15%
Non, rarement	%col	12%	6%
Non, jamais	%col	10%	9%

Q1Q2. Cuisiner pour éviter le gaspillage alimentaire ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q1Q2. Cuisiner pour éviter le gaspillage alimentaire ?			
TOTAL Cuisine les restes de repas ou les fruits/légumes abimés	%col	93%	93%
Cuisine les restes de repas et les fruits/légumes abimés	%col	71%	83%
Ne cuisine que les restes de repas	%col	15%	8%
Ne cuisine que les fruits/légumes abimés	%col	7%	2%
Ne cuisine ni les restes de repas ni les fruits/légumes abimés	%col	7%	7%

Q3.À quelle fréquence vous arrive-t-il de devoir jeter des produits alimentaires périmés ?

Redressement . Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q3.À quelle fréquence vous arrive-t-il de devoir je	ter des produits alimen	taires p	érimés ?
TOTAL Au moins une fois par mois	%col	38%	40%
Tous les jours ou presque	%col	1%	0%
Au moins une fois par semaine	%col	8%	7%
Au moins une fois par mois	%col	30%	33%
TOTAL Moins d'une fois par mois	%col	61%	57%
Moins souvent	%col	30%	25%
Jamais	%col	31%	33%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	1%	2%

Q4. Avez-vous déjà entendu parler des pratiques suivantes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Le lombricompostage			
TOTAL Oui	%col	68%	70%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	60%	67%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	7%	3%
Non	%col	32%	30%
Le broyage des branchages			
TOTAL Oui	%col	72%	76%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	64%	72%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	8%	5%
Non	%col	28%	24%
Le paillage	The second second		
TOTAL Oui	%col	60%	67%
Oui, et vous savez ce que c'est	%col	54%	61%
Oui, mais vous ne savez pas vraiment ce que c'est	%col	6%	6%
Non	%col	40%	33%

Q5TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisine comme les épluchures,

coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé...?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q5TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisin d'œuf, marc de café, sachets de thé ?	%col	52%	36%
Vous les mettez avec vos ordures ménagères Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	40%	51%
Vous faites du compostage (las au fond du jardin du avec un composteur)	%col	2%	2%
Vous les utilisez pour noumr des animaux	%col	19%	36%
Vous les déposez au pied des plantes (marc de café comme terreau)	%col	1%	2%
Vous les mettez dans des poubelles spécifiques (tri)	%col	0%	0%
Autre	%col	2%	3%
Ne sait pas	%col	1%	0%

Q6TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tontes de gazon ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		585	75
Ech. redressé		470	49
Q6TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tontes de gazon ?		100	
Vous les mettez avec vos ordures ménagères	%col	2%	2%
Vous les amenez en déchèterie	%col	31%	28%
Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	42%	40%
Vous les utilisez pour noumr des animaux	%col	4%	7%
Vous les laissez sur place	%col	21%	13%
Vous les déposez au pied des plantes ou sur le sol	%col	12%	16%
Vous les brûlez	%col	0%	0%
Ils sont collectés en porte-à-porte	%col	0%	0%
Vous n'avez pas de tontes de gazon	%col	4%	5%
Autres	%col	2%	5%
Ne sait pas	%col	2%	2%

QTTOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tailles de haies et feuilles mortes ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		585	75
Ech, redressé		470	49
Q7TOT. Que faites-vous le plus souvent de vos tailles de haies et			
Vous les mettez avec vos ordures ménagères	%col	2%	2%
Vous les amenez en déchèterie	%col	54%	53%
Vous faites du compostage (tas au fond du jardin ou avec un composteur)	%col	25%	32%
Vous les broyez	%col	10%	4%
Vous les déposez au pied des plantes ou sur le sol (paillage)	%col	11%	4%
Vous les brûlez	%col	2%	1%
Ils sont collectés en porte-à-porte	%col	0%	0%
Vous n'avez pas de tailles de haies et de feuilles mortes	%col	9%	16%
Autres	%col	2%	1%
Ne sait pas	%col	2%	0%

Q5Q6Q7. Pratiquer le compostage?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech, brut		1011	102
Ech, redressé		1011	75
Q5Q6Q7. Pratiquer le compostage ?			100
TOTAL Pratique le compostage	%col	44%	53%
TOTAL Les déchets verts uniquement	%col	4%	2%
TOTAL Les déchets de cuisine et les déchets verts	%col	19%	30%
Total Composte 1 type de déchets	%col	23%	22%
Total Composte 2 types de déchets	%col	14%	17%
Total Composte 3 types de déchets	%col	7%	15%
Total Composte les déchets de cuisine	%col	40%	51%
Total Composte les déchets verts	%col	23%	31%
Total Composte les tontes de gazon	%col	19%	26%
Total Composte les tailles de haies et feuilles mortes	%col	11%	21%
Les déchets de cuisine uniquement	%col	21%	22%
Les tontes de gazon uniquement	%col	1%	0%
Les tailles de haies/feuilles mortes uniquement	%col	1%	0%
Les tontes de gazon et les feuilles mortes	%col	1%	2%
Les déchets de cuisine et les tontes de gazon	%col	10%	10%
Les déchets de cuisine et les tailles de haies/feuilles mortes	%col	3%	5%
Les 3	%col	7%	15%
Ne pratique pas le compostage	%col	56%	47%

Q8a. Rencontrez-vous des difficultés en compostant?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		505	58
Ech. redressé		442	40
Q8a. Rencontrez-vous des difficultés en compostant ?			
Oui	%col	5%	3%
Non	%col	95%	97%

Q8bTOT. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en compostant ?

Redressement v1	111111111111111111111111111111111111111	Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		21	1
Ech. redressé		21	1
Q8bTOT. Quelles sont les difficultés que vous re	ncontrez en compostant	?	
Compost de mauvaise qualité	%col	35%	100%
Mauvaises odeurs	%col	9%	0%
Présence d'insectes	%col	17%	0%
Présence de nuisibles (rongeurs)	%col	18%	0%
Jus qui coule	%col	0%	0%
Il ne se produit pas de compost	%col	5%	0%
Manque d'information	%col	21%	0%
Lieu/site de compostage non éclairé	%col	0%	0%
Autre	%col	18%	0%

Q9TOT. Vous ne pratiquez pas le compostage parce que

Redressement /1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		506	44
Ech. redressé		569	35
Q9TOT. Vous ne pratiquez pas le compostage parce que			
Vous n'en voyez pas l'utilité	%col	11%	13%
Vous manquez de place (pas de jardin)	%col	48%	39%
Vous n'avez pas de composteur	%col	36%	36%
Vous ne sauriez pas quoi faire du compost	%col	7%	1%
Vous craignez des nuisances (odeurs, nuisibles, insectes)	%col	3%	2%
Vous ne savez pas comment faire	%col	7%	6%
Vous manquez de temps	%col	10%	8%
Vous n'y pensez pas	%col	7%	9%
Vous n'avez pas envie (trop âgé, trop embêtant)	%col	2%	4%
Vous n'avez pas assez de déchets à composter	%col	1%	0%
Vous donnez les déchets aux animaux	%col	0%	1%
Autre	%col	2%	1%
Ne sait pas	%col	1%	3%

		Total	Zone de résidence Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
La collecte en porte-à-porte de vos déchets de cuisine		1	
TOTAL Oul	%col	51%	42%
Oui, certainement	%col	240/	040/

Lon but		1011	102
Ech. redressé		1011	75
La collecte en porte-à-porte de vos déchets de cuisi	1e		
TOTAL Oul	%col	51%	42%
Oui, certainement	%col	31%	24%
Oui, probablement	%col	20%	17%
TOTAL Non	%col	46%	56%
Non, probablement pas	%col	16%	17%
Non, certainement pas	%col	30%	39%
(Ne sait pas)	%col	3%	3%
La collecte en point d'apport volontaire de vos déche	ets de cuisine		0.0
TOTAL Oui	%col	58%	57%
Oui, certainement	%col	34%	40%
Oui, probablement	%col	24%	17%
TOTAL Non	%col	38%	42%
Non, probablement pas	%col	14%	13%
Non, certainement pas	%col	23%	28%
(Ne sait pas)	%col	4%	1%
Un site de compostage dans votre quartier ou votre v	illage	170	170
TOTAL Oui	%col	64%	63%
Oui, certainement	%col	40%	42%
Oui, probablement	%col	23%	21%
TOTAL Non	%col	34%	35%
Non, probablement pas	%col	13%	11%
Non, certainement pas	%col	20%	24%
(Ne sait pas)	%col	3%	2%

O10r. Réfractaires aux 3 services proposés?

Redressement ; Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q10r. Réfractaires aux 3 services proposés ?	T-17			
N'utiliserait pas les 3 services	%col	22%	25%	
Utiliserait certainement les 3 services	%col	18%	14%	
Autres cas	%col	59%	61%	

O11. Avez-vous déjà entendu parler des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech, redressé		1011	75	
Q11.Avez-vous déjà entendu parler des changes lavables				
Oui	%col	32%	39%	
Non	%col	68%	61%	

012. Avez-vous déjà vu des changes lavables modernes?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence Centre
Ech. brut		340	40
Ech. redressé		324	29
Q12.Avez-vous déjà vu des changes lavables modernes ?			
Oui	%col	69%	65%
Non	%col	31%	35%

Q11Q12. Visibilité des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q11Q12. Visibilité des changes lavables modernes ?			
En a déjà entendu parler et en a déjà vu	%col	22%	26%
En a déjà entendu parler mais n'en a jamais vu	%col	10%	13%
N'en a jamais entendu parler	%col	68%	61%

013 Seriez-vous prêtle) à utiliser des changes lavables modernes ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut	4	1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q13.Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables modernes	100		SERVICE CO.
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	15%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	21%	20%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	3%	6%
Vous ne vous sentez pas concerné(e) par le sujet (pas d'enfants)	%col	57%	48%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	7%

Q13r. Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables modernes ? (base hors "Non concernés"/"Ne sait pas")

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		386	42
Ech. redressé		405	34
Q13r. Seriez-vous prêt(e) à utiliser des changes lavables			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	38%	42%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	54%	45%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	9%	13%

Q14. Avez-vous déjà entendu parler des produits d'hygiène féminine alternatifs : coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, culotte de règles... ?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Q14. Avez-vous déjà entendu parler des produits d'hygiène			
Oui	%col	61%	69%
Non	%col	39%	31%

Q15. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine alternatifs?

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		544	62
Ech. redressé		531	48
Q15. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygièr	e féminine alterna	ifs ?	
Oui, vous seriez prête à le faire	%col	17%	25%
Non, vous ne seriez pas prête à le faire	%col	25%	31%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	11%	19%
Vous ne vous sentez pas concernée par le sujet	%col	44%	20%
(Ne sait pas)	%col	3%	5%

Q15r. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine alternatifs ? (base hors "Non concernés"/"Ne sait pas")

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		261	40
Ech. redressé		281	36
Q15r. Seriez-vous prête à utiliser des produits d'hygiène féminine			
Oui, vous seriez prête à le faire	%col	33%	33%
Non, vous ne seriez pas prête à le faire	%col	47%	42%
Vous le faites déjà (ou l'avez déjà fait)	%col	20%	25%

Q16. Connaissez-vous des artisans réparateurs près de chez vous, qui pourraient réparer

vos appareils électroménagers ou multimédias tombés en panne ?

Redressement Redressament v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q16. Connaissez-vous des artisans réparateurs près de	e chez			
Oui	%col	52%	54%	
Non/Ne sait pas	%col	48%	46%	

4412.2

Redressement : Redressement v1	Total		Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Faire réparer vos appareils électroménagers ou multimédias			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	50%	48%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	11%	11%
TOTAL Le fait déjà	%col	37%	36%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	18%	18%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	19%	18%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	6%
Partager avec d'autres particuliers l'usage d'objets tels que des			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	30%	37%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	43%	33%
TOTAL Le fait déjà	%col	25%	27%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	9%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	19%	18%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	2%
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	30%	29%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	51%	49%
TOTAL Le fait déjà	%col	15%	21%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	4%	5%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	16%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	4%	1%
Acheter des appareils électroménagers d'occasion		1000	
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	31%	29%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	33%	31%
TOTAL Le fait déjà	%col	34%	37%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	7%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	28%	30%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	2%
Acheter des vêtements d'occasion		10	Electronic Control
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	22%	26%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	37%	30%
TOTAL Le fait déjà	%col	41%	43%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	8%	7%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	33%	36%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	1%	1%

Q18TOT. Pour quelles raisons ne souhaitez-vous pas acheter des produits d'occasion?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		505	46
Ech. redressé		476	31
Q18TOT. Pour quelles raisons ne souhaitez-vous pas acheter o	les		The second of
Les produits sont obsolètes, démodés	%col	9%	7%
TOTAL Produits non fiables	%col	33%	39%
Les produits ne sont pas de qualité, pas fiables	%col	17%	25%
Il n'y a pas de service après-vente	%col	6%	3%
Les produits ne sont pas garantis	%col	16%	13%
Pour des raisons d'hygiène	%col	43%	39%
Vous êtes opposé à l'achat d'occasion	%col	12%	5%
TOTAL Autres	%col	21%	23%
Vous ne savez pas où les achetez à proximité de chez vous	%col	7%	10%
Préférence pour les produits neufs / moyens de les acheter	%col	5%	1%
N'y pense pas / pas l'habitude	%col	2%	4%
N'a pas de besoin d'achats de tels produits	%col	5%	0%
Autre	%col	3%	7%
Ne sait pas	%col	4%	0%

déjà ?

Redressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Confectionner vous-même vos produits alimentaires type			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	20%	13%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	27%	17%
Vous le faites déjà	%col	51%	65%
(Ne sait pas)	%col	2%	5%
Faire vous-même votre lessive ou vos produits d'entretien			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	26%	26%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	52%	52%
Vous le faites déjà	%col	20%	22%
(Ne sait pas)	%col	2%	0%
Faire vous-même vos produits de beauté : soin, maquillage			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	13%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	71%	66%
Vous le faites déjà	%col	6%	8%
(Ne sait pas)	%col	9%	7%
Faire vous-même vos produits d'hygiène : déodorant,			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	21%	21%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	69%	65%
Vous le faites déjà	%col	8%	13%
Ne sait pas)	%col	2%	1%
Confectionner vous-même certains de vos vêtements		20.0	
Dui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	14%	9%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	72%	70%
/ous le faites déjà	%col	13%	18%
Ne sait pas)	%col	1%	3%

déjà ?

Redressement : Redressement v1	adressement : Redressement v1		Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Acheter des féculents (pâtes, lentilles) en vrac plutôt qu'en			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	45%	51%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	16%	16%
TOTAL Le fait déjà	%col	35%	33%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	10%	11%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	26%	22%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	0%
Apporter votre boîte en magasin pour le service à la coupe			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	57%	64%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	24%	20%
TOTAL Le fait déjà	%col	16%	16%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	6%	6%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	10%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	2%	0%
Utiliser des carrés démaquillants lavables plutôt que des cotons			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	28%	16%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	32%	36%
TOTAL Le fait déjà	%col	33%	47%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	22%	36%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	11%	11%
(ne pas lire : Ne sait pas)	%col	6%	1%
Utiliser un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs			
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	13%	8%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	22%	17%
TOTAL Le fait déjà	%col	62%	74%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	52%	57%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	10%	17%
ne pas lire : Ne sait pas)	%col	3%	1%
Jtiliser de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes,			
Dui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	18%	19%
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	6%	10%
TOTAL Le fait déjà	%col	73%	69%
Vous le faites déjà chaque fois	%col	56%	58%
Vous le faites déjà de temps en temps	%col	16%	11%
ne pas lire ; Ne sait pas)	%col	3%	2%

Q21. Si cela était possible dans vos lieux d'achat habituels, seriez-vous prêt à utiliser la consigne des emballages, c'est-à-dire un système de reprise des emballages par le

Redressement : Redressement v1		Total	Zone de résidence	
			Centre	
Ech. brut		1011	102	
Ech. redressé		1011	75	
Q21. Si cela était possible dans vos lieux d'achat habituels, seriez-				
Oui, vous seriez prêt(e) à le faire	%col	79%	86%	
Non, vous ne seriez pas prêt(e) à le faire	%col	11%	9%	
Vous le faites déjà	%col	7%	4%	
(Ne sait pas)	%col	3%	1%	

Gestes d'EC pratiqués

edressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut		1011	102
Ech. redressé		1011	75
Gestes d'EC pratiqués			
Cuisine les restes de repas	%col	65%	72%
Cuisine les fruits/légumes abimés	%col	54%	54%
Jette moins d'1 fois par mois des produits alimentaires périmés	%col	61%	57%
Pratique le compostage (ou lombri) des déchets de cuisine et/ou verts	%col	44%	53%
Pratique le mulching	%col	10%	8%
Pratique le paillage	%col	10%	12%
Pratique le broyage	%col	5%	3%
Nourrit des animaux avec des déchets de cuisine et/ou verts	%col	20%	37%
Utilise (ou a utilisé) des changes lavables modernes	%col	3%	6%
Utilise (ou a utilisé) des produits d'hygiène féminine alternatifs	%col	6%	12%
Fait réparer les appareils électroménagers ou multimédias en panne par un %col		18%	18%
artisan réparateur plutôt que d'en acquérir de nouveaux			
Partage avec d'autres particuliers l'usage d'objets	%col	6%	9%
Privilégie la location à l'achat d'outils de bricolage ou jardinage	%col	4%	5%
Achète des appareils électroménagers d'occasion	%col	6%	7%
Achète des vêtements d'occasion	%col	8%	7%
Confectionne ses produits alimentaires	%col	51%	65%
Fait sa lessive ou ses produits d'entretien	%col	20%	22%
Fait ses produits de beauté : soin, maquillage	%col	6%	8%
Faits ses produits d'hygiène : déodorant, shampoing	%col	8%	13%
Confectionne certains de ses vêtements	%col	13%	18%
Achète des féculents en vrac plutôt qu'en sachet ou boîte	%col	10%	11%
Apporte sa boîte en magasin pour le service à la coupe			6%
Utilise des carrés démaquillants lavables plutôt que des cotons jetables	%col	12%	23%
Utilise un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs jetables	%col	24%	21%
Utilise de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes	%col	56%	58%
Utilise la consigne des emballages	%col	7%	4%
Aucun de ces gestes	%col	1%	1%

Indicateurs de suivi du PDEC

ledressement Redressement v1		Total	Zone de résidence
			Centre
Ech. brut	-144	1011	102
Ech. redressé		1011	75
Indicateurs de suivi du PDEC			
A déjà vu une couche lavable modeme	%col	22%	26%
Possède un jardin et pratique le paillage et le mulching %col		2%	2%
Cuisine les restes de repas et les fruits/légumes abîmés	%col	71%	83%
Achète des produits d'occasion (appareils électroménagers) %col		34%	37%
Applique au moins 2 gestes d'Economie circulaire %col		96%	99%
Applique au moins 3 gestes d'Economie circulaire %col		88%	94%
Applique au moins 4 gestes d'Economie circulaire %col		73%	84%
Applique au moins 5 gestes d'Economie circulaire %col		55%	68%
Aucun de ces cas %col		2%	1%

6.2 FICHES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE

☑ Axe 1 - Être une administration publique éco-exemplaire

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
ACTION	1A_Définir un programme d'actions communautaire et accompagner les communes pour réduire les déchets de leurs services
CONTEXTE	 Poursuivre le travail engagé de diagnostic "production de déchets et pratiques" au sein des services pour être administration exemplaire : Communauté de Communes et Mairies Permettre un portage politique plus fort des actions visant à réduire les déchets du territoire que les programmes de prévention précédents afin d'atteindre l'objectif de réduction visé.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	 Poursuivre le diagnostic engagé au sein de la CC et créer un groupe projet Elaborer un plan de sensibilisation des maires et élus communautaires sur les différentes thématiques du programme de prévention des déchets (déchets verts, déchets textiles, déchets des déchèteries, actions vers les entreprises,) cohérent avec la planification des actions. Se reposer notamment sur le témoignage d'élus lors des réunions des maires trimestrielles (séminaires des maires) autour d'une thématique/d'actions prévention de son territoire

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Définir chaque année, le programme de témoignages et de sensibilisation des élus et mener ces sensibilisations	2022 à 2027	DG et Service Déchets
	Etape 2	Finaliser le diagnostic "déchets & pratiques" des services de la Communauté de Communes Définir le plan d'action à mener pour réduire les déchets de la Communauté de Communes	2022	Service Déchets
	Etape 3	Mettre en œuvre et suivre le plan d'action à mener pour réduire les déchets de la Communauté de Communes	2023	Service Déchets
	Etape 4	Apporter un appui "conseil" aux mairies le souhaitant pour élaborer leurs propres actions de réduction des déchets de leurs services	2024-2027	Service Déchets

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	DG / CCES / Bureau
INDICATEURS DE SUIVI	Programme annuel élaboré : Oui/Non Actions annuelles menées : Oui/Non % des services de la CC ayant mis en œuvre 75% des actions / % des communes ayant mis en œuvre a minima 4 actions emblématiques du programme
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 10 jours/an Etape 2 : 10 jours/an Etape 3 : 2 jours/an Etape 4 : 5 jours/an
MOYENS FINANCIERS	/ (Achats éventuels selon les actions définies)
AUTRES MOYENS	Service Communication

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
	1B_Faciliter les échanges de pratiques par des démonstrations et rencontres
	Lors du précédent PLPDMA, la collectivité a initié des actions visant à l'exemplarité de la CCGCNSG et des communes adhérentes par l'identification et la quantification des déchets produits par services (hors sites périscolaires), par la sensibilisation des agents (animations pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et par des actions de réduction du flux des papiers et de choix de produits d'entretien moins nocifs. Certaines expériences d'actions de réduction ont également été menées soit par des crèches (couches lavables), écoles (tri et compostage des biodéchets) ou services (produits ménagers).
	Les actions identifiées comme pouvant servir de support de sensibilisation sont les suivantes : - Service Petite Enfance : > Utilisation d'un nettoyeur vapeur (pour éviter les produits) depuis 2017 sur 1 crèche > Utilisation de couches lavables à la crèche Les Lucioles + Liniment maison
CONTEXTE	 Service Périscolaire: Adaptation des grammages des plats entre maternelles et élémentaires / Adaptation du service au self en primaire sur l'école de Gevrey-Chambertin Utilisation de bacs inox réemployables pour le transport des repas Utilisation de charlottes, surchausses, tabliers de cuisine plastiques lavables Service Communs scolaires:
	> Prochainement, test de fournitures scolaires plus vertueuses pour tendre vers le zéro déchet
	> Entretien des sols par imprégnation et protocole de nettoyage (pour limiter les produits d'entretien) - Service Déchets :
	 > Prochainement, Bureau Zéro Déchet (tests de fournitures et actions adaptées) - Service Biodiversité: > Saulon, gestion des espaces naturels et de la biodiversité - Accompagnement FREDON
	Sensibiliser les agents de la CCGCNSG aux pratiques "Zéro Déchets" via le témoignage de pairs
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	et de l'organisation d'échanges

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Coordination des services		
	Etape 2	Création du film (témoignages agents + responsable du service + élu du service) + Note de présentation Diffusion des supports auprès des services et des agents	2023	Coordination
	Etape 3	Organisation des après-midis de démonstration	2023	par la chargée de mission "prévention
	Etape 4	Organisation de débats pendant les réunions des services		des déchets"
	Etape 5	Installation des actions de réduction de prévention des déchets (+ cf. autres fiches actions)	2024-2027	
PILOTE		Service Déchet		
		Faranchia das associase da la COCCNICO		

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Ensemble des services de la CCGCNSG Service Communication
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de réunions/rencontre et services sensibilisés par an
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination / Préparation / Suivi : 6 j/an
MOYENS FINANCIERS	/
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Administrations publiques éco-exemplaires
	1C_Développer les achats groupés (produits d'entretien, vêtements EPI) et les protocoles communs dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics en vue de réduire la consommation des textiles sanitaires jetables et de recourir à des produits sanitaires moins polluants et mieux dosés
CONTEXTE	Il pourrait être intéressant d'harmoniser les achats des fournitures d'entretien des bâtiments publics ainsi que de leurs protocoles afin de permettre d'insérer la réduction des déchets, et notamment des déchets textiles (réemploi, réparation, matériel plus durable) et dans la stratégie d'achat et de l'utilisation de produits phytosanitaires moins nocifs. Aujourd'hui, chaque bâtiment/service est indépendant dans ses commandes.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTI	Réduire la nocivité des déchets "produits d'entretien" par les administrations publiques. Réduire les textiles sanitaires à usage unique pour l'entretien des bâtiments mais également en choississant des vêtements de travail EPI plus durables.

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Diagnostic + Identification des besoins (liste des produits)	Après l'arrivée d'un DST	Les Services mènent leur diagnostic
	Etape 2	Mettre en place un marché unique d'achats regroupés des fournitures identifiées Mettre en place un protocole d'entretien unique	Après l'arrivée d'un DST	DST
	Etape 3	Formation des agents	Après l'arrivée d'un DST	DST

PILOTE	Direction des Services
PARTENAIRES IDENTIFIES	Services Petite-Enfance_Enfance_Jeunesse, Scolaire, Déchets
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité totale de déchets évités / pourcentage d'évolution
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Temps interne: Diagnostic:5 j / protocole et communication: 2 j
MOYENS FINANCIERS	Possibilité d'aboutir à des économies à terme
AUTRES MOYENS	I I

Axe 2 - Sensibiliser les citoyens du territoire

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics	
ACTION	2A_Appel à candidature pour la sensibilisation des citoyens lors d'évènements	
CONTEXTE	La sensibilisation des citoyens est nécessaire à tout accompagnement au changement. Aujourd'hui, il y a peu d'associations territoriales qui mènent des actions de sensibilisation. Sur le PLPDMA précédent, les sensibilisations étaient menées principalement par la chargée de mission prévention or le temps nécessaire pour mener une sensibilisation des citoyens lors d'événements est trop important au regard du temps disponible de l'équipe.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	La CC organisera un appel à candidatures "ARTISANAT/CONSOMMATION ZERO DECHET" pour recruter 5 ou 6 entreprises du territoire, (qui font de la réparation, fabrication, revente of produits zéro déchets) à tenir un stand dans le cadre des évènements. La CGCNSG achète un emplacement dans les manifestations et invite les entreprises favorisant le zéro déchet à venir dessus. Les entreprises sensibilisent et vendent leurs produits. Disposer de l'exposition de sensibilisation de la Région lors des évènements du territoire. Fournir des kits pour opérations "Nettoyons la nature" (affichage, de tri des déchets, sacs prépayés OMr, exposition)	

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Lancement de l'appel à candidature	2023 à 2027
		Diffusion de l'exposition de sensibilisation de la Région	2022 à 2027
		Chaque année, participation à la distribution des Kits de nettoyage lors des journées de nettoyage organisées	2022 à 2027

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Communication
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'animations/an
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination des actions et participation à certaines manifestations : 6 jours/an
MOYENS FINANCIERS	1000 €/an
AUTRES MOYENS	/

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2B_Créer des ateliers DIY
CONTEXTE	Existence de tutos DIY sur le site de la CCGCNSG (produits ménagers, recettes de cuisine avec des restes de nourriture, etc) + de nombreuses animations DIY organisées : réussite des événements et de la fréquentation du site Internet. Demande un temps élevé à la chargée de mission prévention. Création de deux nouveaux magasins zéro déchets sur le territoire : les gérants peuvent apporter leurs retours d'expérience. Des familles ont participé aux "Familles Zéro Déchets" organisées par le Département.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Promotion et aide à la création d'un programme d'ateliers, construit sur un an (réalisés dans et par les commerces du territoire, Shop zéro déchets, Les Bocaux Locaux, Marisson,) à reproduire chaque année.

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
	Etape 1 Co-création avec les acteurs du territoire d'un programme annuel d'ateliers	2022 à 2027
Marin Co.	Etape 2 Promotion/Communication du programme par la CCGCNSG	2022 à 2027

PILOTE	Les boutiques spécialisées du territoire	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets (co-construction du programme) et Service Communication (relais du programme)	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'évènements organisés / nombre d'acteurs mobilisés lors des évènements proposés	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES 2 jours/an de coordination par le service déchets		
MOYENS FINANCIERS	0 €	
AUTRES MOYENS	/	

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2C_Sensibiliser les enseignants et les élèves
CONTEXTE	Actuellement, les fournitures scolaires sont achetées par les parents d'élèves et les enseignants. La sensibilisation sur la prévention des déchets est assurée soit par des prestations externes, soit par les enseignants. Lors du précédant programme de prévention, 950 enfants ont été sensibilisés au cours de 35 interventions dans les classes. Afin de renforcer les actions, il serait intéressant de faciliter la sensibilisation sur cette thématique et de s'assurer d'un discours commun.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Service scolaire: Essais de fournitures scolaires plus vertueuses et acccompagnement des projets d'établissements pour encourager le prêt, le troc, la location, l'achat de seconde main ou les achats groupés de matériel (livres, calculatrices, fournitures diverses,), en impliquant les enseignants, les élèves et les parents. Création d'un livret pédagogique de type "cahier d'exercices" pour les enseignants, et le périscolaire sur le thème de la prévention des déchets.

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionne
ACTION "FOURNITURES" A	DESTINATION DES ENSEIGNANTS		
Etape 1	Test des fournitures Echanges pour partager autour des expériences, connaître les retours	Janvier à Juin 2022	
Etape 2	Travailler avec les enseignants pour lister les fournitures recherchées et aboutir à une liste "type" par niveau	Janvier à Avril 2023	Service Communs Scolaires
Etape 3	Adapter le marché de fournitures en proposant la liste restreinte des fournitures établie	Pour la rentrée 2023-2024	Scolares
ACTION "SENSIBILISATION	" A DESTINATION DES ELEVES		
Etape 1	Créer un support (livret avec exercices) pour aborder le thème DD par les enseignants. Le cas des fournitures scolaires sera abordé notamment dans ce support.	2024	Service Déchets
PILOTE	Service Communs Scolaires		
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchet Enseignants		
INDICATEURS DE SUIVI	Marché de Fournitures adapté oui/non Livret créé et diffusé oui/non		
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Communs scolaires : + 5 jours (par rapport au temps habituel sur cette tâche) pour identifier les fournitures et sensibiliser les acteurs la 1ère année puis par la suite 2 jours/an Service Déchets : - 2 jours d'accompagnement du service "communs scolaires" puis 1 jour/an - 5 jours sur la création du livret DD		
MOYENS FINANCIERS	Prestation d'écriture du livret DD aux enseignants : 3000 € Impression du livret par les mairies		
AUTRES MOYENS	1		

AXE THEMATIQUE	Sensibilisation des publics
ACTION	2D_Communiquer à la population les résultats obtenus et le coût de la gestion des déchets
CONTEXTE	La CCGCNSG réalise tous les ans son rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPGD (obligatoire pour les collectivités ayant en charge la compétence collecte et traitement) qui présente les données de gestion technique, économique (via la matrice des coûts) et financière du service ainsi que les actions de prévention. Aujourd'hui, les usagers du territoire reçoivent leur facture de redevance déchets précisant leurs quantités produites. En-dehors du rapport annuel de la CCGCNSG, les résultats obtenus de réduction des OMA ou d'augmentation des déchets en déchèteries ne sont pas diffusés. Des collectivités ont montré qu'en communicant régulièrement auprès de leurs usagers les résultats obtenus, cela les incitaient à poursuivre ou à accentuer leurs efforts. Il s'agit d'une communication positive facilitant le changement de pratiques.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Utiliser différents canaux de communication pour présenter les résultats aux usagers du service : - Intégrer dans la lettre accompagnant la facture de la RI les résultats positifs obtenus - Compléter la partie prévention dans le rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du SPPGD - Utiliser les communiqués communaux (et les pannopockets) pour diffuser les éléments clés de communication et les résultats obtenus - Poursuivre la diffusion d'information via les réseaux sociaux

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape 1	Préparer les modèles de messages positifs. Planifier la communication.	1er semestre 2022
Etape 2	Communiquer via les différents canaux de communication (facture de RI, pannopocket, site internet, réseaux sociaux, rapport annuel d'activité du SPPGD, bulletin communal, bulletin intercommunal Le Mag')	2e semestre 2022
PILOTE	Services Déchet et Communication	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Les mairies	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'articles publiés/an	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 2 jours de préparation par service concerné (soit 4 j) Etape 2 : 2 jours/an pour mettre à jour les résultats à diffuser	
MOYENS FINANCIERS	0 €	
AUTRES MOYENS	1	

Axe 3 - Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets

AXE THEMATIQUE Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets ACTION 3A Promouvoir le compostage auprès des citovens Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie) ; tandis que la proportion de déchets organiques pouvant être compostés (déchets putrescibles hors déchets alimentaires non consommés sous emballages et déchets verts) des ordures ménagères résiduelles est de 15,2 kg/hab, soit 463 T/an. Pas de guide ou de sensibilisation sur le jardinage au naturel pour le moment. Distribution de composteurs : achat, distribution et formation inititation (30 min) auprès des usagers : 2500 foyers formés et équipés au compostage individuel soit 22% de l'habitat individuel du territoire. Développement de site de compostage et jardin partagé en pied d'immeuble (6 sites de compostages collectifs ont été installés avec 15 référents de sites formés, 100 foyers formés au compostage collectif soit 4 % de l'habitat collectif et 30 foyers formés au lombricompostage) CONTEXTE Création et animation d'un réseau de 6 guides composteurs, personnes ressources au sein de communes ou de quartiers, mais qui n'existe plus aujourd'hui. La CCGCNSG souhaîte concourrir à l'effort régional et permettre d'atteindre les objectifs fixés par le PRPGD BFC qui vise une réduction de -20% de DMA à l'horizon 2031 (par rapport à 2010) et de 45% de DV en déchèteries à l'horizon 2031. Même si la réduction des OMA est très forte et exemplaire sur son territoire, il reste des efforts à réaliser pour réduire et maîtriser les déchets La CCGCNSG a déterminé le mode de tri à la source des biodéchets des ménages de son territoire le plus adapté à son contexte comme étant le compostage in-situ des biodéchets chez les ménages et les sites de restauration scolaire et le broyage des déchets verts in-situ ou en déchèteries. Ce qui n'aura pas pu l'être et se retrouverait en déchèteries, serait envoyé vers une plateforme de compostage pour valorisation matière. Poursuivre la distribution de composteurs individuels avec des formations associées. OBJECTIF(S) / Développer le compostage en habitat collectif ou zones pavillonnaires (avec peu d'espace dans les jardins) avec formation et suivi DESCRIPTION DE L'ACTION associés. Créer un réseau de guides-composteurs maintenu et renouvellé régulièrement si besoin. Concernant les habitats collectifs: Via un prestataire: Recherche et démarchage auprès des bailleurs publics et les copropriétés, pour l'installation de 20 sites de composteurs partagés, avec approvisionnement en broyat, sensibilisation des usagers au compostage et sur l'utilisation du compost et formation de minimum 3 référents de site guide composteurs et des utilisateurs, et valorisation du compost, par les utilisateurs, réalisation a minima de 2 animations / site /an Public cible: 2 400 foyers Objectif 800 foyers formés et équipés fin 2024 soit environ 20 sites + 3 quides composteurs / site formés fin 2024 soit 60 quides composteurs Concernant les zones pavillonnaires avec peu d'espace dans les jardins pour composter. Via un prestataire : Recherche et démarchage auprès des mairies et de la population, pour l'installation de 55 de sites composteurs partagés, avec approvisionnement en broyat, sensibilisation des usagers au compostage et sur l'utilisation du compost et formation de minimum 2 référents de site guide composteurs et des utilisateurs, et valorisation du compost, par les utilisateurs, réalisation a minima de 2 **PLANIFICATION** animations / site /an Public cible: 1 000 foyers Objectif: 333 foyers formés et équipés à fin 2024 soit 55 sites* 2 guides composteurs / site formés fin 2024, 110 guides composteurs Concernant le compostage en habitat individuel avec de l'espace dans les jardins pour composter. Via un prestataire : Sensibilisation, vente et visite (si besoin), pour organiser plus souplement que la CC des sessions de formations au compostage, et

Public cible : 9 100 foyers

groupe de maximum 15 foyers et minimum 1 foyer, sur le territoire.

Objectif : 3 033 foyers formés et équipés à fin 2024, recherche et formation de 55 guides composteur **Animation d'un réseau de guide composteurs.** Via un prestataire. Objectifs de 2 rencontres du réseau / an // de l'ordre de 200 à 300 guides composteurs formés fin 2024.

à l'utilisation du compost, obligatoires pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel prévues en soirée, le week-end, en semaine, par

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Déposer le dossier de demande de subventions	1er trimestre 2022 (voir fin 2021)
	Etape 2	Lancer l'appel d'offres permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions afin de retenir le(s) prestataire(s) adéquat(s)	1er trimestre 2022
	Etape 3	Suivre la mise en œuvre du marché	Rentrée 2022 à 2027
	Etape 3	Caractérisation des biodéchets dans les OMr / Blian de l'évolution des déchets verts en déchèteries à mi-parcours pour définir d'éventuels ajustements/correctifs, renforcements	Fin 2024 / Début 2025

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Communication Prestation externe: Association ou entreprise qui auront répondu à l'appel d'offre dans le but d'améliorer les moyens mis à disposition des usagers et améliorer leur accompagnement (mise en oeuvre, suivi, sensibilisation, réseau maîtres-composteurs) CCAS des Mairies de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges, Bailleurs Sociaux présents sur notre territoire, Bailleurs Privés présents sur notre territoire. Financeurs (aides): ADEME BFC et REGION BFC
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution de la quantité de biodéchets en déchèteries Evolution de la quantité d'OMr collectées Nombre de composteurs/an installés et formations /an Nombre de guides composteurs annuel en place
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	2022 : 15 jours 2023 : 15 jours 2024 à 2027 : 6 jours/an
MOYENS FINANCIERS	Investissements Composteurs Collectifs: 40 k€ HT (aide entre 55 et 80 % par l'ADEME et la Région BFC) sur 2 ans Investissements Composteurs Individuels: 30 k€ HT (pas d'aide possible) sur 2 ans Prestataire pour le suivi, la formation et la communication: 30 k€ pour 3 ans (aide de 55% par l'ADEME) soit 60 k€ sur 6 ans Caractérisation des OMr: 10 k€HT (sur la base de 10 échantillons caractérisés, représentativité du territoire)
AUTRES MOYENS	Action forte menée avec le service communication pour amplifier la sensibilisation: - Création d'un plan de communication via le service communication de la CCGCNSG en partenariat avec le(s) prestataire(s) réalisant les actions de terrain. - Participation de la CCGCNSG à la semaine du compostage fin mars à mi-avril et à la semaine européenne de la réduction des déchets. - Stand compostage lors d'évènements organisés par la CCGCNSG (festival nature,). - Post sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,) - Portrait vidéo de guides composteurs et d'usagers compostant sur les sites de compostage partagés - Création de visuels, consignes de tri, information pour les usagers et équipement des sites de compostage, tutos comment composter, et résolutions de problèmes.

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3B_Développer le broyage des déchets verts des particuliers
CONTEXTE	Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie). La quantité de DMA a augmenté depuis 2010 du fait de l'augmentation des quantités de déchets réceptionnées en déchèteries. Or, la CCGCNSG souhaite concourrir à l'effort régional et permettre d'atteindre les objectifs fixés par le PRPGD BFC qui vise une réduction de -20% de DMA à l'horizon 2031 (par rapport à 2010) et de 45% de DV en déchèteries à l'horizon 2031. Il existe une plateforme de compostage sur le territoire (compostage notamment des boues de step).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTI	Accompagner la mise en œuvre d'un réseau de broyeurs à végétaux mutualisés (1 broyeur pour 10 communes) pour mettre à disposition chez les particuliers (selon un calendrier partagé géré par les communes) et mener des actions de campagnes de broyage avec distribution de broyat en communes et en déchèteries en saisonnalité adaptée

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape .	Créer un groupe de co-construction de l'action avec les services techniques communaux l'Planifier l'achat ou la location du matériel et l'organisation de mise en œuvre (rédaction d'une convention d'usage)	2022
Etape .	Mise à disposition de broyeurs / personnel formé, qui tournent sur les cantons selon un planning prédéfini	2023 à 2027
Etape .	Opérations de broyage en communes, sur les déchèteries ou sur la plateforme de compostage, avec reprise du broyat par les usagers (1 agent du service régie qui gère les campagnes de broyage sur 6 mois de l'année)	2023 à 2027
PILOTE	Service Déchet	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Services Techniques Communaux	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communes volontaires Evolution annuelle de la quantité de déchets verts en déchèteries (T/an) Estimation visuelle du broyage de déchets verts lors des campagnes en déchèteries (m3/campagne) Nombre de foyers participants aux opérations de broyage (communes et déchèteries)	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Coordination: Etape 1: 5 jours Etape 2: 3 jours de suivi/an Etape 3: 10 jours/an	
	Agent : 0,5 ETP/an	
MOYENS FINANCIERS	Achat ou Location. Budget définit pour la location de 5 petits broyeurs + 2 broyeurs professionnels : 15 k€ HT/an	
AUTRES MOYENS		

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3C_Jardín Zéro Déchet (ou jardin au naturel)
	Le flux majoritaire des déchets collectés en déchèteries en 2019 est celui des déchets verts avec 5 619 tonnes collectées (39% du poids de déchets collectés en déchèterie) tandis que la proportion de déchets organiques pouvant être compostés (déchets putrescibles hors déchets alimentaires non consommés sous emballages et déchets verts) des ordures ménagères résiduelles est de 15,2 kg/hab, soit 463 T/an.
CONTEXTE	Pas de guide ou de sensibilisation sur le jardinage au naturel pour le moment. Distribution de composteurs : achat (15€/composteur), distribution et formation inititation (30 min) auprès des usagers : 2500 foyers formés et équipés au compostage individuel soit 22% de l'habitat individuel du territoire. Création et animation d'un réseau de 6 guides composteurs, personnes ressources au sein de communes ou de quartiers mais qui n'existe plus aujourd'hui.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	L'objectif est de réduire la production de déchets verts des ménages et donc leur collecte en déchèteries. Pour cela, il est intéressant de former et sensibiliser les habitants à une nouvelle gestion de leurs jardins, le jardin au naturel. Plusieurs actions sont ainsi identifiées : - Editer un flyer ou guide en partenariat avec le service biodiversité de la CCGCNSG : quelles espèces pour mon terrain ? (espèce, croissance,) - Animation de rencontres : comment favoriser la biodiversité dans mon jardin ? (paillage, tonte raisonnée, mulching, broyage tas de branches au fond du jardin,) en s'appuyant sur la sensibilisation/visite de jardins au naturel de jardiniers exemplaires du territoire - Insérer dans les documents d'urbanisme les espèces interdites et les espèces à privilégier pour la création de haies

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1 Pré	éciser le besoin et les objectifs recherchés		Service Biodiversité
	Etape 2 Mar	oix des jardins exemplaires rché et choix du prestataire externe de l'animation rché et choix du prestataire externe de réalisation du flyer ou guide	2022 lancement et poursuite années	Service Biodiversité
	Etape 3 - Dinte	ploiement de l'action : Distribution des flyers ou guide sur les déchèteries / document disponible aussi sur le site ernet nimation	suivantes	Service Biodiversité
	Etape 4 Inté	égrer dans le cadre de la démarche du SCOT, la liste des espèces à préconiser, à éviter	2023	Service Biodiversité

PILOTE	Service Biodiversité
PARTENAIRES IDENTIFIES	LPO, Pirouette Cacahuète, Paysagistes référencés sur le territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution quantités biodéchets dans les OMR (par le biais de caractérisation) Evolution des quantités de déchets verts en déchetteries Nombre de flyers/guides distribués en déchèteries
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Biodiversité : 2 j/an
MOYENS FINANCIERS	- Flyer / guide de communication : 10 à 15 k€ - Animation de rencontres par une association : 1 500 €/an
AUTRES MOYENS	

AXE THEMATIQUE	Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le compostage in-situ des biodéchets
ACTION	3D_Ecoles Zéro Biodéchet
CONTEXTE	Lors du précédent PLPDMA, les actions dans les restaurants scolaires sur la réduction des biodéchets ont porté sur la mise en oeuvre de 3 sites de compostage en restauration scolaire et des sensibilisations dans les restaurants scolaires (et le collège de NSG via le CD21) sur le gaspillage alimentaire avec une série de pesées. Aujourd'hui, la restauration scolaire (12 sites) est réalisée via un prestataire. Un travail a été mené par la CCGCNSG (initiative du service PetiteEnfance-Enfance-Jeunesse) auprès de ce prestataire pour obtenir une différenciation des grammages entre convives primaires et maternelles (adaptation à l'âge) pour éviter le gaspillage alimentaire. Les convives ont un morceau de pain et peuvent se resservir si besoin. Les convives en élémentaire sont servis en self, ce qui permet de s'adapter à la demande des convives. A souligner que les menus sont servis dans des plats en inox réemployables.
	Cette démarche, engagée d'ores et déjà par le service PetiteEnfance-Enfance-Jeunesse peut- être renforcée par une sensibilisation renforcée des personnels de la restauration, la mise en oeuvre du tri des biodéchets (certaines cantines élémentaires trient mais ne disposent pas de débouchés) et le compostage in situ.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	 Faciliter les échanges de pratiques : valoriser les actions réalisées dans les services de restauration pour la réduction du gaspillage alimentaire, le tri et le compostage des déchets alimentaires Accompagner la mise en oeuvre de la lutte contre le gaspillage, le tri des biodéchets et la mise en oeuvre de composteurs dans l'ensemble des restaurants scolaires

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
1000	Etape 1	Sensibilisation-Formation des animateurs/animatrices à la lutte contre le gaspillage alimentaire (et le tri des biodéchets)	2022 pour avoir des équipes prêtes pour la rentrée 2022	Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire
P.S.	Etape 2	Mise en place du tri des biodéchets (équipements et sensibilisation) sur 4 à 5 sites tests puis déploiement	Rentrée 2023 sur les sites tests puis déploiement chaque année sur 5 sites supplémentaires	Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire
	Etape 3	Mise en place du compostage in-situ (équipements, sensibilisation et suivi)	Mise en place pour la rentrée 2023 sur les sites tests puis déploiement conjointement à la mise en place du tri	Service Déchets
PILOTE		 Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire pour la partie lutte contre le gaspillage alimentaire Service Déchet pour la partie Compostage in-situ 		
PARTENAIRES IDEI	NTIFIES	Les 2 services sont partenaires l'un de l'autre sur cette action. Pays Beaunois pour les formations (CNFPT / ARS) Département de la Côte d'Or (conseil, sensibilisation)		
INDICATEURS DE S	UIVI	Quantités de gaspillage évitées Nombre d'écoles équipées de composteurs en fonctionnement		

Service petite enfance, enfance, jeunesse / Service périscolaire : 15 jours/an

- La sensibilisation des agents doit pouvoir être menée via les formations CNFPT

scolaire soit 8 k€ HT d'investissement (subventionné à hauteur de 55 à 70%) sur 2 ans - Animation et surve∎ance des composteurs par un prestataire externe soit 10 k€

- Coût de mise en œuvre des composteurs : 3 composteurs par école x 12 sites de restauration

 A contrario, on peut noter que les économies porteront sur le montant de redevance incitative (réduction d'1/3 de leurs quantités de biodéchets) et que la CCGCNSG évitera d'orienter ces

Service déchet : 5 jours/an

déchets vers l'UVE de Dijon

MOYENS HUMAINS NECESSAIRES

MOYENS FINANCIERS

AUTRES : ECONOMIES ATTENDUES

Axe 4 - Favoriser le réemploi et la réparation

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4A_Caractériser les bennes de déchets non recyclables (bennes Tout Venant) pour identifier le potentiel de réemploi et le potentiel d'évitement
CONTEXTE	Les bennes "DNR" ou "Déchets Non Recyclés" des déchèteries permettent de collecter 1 825 T, soit 12,5% des tonnages collectés en déchèteries pour les diriger vers l'incinération avec valorisation énergétique. A souligner, la présence d'un cabanon Emmaüs sur la déchèterie de Brochon permettant de donner une seconde vie aux objets (collecte préservante des encombrants réutilisables / réemployables) avec 17 T collectées en 2019, soit 0,1 % des tonnages collectés en déchèteries. Il n'existe pas de lieux privés ou associatifs permettant le dépôt ou la vente de matières issues du réemploi sur le territoire. La communauté d'Emmaüs Dijon peut intervenir parfois sur demande.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Réduction du gisement de déchets encombrants (non recyclés) en augmentant la quantité de déchets réemployés, réutilisés issus des déchèteries

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mener l'étude de caractérisation des bennes de déchèteries "DNR" afin de définir le potentiel de réemploi et réparation	2d semestre 2022
	Etape 2	Mettre en œuvre le partenariat avec la Communauté d'Emmaüs	1er semestre 2023
		Mettre en œuvre, dans toutes les déchèteries, la collecte préservante des encombrants pouvant être réemployés et un partenariat avec une entreprise ou association de réemploi/réparation (cabanons Emmaüs)	2023

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Emmäus ou autre partenaire ESS du réemploi/réparation
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Déchets : 6 jours pour le lancement et le suivi de l'étude Années suivantes : temps à déterminer par l'étude. A minima 3 à 10 jours/an sur la mise en oeuvre
MOYENS FINANCIERS	Etude de caractérisation des bennes des 5 déchèteries et de pistes de réflexion sur la stratégie d'acceptation des professionnels en déchèteries : 12 000 €HT (pour 5 bennes à caractériser). Lier cette étude avec l'étude de réflexion sur l'acceptation des déchets professionnels en déchèterie (complément de 5 000 euros > cf. Action 6A)
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4B_Développer sur les déchèteries et autres lieux publics des zones de dons (boîtes à livres, boîtes à jouet,)
CONTEXTE	Aujourd'hui, le réemploi est faible sur le territoire. Lors du précédent PLPDMA, des actions de sensibilisation de la population ont été menées : Gratiféria (événement apprécié), ateliers de détournement d'objets, Il n'existe pas de lieux permettant le dépôt ou la vente de matières issues du réemploi ni d'associations présentes sur le territoire. La communauté d'Emmaüs Dijon peut intervenir parfois sur demande. Très peu de collecte préservante en déchèterie (collecte en vue du réemploi ou de la réparation).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Réduction du gisement de déchets collecté dans les bennes DNR de déchèteries et promotion du réemploi et de la réutilisation

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mise en œuvre des zones à dons sur les déchèteries suite à l'étude sur le développement du réemploi des objets issus des bennes de DNR des déchèteries : déterminer l'organisation, déterminer les objets concernés (livres, autres)	
	Etape 2	Déployer des boîtes à dons sur d'autres lieux publics fréquentés (bibliothèques,)	2025 à 2027

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Eventuellement un partenaire ESS pour la fabrication de boîtes à dons avec des matériaux de récupération ou Customisation de mobilier récupéré par une association du territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution du taux de réemploi / réutilisation extrait de la benne des DNR
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	2 jours/an pour la mise en œuvre
MOYENS FINANCIERS	500 € de matériel pour la customisation (maxi : possibilité également de collecter les restes de peinture, etc.)
AUTRES MOYENS	

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation
ACTION	4C_Promouvoir le réemploi
CONTEXTE	Le site internet de la CCGCNSG permet de diffuser certains informations comme les lieux de reprise existants, ainsi que des tutos utilies pour réemployer ces produits (customisation etc.). Cependant, le tonnage de DNR collecté en déchèterie augmente et il apparaît nécessaire de rappeler aujourd'hui le fonctionnement du système de reprise du 1 pour 1 et des possibilités offertes sur le réemploi.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Communiquer sur les réseaux sur le réemploi, la réparation Communiquer sur les reprises 1 pour 1

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Etablir le programme de communication, rédiger les messages, définir les relais de communication	2024
	Etape 2	Communiquer régulièrement	2024 à 2027

PILOTE	Services Déchet et Communication
PARTENAIRES IDENTIFIES	Tous les canaux/relais permettant l'information aux habitants du territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de communications réalisées Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	3 jours de préparation du programme de communication puis 1 jour/an
MOYENS FINANCIERS	Pas de frais. Utilisation des relais existants.
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Favoriser le réemploi et la réparation	
ACTION	4D_Soutenir les associations organisant des gratiferia et repair cafés	
CONTEXTE	Présence du centre social intercommunal organisant de nombreuses activités et notamment des gratiferias, des boîtes à dons (gratiferia arc-en-ciel). La CCGCNSG est un des relais de communication de ces événements. Elle a également été présente sur certains d'entre eux pour sensibiliser les habitants à la prévention des déchets en y animant des ateliers.	
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Etre relais des événements associatifs et mettre à disposition des associations des salles de la CCGNSG ou des communes	

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
Etape 1	Relais de communication et mise à disposition de salles	2022 à 2027
PILOTE	Service des Solidarités	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets	
INDICATEURS DE SUIVI	Quantités de biens échangés lors de chaque manifestation Evolution des tonnages de déchets en bennes DNR des déchèteries	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	1 jour/an	
MOYENS FINANCIERS	Pas de frais (relais de communication habituels)	
AUTRES MOYENS	1	

Axe 5 - Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
ACTION	5A_Promouvoir les couches lavables
CONTEXTE	L'expérimentation menée par la crèche Les lucioles de Gevrey-Chambertin s'est transformée en une pratique ancrée (personnels et familles étant convaincues de cette solution). Elle permet notamment à la crèche de réduire drastiquement sa production de déchets. Plus de 50 professionnels de la petite enfance ont été sensibilisés une première fois (animation et livrets). Un « kit nouvel arrivant » intégrant 4 objets de réemploi (pour la toilette et l'hygiène de la maison) ont été fournis aux nouveaux habitants.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTIO	Poursuivre les actions : - Renforcer/Créer un partenariat avec les relais assistantes maternelles pour la promotion et l'utilisation des couches lavables auprès des assistantes maternelles et des parents - Diffuser l'expérience acquise par la crèche Les Lucioles de Gevrey-Chambertin auprès de l'ensemble des crèches - Travailler en partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire qui commercialisent ces articles (les solliciter pour la location des couches et la sensibilisation - soirées de sensibilisation)

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
	Etape 1	Mise à jour du livret de sensibilisation	Début 2022	Service Petite enfance
	Etape 2	Réalisation de vidéos et supports audiovisuels à la crèche des Les Lucioles pour sensibilisation des autres structures	Début 2022	Service Déchets
	Etape 3	Planification et réalisation des temps de sensibilisation (rencontres-débats organisées)	A partir de 2022 et sur plusieurs années	Service Petite enfance
	Etape 4	Accompagner l'utilisation des kits / Conseiller les crèches et assistantes maternelles	2023-2027	Service Petite enfance

PILOTE	Services Relais assistantes maternelles - Petite Enfance, Enfance, Jeunesse	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Professionnels des structures cibles Relais des assistantes maternelles Prestataires Service Déchet	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux de crèches utilisant des couches lavables Nombre de kits loués par an	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Etape 1 : 1 jour Etape 2 : 2 jours Etape 3 : 1 jour Etape 4 : 2 jours/an	
MOYENS FINANCIERS	5 à 6 Kits en location : 300 €/mois à compter de 2023, soit 1500 €/an (Sensibilisation gratuite par les boutiques)	
AUTRES MOYENS	Service communication pour le livret et sensibilisation des familles	

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
ACTION	5B_Faciliter la promotion des textiles lavables
CONTEXTE	Opération "Réduire ses déchets : j'arrête le jetable " via le site internet de la CCGCNSG a permis de promouvoir notamment les débarbouillettes lavables, les serviettes de table pour les repas, les carrés démaquillants lavables. Les textiles jetables représentent encore 24,2% des OMr (caractérisation 2017).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	- Mettre à disposition un kit de démonstration complet (protections féminines lavables, couches lavables bébé, alèses lavables enfants et adultes) auprès des partenaires de promotion de la CCGCNSG - Travailler en partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire qui commercialisent ces articles (les solliciter pour la location du kit et la sensibilisation - soirées de sensibilisation)

			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Monter un partenariat avec les boutiques présentes sur le territoire Constituer le kit de démonstration	2022
	Etape 2	Suivre les actions menées	2022-2027
PILOTE		Service Déchet	
PARTENAIRES IDEN	ITIFIES	Boutiques Zéro Déchets du Territoire	

PILOTE	Service Déchet
PARTENAIRES IDENTIFIES	Boutiques Zéro Déchets du Territoire
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de démonstrations réalisées Nombre de participants aux démonstrations/Sensibilisations
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service Déchets : 2 jours/an
MOYENS FINANCIERS	Kit de démonstration / magasin partenaire : 150 euros HT (estimation : 4 magasins partenaires)
AUTRES MOYENS	1

AXE THEMATIQUE	Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
ACTION	5C_Promouvoir les protections féminines lavables
CONTEXTE	Opération "Réduire ses déchets : j'arrête le jetable " via le site internet de la CCGCNSG a permis de promouvoir notamment les débarbouillettes lavables, les serviettes de table pour les repas, les carrés démaquillants lavables. Les texiles jetables représentent encore 24,2% des OMr (caracétrisation 2017).
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	- Créer un partenariat avec les services jeunes pour la promotion des protections lavables - Créer un partenariat avec les clubs de sport féminins (jeunes et adultes) pour la promotion des protection féminines lavables

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative
	Etape 1 Créer un listing des clubs avec des équipes féminines	
	Etape 2 Touver une association ou entreprise pouvant réaliser la sensibilisation	2024
	Etape 3 Créer un flyer présentant l'operation de sensibilisation	2024
	Etape 4 Envoyer un courrier l'ensemble des clubs avec le flyer pour présenter l'opération	
	Etape 5 Organiser avec les clubs des séances de sensibilisation	Rentrée 2024
	Etape 6 Organiser avec le service jeunesse CCGCNSG des sensibilisations pour les ados et jeunes adultes	2025
	Organiser des ateliers de sensibilisations avec le service Déchets CCGCNSG à destination du grand public et seniors	2026-2027

PILOTE	Service Enfance/Jeunesse	
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution du gisement de déchets avec les caractérisations	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	3 jours/an	
MOYENS FINANCIERS	Association de sensibilisation : 1200 €/an Edition du flyer chaque année : 800 €/an	
AUTRES MOYENS	Service Communication pour la réalisation du flyer	

☑ Axe 6 - Accompagner les professionnels à trouver des solutions de réduction de leurs déchets

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6A_Développer une stratégie de réduction de l'apport des déchets professionnels en déchèterie
CONTEXTE	Les tonnages en déchèterie ont fortement augmenté ces dernières années et sont en partie responsables de l'augmentation de 7,4% des DMA entre 2010 et 2019. Les volumes sont supérieurs à ceux rencontrés pour des collectivités du même type et de la Côte d'Or. Les déchets fortement présents sont les déchets verts et les encombrants. La part des apports des professionnels ne sont pas connus (au niveau national, ils représentent 17% des tonnages de déchèteries). 5 déchèteries sont situées sur le territoire : Brochon, Saulon-la-Chapelle, Quincey, Flagey-Echezeaux et Nuits-Saint-Georges. L'accès des professionnels en déchetterie avec une carte de déchetterie "professionnels", dépôts payants hormis pour certaies filières qui sont gratuites (carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules/néons,). Volume autorisé de 5m3 par semaine (hors DD) facturés au-delà. Les professionnels du territoire ont accès à 1m3 gratuit par semaine.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Diminuer le gisement de déchets des professionnels en déchèteries

MISE EN ŒUVRE			Période de réalisation indicative
	Etape 1	Mener la caractérisation de la part des déchets en déchèteries provenant des professionnels . Caractériser les activités concernées afin de pouvoir orienter le plan d'action. Proposer une stratégie visant à réduire les déchets des professionnels.	2d semestre 2022
	Etape 2	Valider avec les élus la stratégie à retenir (type d'accueil des professionnels en déchèteies, actions de promotion du broyage des DV, du réemploi,)	Fin 2022
	Etape 3	Mener les actions	2023 à 2027

PILOTE	Service Déchet		
PARTENAIRES IDENTIFIES	Exploitation des déchèteries (agents de la régie et du prestataire)		
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution de la quantité de déchets en déchèterie Evolution de la part des déchets des professionnels en déchèterie		
Service Déchets : pour l'étude : temps comptabilisé dans l'action 4A (études à simultanément) Service Déchets : 2 jours/an pour le suivi des actions (à adapter en fonction des conclus l'étude)			
MOYENS FINANCIERS	+ 5000 à 7500 euros HT d'étude à ajouter à l'étude de caractérisation des bennes DNR de déchèteries. Mutualiser les 2 études afin de réaliser un gain économique (prise de connaissance du contexte, réflexion globale à mener)		
AUTRE	1		

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6B_Les commerces engagés
CONTEXTE	Lors des précédants PLPDMA, une action spécifique avec la CCI et la CMA a été menée auprès des commerçants : 40 commerces éco-responsables engagés. Aujourd'hui, une mission de développement économique au sein de la collectivité accompagnée par la CCI est déployée avec 2 « managers de proximité » en charge de permettre la développement des commerces de proximité. Ces managers se disent intéressés pour mene une action de sensibilisation ou d'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACT	Construire des actions de sensibilisation avec les 2 managers de proximité de la CCGCNSG et s'appuyer sur des acteurs « commerces témoins » du territoire dans le but de sensibiliser les autres commerces du territoire à la prévention des déchets. Profiter de cette action pour apporter des solutions aux entreprises en vue de réduire leur facture "déchets".

MISE EN ŒUVRE		Période de réalisation indicative	Porteur prévisionnel
100	Etape 1 Définir avec les managers de proximité les besoins des entreprises	2022	
	Etape 2 Former les managers de proximité et préparer la communication	Fin 2022	Service
	Etape 3 Mener l'action auprès des entreprises	2023-2024	développement économique
	Etape 4 Etudier la pertinence de poursuivre l'action	2025	

PILOTE	Service Développement Economique
PARTENAIRES IDENTIFIES	Service Déchets
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'entreprises ayant développé a minima 3 actions conduisant à la réduction de leur impact dans la production de déchets ou sur l'environnement
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service économique : 1 jour/an pour coordonner l'action Service Déchets : accompagnement d'1 jour/an Managers de proximité : actions pendant leurs rencontres. Formation de 2 jours à prévoir (acculturation pour accompagner les entreprises)
MOYENS FINANCIERS	Communication : 2000 € HT/an
AUTRES MOYENS	Communication

AXE THEMATIQUE	Accompagner les professionnels à trouver des solutions
ACTION	6C_Developper l'Ecologie Industrielle Territoriale sur les zones d'activité principales
CONTEXTE	Un programme nommé « économie positive » a été mené sur le territoire, en partenariat avec la jeune chambre économique de Nuits-Saint-Georges, et a permis de créer 6 synergies d'entreprises. Le PCAET a été élaboré et a planifié cette action. Aujourd'hui, d'un point de vue "compétence déchets", la CCGCNSG prend en charge les déchets assimilés des professionnels via la collecte hebdomadaire des bacs pucés OMr (certains professionnels collectés deux fois par semaine) et via l'accès par en déchetteries avec une limitation à 1m3 gratuit/semaine et volume max autorisé 5m3/semaine (hors déchets dangereux) et facturés au-delà. Les encombrants en déchèterie sont en forte augmentation, ainsi que les gravats et les déchets verts. La part provenant des professionnels n'est pas connue. Au niveau national, la part des DAE dans les OMA est de 19% (20% dans les OMR et 15% dans les déchets recyclables) et représente 17% des tonnages de déchèteries.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTI	Réduction du gisement des déchets d'activités économiques. Apporter des solutions aux professionnels qui paient la redevance incitative et l'entrée en déchèteries. Le développement de l'écologie industrielle et territoriale peut permettre le développement de flières d'économie circulaire sur le territoire (orientées vers le réemploi et le recyclage), la réduction de la production de déchets, l'augmentation du recyclage, la réduction de la consommation de matière et d'énergie.

IISE EN ŒUVRE		Période de réalisation	Porteur prévisionnel
	Déterminer les zones d'activités cibles ou les activités cibles (comme par exemple, le exploitations viticoles) en lien avec le service biodiversité en charge du PCAET et le service Déchets		Dievalonie
	Elaborer un programme d'action et une animation pour la mise en œuvre d'un accompagnement collectif avec les partenaires (CCI, CMA, organisation professionnelles visées) faisant l'objet d'une consultation pour l'accompagnement	1er semestre 2024	Service
	Etape 3 Animation de la démarche EIT via un prestataire ou un partenaire externe	Démarrage : 2nd semestre 2024 Action : 2025 - 2026	développement économique
	Etape 4 Bilan. Evaluation de la possbilité de déployer cette démarche.	2027	
	Etape 5 Dépisement de la démarche	2027	

PILOTE	Service Développement Economique	
PARTENAIRES IDENTIFIES	En partenariat avec le service Biodiversité en charge du PCAET et du service Déchet en charge du PLPDMA	
INDICATEURS DE SUIVI	Taux d'évolution des quantités totales de déchets assimilés sur les zones concernées Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche	
MOYENS HUMAINS NECESSAIRES	Service économique : 2 jours / an pour le suivi de la démarche Service biodiversité et déchets : 0,5 jour/an chacun	
MOYENS FINANCIERS	7 500 euros HT de prestation externe pour l'animation de la démarche EIT sur une zone d'activités ou sur une activité professionnelle	
AUTRES MOYENS	Communication auprès des entreprises, Mise à disposition de salles de réunions si nécessaire.	

NOTE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_104-DE

Affiché le 07/10/2022

SLO

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/104 - OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE, NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été engagée en 2017 suite à l'élargissement de son périmètre (intégration des Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais et de la commune de Change).

Arrêté le 06 juillet 2022 par le Comité Syndical, le projet de SCoT révisé est porté à connaissance de la Communauté de communes pour qu'elle émette un avis en tant que Personnes Publiques Associées, conformément à l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme.

Pour rappel, lors de la mise en révision du SCoT, les élus du Syndicat Mixte du SCoT n'ont pas souhaité bouleverser l'équilibre général du SCoT tel qu'adopté en 2014 mais essentiellement, permettre à l'ensemble des communes, à la suite des fusions territoriales, d'être couvertes par ses dispositions.

Les élus ont des lors préserver le cadre initial défini lors de l'élaboration du SCoT, à savoir

- Coordonner au sein du territoire les actions à mener en matière d'aménagement en veillant à la cohérence des politiques sectorielles d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'investissements et d'équipements;
- Protéger et valoriser un patrimoine et un environnement de qualité;
- Garantir un aménagement et un développement durables ;
- Développer les facteurs d'attractivité et de compétitivité ;
- Élaborer un projet de développement cohérent, solidaire et équitable des territoires.

Et, dans le respect de ce cadrage général, les élus ont précisé les objectifs de la révision :

- Redéfinir l'armature territoriale eu égard au nouveau paysage intercommunal tel que défini par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et aux équilibres territoriaux présentés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) en cours d'élaboration;
- Redéfinir sur l'ensemble du périmètre, en cohérence avec les tendances observées, les prévisions démographiques et les besoins en consommation du foncier subséquents liés aux logements, aux services, aux activités, aux commerces ...;
- Définir, au regard de cette nouvelle armature multipolaire territoriale et des prévisions démographiques, les objectifs chiffrés de production de logements en veillant à la qualité du bâti et à son intégration dans le paysage;
- Permettre le déploiement, sur l'ensemble du périmètre, des outils de préservation liés à l'inscription des Climats du Vignobles de Bourgogne sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO;
- Adapter le développement commercial et économique aux enjeux et mode de fonctionnement du territoire;
- Assurer la mise à jour du SCoT au regard des nouvelles dispositions législatives, règlementaires et des nouveaux schémas régionaux approuvés ou en cours d'élaboration (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation -SRDEII-, SRADDET, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée -SDAGE- 2016-2021...).

Présentation du projet de SCoT arrêté

Armature territoriale

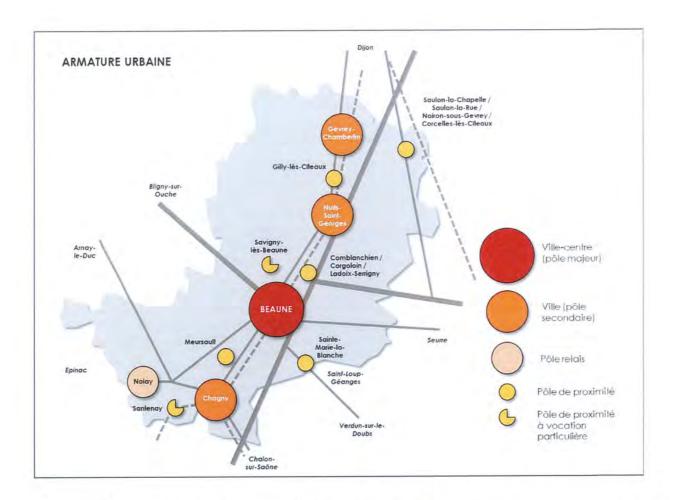
La révision du SCoT a permis de redéfinir l'armature territoriale de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges suite à l'arrivée de nouveaux pôles.

Ainsi, pour la Communauté de communes, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin ont été définis comme des pôles secondaires du territoire.

Les communes de Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Noiron-sous-Gevrey et Corcelles-lès-Cîteaux ont été rassemblées en un pôle de proximité afin d'assurer un équilibre dans le développement résidentiel, économique, commercial, d'équipements et de services.

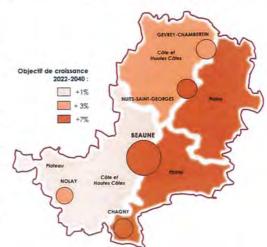
La commune de Comblanchien a rejoint le pôle de proximité formé par Corgoloin et Ladoix-Serrigny (Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud). La commune de Gilly-lès-Cîteaux a été maintenue en pôle de proximité. Les autres communes sont considérées comme des villages.

Cette armature permet d'adapter le développement et les objectifs définis dans le SCoT en fonction du rôle de chaque commune.



Concernant le développement résidentiel, le SCoT prévoit une croissance démographique modérée de 5,6% sur 18 ans soit +0,3% par an en moyenne. L'accroissement de la population est ainsi estimé à 4 550 habitants en 2040. Les élus du SCoT ont souhaité adapter cette croissance démographique en fonction de la dynamique des secteurs géographiques. L'objectif était de maintenir les pôles urbains majeurs, de considérer les contraintes foncières et les dynamiques résidentielles existantes, et de maintenir le développement de la Plaine.

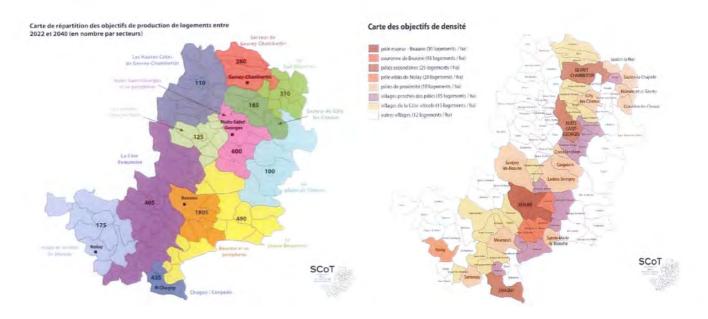
Pour le territoire de la Communauté de communes, le pôle secondaire de Nuits-Saint-Georges dispose d'une croissance de + 7% et le pôle de Gevrey-Chambertin de +3% (soit + 0.165%/an) en raison notamment de la faible disponibilité du foncier. Le secteur de la Plaine à l'Est dispose d'une croissance de +7% compte tenu de son dynamisme. Le secteur des Côte et Hautes-Côtes dispose d'une croissance plus modérée de +3% mais qui tient compte de l'attractivité d'une partie de ce secteur proche de la métropole Dijonnaise. Sur le territoire de la Communauté de communes l'accroissement population serait ainsi de la de 1600 habitants.



En termes de logements, la production est estimée à 5020 logements pour l'ensemble du territoire du SCoT soit près de 280 logements/an. Un objectif minimal de production de 20% de logements sans foncier (par renouvellement urbain, remises sur le marché de logements vacants et réhabilitation) a été défini et adapté suivant les secteurs, en fonction notamment du taux de vacance. Il représente environ 1000 logements sur les 5020 logements. Le Document d'Orientation et d'Objectifs retranscrit la répartition de la production de logements par secteur comme le détaille la carte ci-dessous.

Pour la Communauté de communes, le besoin en logement est estimé à environ 1700 logements (soit un rythme moyen de 94 logements/an) dont environ 290 logements sans foncier.

Pour accueillir ce développement résidentiel et en veillant à réduire et limiter la consommation foncière, le SCoT prévoit 214 ha de foncier dont 86 ha pour la Communauté de communes. En parallèle des objectifs de densité s'échelonnant de 12log/ha à 30 log/ha, sont instaurés en fonction de l'armature territoriale et de la situation géographique des communes sur le territoire (communes proches des pôles ou communes de la côte viticole).



Le tableau ci-contre synthétise les objectifs en termes de logements sur le territoire du SCoT.

Objectif foncier SCoT horizon 2040	Objectif total de production de logements	Dont objectif de production sans foncier*	Densité de logements**	Objectil foncier Habitat
	en nombre	en nombre	logements/ha	ha
Beaune et sa périphérie	1805	410	30 / 18 lgts/ha	51
Chagny / Corpeau	435	100	25 / 15 lgts/ha	15
Nolay et secteur de plateau	175	45	20 / 12 lgts/ha	10
La Côte Beaunoise	405	100	15 / 12 lgts/ha	20
La Plaine Beaunoise	490	50	18 / 15 / 12 Igts/ha	31
Nuits-Saint-Georges et sa périphérie	600	120	25 / 18 / 15 Igts/ha	24
Les Hautes-Côtes de Nuits	125	25	12 lgts/ha	8
Secteur de Gevrey- Chambertin	280	65	25 / 15 lgts/ha	12
Les Hautes-Côtes de Gevrey-Chambertin	110	25	12 lgts/ha	8
Le Sud Dijonnais	310	30	18 / 15 / 12 Igts/ha	17
Secteur de Gilly-lès- Citeaux	185	25	18 / 15 / 12 Igts/ha	n
La Plaine de Cîteaux	100	10	12 lgts/ha	7
SCoT	5 020	1005	-	214 ha

Dans la mise en œuvre de ces objectifs de production de logement, une priorité est donnée à la mobilisation de l'existant (réhabilitation, remise sur le marché de logement vacants) et à la valorisation des dents creuses, avec des exceptions possibles (dents creuses à valeur paysagère, écologique, agricole...). En cas d'extension nécessaire à la satisfaction des besoins de production, une justification est attendue.

Enfin, le SCoT porte l'enjeu d'une diversification du parc de logement afin de répondre aux différents types de besoins (petits logements, collectifs, logement social et abordable, ...) et d'une amélioration de la qualité urbaine et paysagère des projets.

Le développement économique, artisanal et commercial

Le SCoT hiérarchise les zones d'activités économiques du territoire et prévoit 220 ha de foncier en extension de la tâche urbaine pour soutenir le développement des activités.

Les projets en cours et à venir de la Communauté de communes ont été pris en compte avec 70 ha accordés pour le développement économique des pôles et 10ha pour les villages.

En termes de développement commercial, le SCoT intègre dans son DOO, un Document d'Aménagement Commercial, Artisanal et Logistique, et définit la localisation des commerces au sein des sites préférentiels (centralité, secteur d'implantation préférentiel, zones économique).

Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	140 ha maximum
PÔLE MAJEUR BEAUNOIS Beaune, Bligny-lès-Beaune, Levernois, Montagny-lès-Beaune, Vignoles	86 ha
PÔLE DE CHAGNY Chagny, Chassagne-Montrachet, Corpeau	14 ha
PÖLE RELAIS Nolay	4 ha
PÔLES DE PROXIMITE Ladoix-Serrigny, Meursault/Tailly, Sainte-Marie-la- Blanche, Santenay, Savigny-lès-Beaune	26 ha
Villages	10 ha
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	80 ha maximum
PÔLE DE NUITS-SAINT-GEORGES	16 ha
PÔLE DE GEVREY CHAMBERTIN Gevrey-Chambertin, Brochon, Couchey, Fixin	32 ha
PÔLES DE PROXIMITE Gilly-lès-Cîteaux, Saulon-la-Chapelle / Saulon-la-Rue / Noiron-sous-Gevrey / Corcelles-lès-Cîteaux, Corgoloin / Comblanchien	22 ha
Villages	10 ha
TOTAL	220 ha

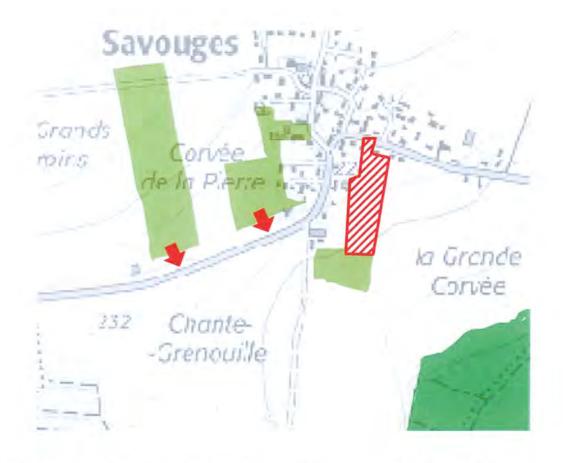
Sur la Communauté de communes, 3 secteurs d'implantation préférentiels destinés à accueillir le commerce d'importance ont été définis (2 à Nuits-Saint-Georges et 1 à Gevrey-Chambertin) et des règles ont été inscrites pour préserver le commerce des centres-villes.

Des critères de qualité et d'optimisation du foncier pour les projets d'aménagement (économiques, commerciaux et touristiques) sont également précisés.

La protection de la biodiversité et des paysages

Les objectifs de préservation des réservoirs et continuités écologiques ont été maintenus et étendus aux communes ayant intégré le périmètre du SCoT. La définition de ces espaces s'appuie sur l'étude de la trame verte et bleue des deux EPCI. Une carte associée au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) permet de localiser les différents espaces auxquels sont associés les prescriptions.

Une erreur sur la commune de Savouges a cependant été détectée. En effet, une prairie est identifiée en réservoir alors qu'un projet résidentiel est en cours d'étude sur une partie. La Communauté de communes souhaite que cette erreur soit rectifiée en supprimant la partie rouge indiqué sur le schéma ci-dessous. Un décalage de la couche prairie est également apparent sur les autres prairies de la commune, il s'agira de le rectifier au droit des parcelles, comme le précisent les flèches rouges.



De même, les objectifs de préservation et de valorisation du paysage et du patrimoine ont également été reconduits et étendus et font également l'objet d'une carte spécifique associée au DOO. Ils portent sur la préservation des paysages structurants et identitaires, sur la mise en scène des paysages urbains et l'amélioration des conditions de découverte et sur la mise en œuvre d'un développement urbain harmonieux et intégré.

La préservation de la ressource en eau

Le SCoT veille à la protection des espaces stratégiques pour la ressource en eau (captages, d'alimentation, zones humides, espaces de mobilité des cours d'eau) et requiert pour tout projet de développement l'adéquation des besoins générés et les capacités du territoire à répondre à ces besoins.

Le développement des énergies renouvelables

En matière de développement des énergies renouvelables, le SCoT précise des conditions d'implantation aux projets éoliens et photovoltaïques de manière à concilier ce déploiement avec la préservation des terres naturelles, agricoles et forestières et la prise en compte des sensibilités paysagères notamment en lien avec le bien UNESCO.

Le SCoT incite les projets d'aménagement à développer une production d'énergies renouvelables et prescrit des performances énergétiques renforcées pour des projets résidentiels, économiques structurants.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

L'ensemble de ce projet amène à une réduction de -41% de la consommation foncière par rapport aux 10 années précédentes et porte la consommation foncière du SCoT à 444 ha répartis de la manière suivante : 214 ha pour l'habitat, 220 ha pour l'économie et 10 ha pour les équipements.

En synthèse, le projet de révision du SCOT a été étroitement élaboré en concertation avec les deux EPCI membres. Ses orientations s'inscrivent pleinement dans le projet de territoire de la communauté de communes, en conciliant le nécessaire maintien d'une dynamique résidentielle et économique avec la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la richesse de son patrimoine bâti et paysager.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

510

ID: 021-200070894-20221004-C_22_104-DE

Le SCOT prend particulièrement en compte la diversité des différentes composantes géographiques du territoire de la communauté de communes tout en intégrant les enjeux liés à la réduction de la consommation foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix Pour, 2 voix Contre et 3 Abstentions

- DONNE un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.

Chambertin et de Allis St. Gente

ID: 021-200070894-20221004-C_22_105-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

360

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/105 - OBJET : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Annule et remplace délibération C/22/70 du 12 avril 2022

Vu la délibération C/21/83 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 fixant les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale pour la saison 2021-2022,

Considérant la nécessité de maintenir des frais de dossiers pour le bon fonctionnement administratif du service concerné,

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_105-DE

Considérant les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2022, une augmentation globale des tarifs de l'Ecole de Musique est préconisée à hauteur de 3%,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

LOCATION DUNCTOUMENTO

- ADOPTE les tarifs à compter de la rentrée de septembre 2022 avec les augmentations suivantes :

Tarifs 2022-2023 pour la saison complète	Sans pratique collective	Avec pratique collective
Jardin/Eveil musical	135,00 €	
Initiation	228,00 €	
CYCLE 1	336,00 €	178,00 €
CYCLE 2	411,00 €	271,00 €
HORS CURSUS	336,00 €	221,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES		81,00 €

LOCATION D'INSTRUMENTS	70 €				
Frais d'inscription à 50 € par foyer facturés à compter de l'inscription Formules de paiement	Facturation en 8 fois en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin Modalités de paiement Par chèque, espèces, CB, en trésorerie à réception de la facture Par prélèvement bancaire L'inscription est ferme et définitive à partir du 30 septembre 2021 Toute annulation après cette date entraîne la facturation de la totalité de l'inscription				

- **DECIDE** d'appliquer une majoration de + 50% aux usagers habitants hors du territoire de la Communauté de communes,
- DECIDE qu'une réduction globale de 10% sera appliquée aux familles (plus de deux inscriptions).

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.

70 E

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_106-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/106 - OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE SPORTIF A LA SALLE MULTIACTIVITES DE SAULON-LA-CHAPELLE

Vu la création de la nouvelle Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits St Georges au 1^{er} janvier 2017 qui assure la compétence sportive,

Vu la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives modifiée par la loi n°200-339,

Vu le code du sport,

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_106-DE

Vu le plan de financement ci-dessous,

Considérant que la tenue de ces matchs est conditionnée par l'homologation de l'équipement par les fédérations délégataires rendant obligatoire l'installation d'un panneau d'affichage sportif adéquat,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 50% des sommes éligibles hors taxes ,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	(HT)
Panneau d'affichage sportif	4162.00 €
TOTAL DÉPENSES	4 162.00 €

RECETTES	
Conseil Régional (50%)	2 081.00 €
Communauté de communes (50%)	2 081.00 €
TOTAL RECETTES	4 162.00 €

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.

ID: 021-200070894-20221004-C_22_107-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/107 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET DES PORTES DE L'ECOLE DE BROCHON

Vu la délibération du 28 novembre 2017 relative au retrait de la compétence « scolaire » au 31/12/2017,

Vu la délibération du 19 décembre 2017 relative à la création d'un service commun en charge de la gestion de la compétence scolaire modifiée par délibération du 30 janvier 2018 et du 18 décembre 2018,

Vu la délibération C/17/179 du 27 novembre 2018 approuvant les procès-verbaux de restitution des bâtiments scolaires aux communes membres de l'ex-Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, et notamment à la Commune de Gevrey-Chambertin.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

510

ID: 021-200070894-20221004-C 22 107-DE

Vu la convention portant règlement du service commun scolaire et notamment l'article 1er indiguant que « Le service commun a pour objet d'exercer à compter du 1er janvier 2018, pour le compte et en lieu et place des communes adhérentes, les missions suivantes : La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements d'enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisés du 1er degré...», et l'article 2 indiquant que « ... Les biens meubles et immeubles appartenant aux communes membres et nécessaires à l'exercice de ces mêmes missions sont mis à disposition du service commun par les communes propriétaires. »

Vu la délibération de la Commune de Brochon en date du 24 janvier 2018 décidant d'adhérer au Service Commun Scolaire et approuvant la convention portant règlement du service commun,

Considérant la nécessité de procéder à une réfection complète de la toiture de l'école de Brochon, et au remplacement de deux portes extérieures

Vu la délibération n° B/22/10 du Bureau Communautaire en date du 18 janvier 2022 portant demande de subventions pour la réhabilitation de l'école de Brochon,

Considérant que les devis de travaux établis fin 2021 ont dû être réactualisés dans le contexte économique d'inflation actuel et qu'ils s'établissent aujourd'hui comme suit :

- La SARL Maréchal (couverture) pour un montant de 42 675.21 € HT,
- L'EURL VOLETRONIC (2 portes) pour un montant cumulé de 7 349.95 € HT.

Vu l'avis favorable du Bureau du Service Commun Scolaire réuni le mercredi 1er décembre 2021.

Considérant la nécessité de délibérer à nouveau pour approuver le plan de financement modifié, notamment au regard de la participation du Conseil Départemental.

Monsieur DUPONT, maire de Brochon, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 73 voix Pour :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-joint pour les travaux de réfection de la toiture de l'école de Brochon, pour un montant global de 50 025.16 € HT
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 au titre des Bâtiments et équipements communaux et intercommunaux - Réhabilitation et ou extension de tous locaux scolaires ou périscolaires, à hauteur de 40% de la dépense éligible,
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de Côte d'Or au titre de l'Appel à projets « Patrimoine Communal », à hauteur de 30% de la dépense éligible,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une Autorisation de Commencer les Travaux (ACT) en attente d'une réponse concernant le financement,
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des dites subventions.
- AUTORISE le Président à signer les devis susvisés et engager la dépense à partir de la réception des avis de dépôt de dossiers complets de la part des services instructeurs.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES. POUR COPIE CONFORME. LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ.

Pascal GRAPPIN.



.....50025,16.€

DEMANDE DE SUBVENTION PLAN DE FINANCEMENT

INTITULE DE L'OPÉRATION :	ction d	e la t	oitu	re et d	les p	portes extérieures de l'éc	cole de Broch	non		
DATE DU PLAN DE FINANCEMEN DÉPENSES HT	т:30/0	6/20	22							
- Travaux :	- Travaux :					50025,16.€ (1)				
- Maîtrise d'œuvre :	- Maîtrise d'œuvre :					€ (2)				
- Bureau de contrôle technique : - Bureau de coordination SPS :					€ (2)					
					€ (2)					
- Autres :						€ (2) et (3)				
TOTAL DEPENSES HT :					50025,16.€					
(1) : à détailler éventuellement si tous les trava		t nas	áliaih	las à tou	itas l					
(2) : à remplir uniquement si l'opération est con (3) : préciser la nature des autres dépenses FONDS PRIVÉS_ Aides privées : dons, mécénat, fonda		ar ce t	уре о	e deper	nse					
du patrimoine, ligues sportives, CAF de la Côte d'Or, etc.)		sollicité		attribué		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide		
						€	%	0,00		
						€	%	0,00		
Recettes nettes sur 5 ans Détail : Compléter le tableau de calcul des recettes nettes (page suivante)		Location		s		€	Total des recettes nettes	0,00		
		Ventes				€	sur 5 ans :			
FINANCEMENTS PUBLICS DE L'O	PÉRAT	ION								
Financements publics conce	rnés	sollicité		attribué		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement		
Conseil Départemental		3	\$			50025,16.€	30.0 %	15007,55		
DETR		3	\$			50025,16.€	40,0 %	20010,06		
CRBFC						€	%	0,00		
DSIL						€	96	0,00		
Autre :						€	%	0,00		
Autre :						€	96	0,00		
Autofinancement du maître d'ouvrage		Emprunt				Taux d'autofinancement	Montant de l'autofinancement			
		Fonds propres			44	30,0 %				

TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS

Recu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_108-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/108 - OBJET : TRANSFORMATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS, A TEMPS COMPLET, AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION EN DEUX EMPLOIS PERMANENTS, A TEMPS COMPLET, AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux,

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_108-DE

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints territoriaux d'animation.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le budget de l'établissement.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les fonctions du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant les fonctions du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant la situation de deux agents, titulaires, au grade d'Adjoint d'animation, sur emploi permanent, à temps complet, déclarés inaptes à leur fonction et reclassés au sein du service administratif de l'Enfance/Jeunesse, Considérant la possibilité d'intégrer ces deux agents au grade d'adjoint administratif dans le cadre de l'intégration directe au regard des articles L511-5 et suivants du Code général de la fonction publique et de la circulaire NOR BCFF0926531C du 19 novembre 2009,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de transformer ces deux emplois permanents à temps complet, au grade d'adjoint d'animation, catégorie C, en deux emplois permanents, à temps complet au grade d'Adjoint administratif, catégorie C, à compter du 01/11/2022.

Monsieur le Président précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'Adjoint administratif (catégorie C) dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/21/02 du 26/01/2021 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- TRANSFORME deux emplois permanents au grade d'Adjoint d'animation, catégorie C, à temps complet, en deux emplois permanents au grade d'Adjoint administratif, catégorie C, à temps complet, à compter du 01/11/2022, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire détenu.
- SE RESERVE la possibilité, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique,
- DIT qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif,

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_108-DE

- DIT que le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/21/02 du 26/01/2021 sera appliqué,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.



ID: 021-200070894-20221004-C_22_109-DE



Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/109 - OBJET : MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL - DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE (POSTE RH 310)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Vu le budget de l'établissement,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Recu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_109-DE

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire de transformer un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps complet, en un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 24,50 heures hebdomadaires.

Monsieur le Président précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'Adjoint administratif (catégorie C) dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le recrutement de l'agent contractuel sera alors prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/21/02 du 26/01/2021 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SUPPRIME**, à compter du 01/11/2022, un emploi permanent à temps complet, au grade d'Adjoint d'animation (catégorie C) et de créer à la même date, un emploi permanent à temps non complet à raison de 24,50 heures hebdomadaires au grade d'Adjoint d'Animation (catégorie C) (poste RH-310);
- SE RESERVE la possibilité, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de recruter un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-12 de Code Général de la Fonction Publique,
- DIT qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade d'Adjoint d'animation,
- DIT que le régime indemnitaire instauré par la délibération n° C/21/02 du 26/01/2021 sera appliqué,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.



Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_110-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/110 - OBJET: BUDGET EAU REGIE - REGULARISATION DE L'ETAT DE LA DETTE

A la suite d'une vérification de la concordance de l'état de la dette du budget Eau régie entre l'ordonnateur et le comptable public, il apparaît une différence de 13.71 € du capital restant dû au 01/01/2022.

Une note du 12 juin 2014 conjointe du ministère de l'Intérieur et du ministère des finances et des comptes publics rappelle que le conseil de normalisation des comptes publics prévoit pour ce type d'anomalie, lorsque l'exercice est clos, la régularisation par le compte 1068.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

- LU

ID: 021-200070894-20221004-C_22_110-DE

Par conséquent, afin de régulariser cette différence, il est demandé de prendre une délibération autorisant le comptable à pratiquer la régularisation par des écritures d'ordre non budgétaires :

Débit au 1641 : 13.71 €
Crédit au 1068 : 13.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

 AUTORISE le comptable à réaliser la régularisation comptable par opération d'ordre non budgétaire de l'état de la dette du budget Eau régie pour la somme de 13.71 €.



Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_111-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/111 - OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE - REGULARISATION DE L'ETAT DE LA DETTE

A la suite d'une vérification de la concordance de l'état de la dette du budget Assainissement régie entre l'ordonnateur et le comptable public, il apparaît une différence de 932.01 € du capital restant dû au 01/01/2022.

Une note du 12 juin 2014 conjointe du ministère de l'Intérieur et du ministère des finances et des comptes publics rappelle que le conseil de normalisation des comptes publics prévoit pour ce type d'anomalie, lorsque l'exercice est clos, la régularisation par le compte 1068.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_111-DE

Par conséquent, afin de régulariser cette différence, il est demandé de prendre une délibération autorisant le comptable à pratiquer la régularisation par des écritures d'ordre non budgétaires :

Débit au 1641 : 932.01 €
Crédit au 1068 : 932.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le comptable à réaliser la régularisation comptable par opération d'ordre non budgétaire de l'état de la dette du budget Assainissement régie pour la somme de 932.01 €.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_112-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/112 - OBJET: REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES - ANNEE 2022

Il est rappelé que la loi de finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines Communautés de communes et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes. Le montant des ressources de ce fonds est fixé dans la loi de finances. Pour 2012, le fonds a été fixé à 150 millions d'euros puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015. Depuis 2016, le fonds est maintenu à un milliard d'euros.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_112-DE

Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA) en agrégeant richesse de la Communauté de communes et celle de ces communes membres.

Sont contributeurs les intercommunalités et les communes dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen national. Sont bénéficiaires, les intercommunalités et communes en dessous de ce potentiel financier agrégé moyen national, classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte du leur potentiel financier agrégé (20%), du revenu moyen par habitant (60%) et de leur effort fiscal (20%).

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Trois modes de répartition sont prévues :

1. Une répartition dite de droit commun

- Entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF. La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. La contribution des communes membres est égale à la différence entre la contribution de l'ensemble intercommunale et la contribution de l'EPCI.
- Entre les communes membres en fonction des potentiels financiers par habitant et des populations des communes (référence DGF).

2. <u>Une répartition dérogatoire n°1 par délibération prise à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant dans</u> un délai de deux mois à compter de la notification du Préfet

- Entre l'EPCI et ses communes membres : répartition libre mais sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% de la répartition de droit commun et tenant au moins compte des critères de potentiel financier, de revenus et de population.
- Entre les communes membres en fonction au minimum de trois critères c'est-à-dire de leur population, de l'écart du revenu par habitant des communes et du revenu moyen par habitant des communes, du potentiel fiscal ou financier par habitant ainsi que de tout autre critère complémentaire de ressources ou de charges pouvant être choisi par le Conseil Communautaire. Cependant, ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet de minorer ou majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun

3. Une répartition dérogatoire n°2 dite libre

- soit par délibération du Conseil Communautaire prise à l'unanimité dans un délai de deux mois à compter de la notification,
- soit par délibération du Conseil Communautaire prise à la majorité des 2/3 avec l'accord de l'ensemble des Conseils Municipaux dans les deux mois qui suivent la délibération de l'EPCI,
- Entre l'EPCI et ses communes membres : répartition librement fixée ;
- Entre les communes membres : répartition librement fixée.

Si les Conseils Municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir approuvé la délibération du Conseil Communautaire.

Pour l'année 2022, selon la répartition de droit commun, notre ensemble intercommunal est contributeur pour un montant de 1 037 310 € (dont 447 353 € pour la part de la communauté de communes et 589 957 € pour la part des communes membres) car le potentiel financier agrégé par habitant de notre ensemble intercommunal, de 765.06 € est supérieur de 118.26 % par rapport au potentiel fiscal moyen national par habitant (646.91 €).

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

510

ID: 021-200070894-20221004-C_22_112-DE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- RETIENT la répartition dérogatoire n°2 dite libre et dit que la Communauté de communes prend en charge la totalité de la contribution soit 1 037 310 € au titre de de l'année 2022.
- REPARTIT le prélèvement entre 100% pour la Communauté de communes et 0% pour ses communes membres,
- **DEMANDE** une participation des communes au FPIC à hauteur de 50% du montant total du FPIC selon la répartition de droit commun soit 518 655 € par la diminution des attributions de compensation de taxe professionnelle de cette année.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES, POUR COPIE CONFORME, LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ, Pascal GRAPPIN.

D * 24700 *

21100

- 1	
- 1	
- 1	
- 1	U
- 1	\geq
. 1	낔
- 1	=
	O
- 1	ᆔ
	Ď
- 1	\exists
	7
	×
	~
- 1	P
ы	TI
	0
	Z
ы	
	co.
-1	
- 1	m
м	-
п	~
-1	41
м	~
ч	ö
	의
. 1	\approx
- 1	긔
- 1	=
- 1	읙
-1	~
- 1	\triangleright
- 1	Z
-1	Z
-1	m
- 1	m
- 1	12
- 1	23
-1	12
- 1	
-1	ö
. 1	5
- 1	~

518 655,00 € 518 655,00 € 1 037 310,00 €
5 951 00 € 0,57% 4 557,00 € 0,47% 9 514 00 € 0.93%
666,00 e
1.456,00 € 0.14% 1.766,00 € 0.17%
11 486,00 € 1,11% 5 755,00 € 0.55%
20 582,00 € 1,98%
7 930,00 € 0,78% 1 942,00 € 0,19%
16 605,00 € 1,60%
1349,00€ 0,38%
6 390,00 € 0,62%
2934,00 € 0,28%
1 686,00 € 0,16%
17 195.00 € 1.66%
1118,00 0,11%
3 012 00 € 0.29%
7.453,00 € 0,72% 7.923,00 € 0,76%
7.555,00 € 0,73%
FPIC = 1 037 310 € FPIC

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

510

ID: 021-200070894-20221004-C_22_113-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/113 - OBJET: FIXATION DU MONTANT DEFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE - ANNEE 2022

Il est rappelé que la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation, et ce en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette attribution de compensation permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert ou restitution de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_113-DE

Le montant de cette attribution est égal au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes minoré des charges transférées, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées ou restituées afin de permettre le calcul des attributions de compensation selon une méthodologie fixée par la loi.

Il est précisé que pour notre Communauté de communes, la participation des communes aux différents services communs (secrétariat de mairie, autorisation du droit des sols et scolaire) est également déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil communautaire de demander une participation des communes au FPIC 2022 à hauteur de 50% du montant total du FPIC selon la répartition de droit commun soit 518 655 € par une diminution des attributions de compensation de taxe professionnelle de cette année.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 avril 2022 relative aux attributions de compensation provisoire pour l'année 2022,

Vu la délibération du 4 octobre relative à la répartition du FPIC 2022 et la participation des communes membres,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants définitifs des attributions de compensation de taxe professionnelle pour l'année 2022 selon le tableau détaillé en annexe.

Communes	Attribution de compensation	RAPPORT CLECT 2018 (restitution compétence scolaire)	RAPPORT CLECT 2019 (restitution équipements sportifs, bibliothèques, portage repas, eaux pluviales, club jeunes)	Participation Services Communs "droits des sols" Régul Année 2021	Participation Services Communs "droits des sols" Année 2022		Participation Service Commun "Secrétariat de Mairie" forfait 2022	de l'ensemble	Participation Service Commun "Scolaire" année 2022	ACTP DEFINITIVE ANNEE 2022	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
Agencourt	-434 €	0.€	319 €	397 €	-2 341 €			-6 642 €	0€	-8 701 €	-1 069 €	-1 069 €	-1 069 €	-1 069 €	-1 069 €	-1 069 €	-1 143 €	E -1 144 (
Arcenant	-7 237 €	0€	333 €	227 €	-2 373 €	1 1		-6 552 €		-15 602 €	-1 944 €		-1 944 €	-1 944 €	-1 944 €	-1 944 €	-1 969 €	
Argilly	17 140 €	0€	339 €	-54 €	-2 937 €	885 €	-22 911 €	-6 965 €	0 €	-14 503 €	-1 778 €	-1 778 €	-1 778 €	-1 778 €	-1 778 €	-1 778 €	-1 917 €	
Barges	23 339 €	0€	-8 329 €	612 €	-3 092 €			-9 043 €	0€	3 487 €	461 €	461 €	461 €	461 €	461 €	461 €	360 €	361 (
Bévy	-21 602 €	25 580 €	119€	-137 €	-932 €			-1 506 €	-25 580 €	-24 058 €	-3 006 €	-3 006 €	-3 006 €	-3 006 €	-3 006 €	-3 006 €	-3 011 €	-3 011 6
Boncourt Le Bois	16 117 €	0€		-245 €		-657 €	-14 655 €	-4 363 €	0 €	-5 277 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-653 €	-679 €	-680 €
Brochon	105 259 €	92 078 €	-5 527 €	54 €				-15 818 €	-92 078 €	79 928 €	10 048 €	10 048 €	10 048 €	10 048 €	10 048 €	10 048 €	9 820 €	9 820 €
Broindon Chamboeuf	-1 786 € -52 982 €	0 €		4€	-1 308 €			-2 648 €	0€	-7 813 €	-976 €	-976 €	-976 €	-976 €	-976 €	-976 €	-978€	-979 €
Chambolle Musigny	-17 356 €	53 480 €	-1 235 € -1 578 €	73 €	-1 797 €			-3 998 €	-51 585 €	-59 939 €	-7 487 €	-7 487 €	-7 487 €	-7 487 €	-7 487 €	-7 487 €	-7 508 €	-7 509 €
Chaux	4 826 €	0€	19 217 €	-655 €	-2 889 €	F27.5	17.003.6	-7 336 €	-53 480 €	-26 270 €	-3 275 €	-3 275 €	-3 275 €	-3 275 €	-3 275 €	-3 275 €	-3 310 €	
Chevannes	-18 327 €	25 583 €	242 €	-033 €	-2 005 E	-537 €	-17 092 €	-6 042 € -2 063 €	-25 583 €	-3 172 € -20 148 €	-389 €	-389 €	-389 €	-389 €	-389 €	-389 €	-419 €	
Collonges les Bévy	-15 794 €	20 069 €	159 €	-44 €	-626 €			-983 €	-20 069 €	-17 288 €	-2 516 € -2 163 €	-2 516 € -2 163 €	-2 516 €	-2 516 €	-2 516 €	-2 516 €	-2 526 €	-2 526 €
Comblanchien	37 733 €	0€	3 529 €	696 €	-2 564 €	1545€	-46 889 €	-9 626 €	0€	-15 576 €	-1 934 €	-1 934 €	-2 163 € -1 934 €	-2 163 € -1 934 €	-2 163 €	-2 163 € -1 934 €	-2 155 €	-
Corcelles les Cîteaux	150 091 €	0€	-6 913 €	-982 €	-5 759 €		40 003 €	-15 118 €		121 319 €		15 186 €	15 186 €	15 186 €	15 186 €	15 186 €	15 101 €	-1 986 € 15 102 €
Corgoloin	67 355 €	0€	25 431 €	-270 €	-6 742 €			-15 618 €	0€	70 156 €	8 789 €		8 789 €	8 789 €	8 789 €	8 789 €	8711€	
Couchey	229 372 €	137 367 €	-877 €	48 €	-6 571 €			-24 446 €	-137 367 €	197 526 €	24 695 €	24 695 €	24 695 €	24 695 €	24 695 €	24 695 €	24 678 €	24 678 €
Curley	-22 549 €	22 259 €	158 €	-59 €	-825 €			-1 337 €	-22 259 €	-24 612 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 078 €	-3 078 €
Curtil Vergy	-15 961 €	27 318 €	124€					-1 702 €	-27 318 €	-17 539 €	-2 186 €	-2 186 €	-2 186 €	-2 186 €	-2 186 €	-2 186 €	-2 211 €	-2 212 €
Détain Bruant	-21 870 €	26 487 €	42 €	-172 €	-1 230 €			-1 465 €	-26 487 €	-24 695 €	-3 085 €	-3 085 €	-3 085 €	-3 085 €	-3 085 €	-3 085 €	-3 092 €	-3 093 €
pernay sous Gevrey	-3 256 €	0€	-1 628 €	393 €	-999 €			-2 579 €	0€	-8 069 €	-1 010 €	-1 010 €	-1 010 €	-1 010 €	-1 010 €	-1 010 €	-1 004 €	-1 005 €
ixin	97 457 €	101 216 €	-1 897 €	271 €	-5 222 €			-18 945 €	0€	172 880 €	21 689 €	21 689 €	21 689 €	21 689 €	21 689 €	21 689 €	21 373 €	21 373 €
lagey Echezeaux	-15 261 €	0€	302 €	-581 €	-3 303 €			-8 055 €	0€	-26 898 €	-3 344 €	-3 344 €	-3 344 €	-3 344 €	-3 344 €	-3 344 €	-3 417 €	-3 417 €
Gerland	-5 204 €	0€	80 €	278 €	-762 €	434 €	-10 999 €	-1 305 €	0€	-17 478 €	-2 187 €	-2 187 €	-2 187 €	-2 187 €	-2 187 €	-2 187 €	-2 178€	-2 178 €
Sevrey Chambertin	1 763 €	0 €	269 €	-555 €	-2 899 €			-5 618 €	0€	-7 040 €	-884 €	-884 €	-884 €	-884 €	-884 €	-884 €	-868 €	-868 €
Gilly Les Cîteaux	52 543 €	0 €	-21 448 €	-718 €	-11 767 €		49 544 9	-62 289 €	-344 468 €	21 791 €	2 821 €	2 821 €	2 821 €	2 821 €	2 821 €	2 821 €	2 432 €	2 433 €
'Etang Vergy	-31 014 €	31 506 €	442 €	178 €	-4 482 €	2 169 €	-40 765 €	-12 143 €	0€	-2 058 €	-231 €	-231 €	-231 €	-231 €	-231 €	-231 €	-336 €	
lagny Les Villers	5 160 €	0€	162 €	105 €	1536.6			-2 215 €	-31 506 €	-33 153 €	-4 139 €	-4 139 €	-4 139 €	-4 139 €	-4 139 €	-4 139 €	-4 159 €	1000
larey Les Fussey	4 029 €	0€	39 €	164 €	-1 536 € -298 €	2 024 €	-5 362 €	-3 430 €	0€	461 €		63 €	63 €	63 €	63 €	63 €	41 €	
fessanges	-40 586 €	31 654 €	592 €	204.0	-256 €	2 024 €	-5 302 €	-1 186 € -2 164 €	-31 654 €	-590 € -42 158 €	-74 € -5 267 €	-74 € -5 267 €	-74€	-74€	-74€	-74 €	-73 €	_
leuilley	510 €	0€	305 €	712 €	-1 656 €			-5 787 €	0€	-5 916 €	-735 €	-735 €	-5 267 € -735 €	-5 267 € -735 €	-5 267 € -735 €	-5 267 € -735 €	-5 278 € -753 €	
Norey Saint Denis	75 113 €	94 040 €	-3 571 €	-278 €	-4 100 €			-14 598 €		52 566 €	6 619 €	6 619 €	6 619 €	6 619 €	6 619 €	6 619 €	6 426 €	
oiron sous Gevrey	-5 103 €	0€	-10 150 €	112€	-5 226 €			-15 101 €		-35 468 €	-4 392 €	-4 392 €	-4 392 €	-4 392 €	-4 392 €	-4 392 €	-4 558 €	-4 558 €
uits St Georges	1 365 277 €	0€	16 813 €					-115 349 €	0€	1 266 741 €		158 461 €	158 461 €	158 461 €	158 461 €	158 461 €	157 987 €	
remeaux Prissey	3 933 €	0 €	259 €	991 €	-2 249 €	-7 378 €	-37 292 €	-6 657 €	0€	-48 393 €	-5 982 €	-5 982 €	-5 982 €	-5 982 €	-5 982 €	-5 982 €	-6 250 €	-6 251 €
uincey	252 €	0€	326 €	-118 €	-2 568 €	-6 340 €	-22 911 €	-6 972 €	0€	-38 331 €	-4 783 €	-4 783 €	-4 783 €	-4 783 €	-4 783 €	-4 783 €	-4 816 €	-4 817 €
eulle Vergy	-19 940 €	22 777 €	207 €	-97 €	-834 €			-1 707 €	-22 777 €	-22 371 €	-2 785 €	-2 785 €	-2 785 €	-2 785 €	-2 785 €	-2 785 €	-2 830 €	-2 831 €
t Bernard	-3 358 €	0 €	284 €	-80 €	-2 272 €	909 €	-15 325 €	-4 753 €	0€	-24 595 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 076 €	-3 069 €	-3 070 €
aint Philibert	2 380 €	0€	-3 370 €	101 €	-2 667 €			-8 086 €	0 €	-11 642 €	-1 434 €	-1 434 €	-1 434 €	-1 434 €	-1 434 €	-1 434 €	-1 519 €	-1 519 €
aulon la Chapelle aulon la rue	158 693 €	0€	-6 628 €	-709 €	-6 223 €			-18 094 €	0€	127 039 €	15 905 €	15 905 €	15 905 €	15 905 €	15 905 €	15 905 €	15 804 €	15 805 €
C Zi ni i ni		0€	-5 539 €	-150 €	-2 965 €			-10 098 €	0€	-17 603 €	-2 157 €	-2 157 €	-2 157 €	-2 157 €	-2 157 €	-2 157 €	-2 330 €	-2 331 €
egrois	-2 838 € -12 079 €	0 €	-4 718 € 247 €	333 €	-2 478 €			-5 059 €	0€	-14 760 €	-1 841 €	-1 841 €	-1 841 €	-1 841 €	-1 841 €	-1 841 €	-1 857 €	-1 857 €
emezanges	-18 548 €	16 573 €	-217 €	102 €	-336 €			-673 €	-13 720 €	-12 739 €	-1 590 €	-1 590 €	-1 590 €	-1 590 €	-1 590 €	`-1 590 €	-1 599 €	-1 600 €
Nicolas Les Cîteaux	15 516 €	0€	279 €	5€	-388 €			-1 042 €	-16 573 €	-20 190 €	-2 524 €	-2 524 €	-2 524 €	-2 524 €	-2 524 €	-2 524 €	' -2 523 €	-2 523 €
ernant	-5 106 €	19 538 €	-367 €					-5 410 € -1 280 €	0€	10 385 €	1 293 €	1 293 €	1 293 €	1 293 €	1 293 €	1 293 €	1 313 €	1 314 €
rcy	-23 087 €	24 126 €	-1 554 €	-53 €	-622 €			-1 280 € -1 553 €	-19 538 € -24 126 €	-6 753 € -26 869 €	-845 €	-845 €	-845 €	-845 €	-845 €	-845 €	-841 €	-842 €
al Forêt	-48 522 €	50 023 €	-1 063 €	-158 €	-1 650 €			-3 403 €	-50 023 €	-26 869 € -54 796 €	-3 355 € -6 846 €	-3 355 € -6 846 €	-3 355 €	-3 355 €	-3 355 €	-3 355 €	-3 369 €	-3 370 €
llars Fontaine	-1 168 €	0€	80 €	-193 €	-816 €			-1 899 €	-50 023 €	-3 996 €	-6 846 €	-6 846 €	-6 846 €	-6 846 €	-6 846 € -498 €	-6 846 €	-6 860 € -504 €	-6 860 € -504 €
llebichot	-18 519 €	0 €	249 €	281€	-1 959 €		-21 906 €	-4 102 €	0€	-45 705 €		-5 702 €	-5 702 €	-5 702 €	-5 702 €	-498 € -5 702 €	-504 €	-504 €
llers La Faye	-3 495 €	0€	255 €	33 €	-2 187 €	451 €	-23 734 €	-5 241 €	0€	-33 918 €		-4 227 €	-4 227 €	-4 227 €	-4 227 €	-4 227 €	-4 278 €	-5 747 €
lly Le Moutier	11 829 €	0€	226 €			-95 €	-16 452 €	-4 270 €	0€	-8 762 €		-1 097 €	-1 097 €	-1 097 €	-1 097 €	-1 097 €	-1 090 €	-1 090 €
osne Romanée	-4 503 €	0€	224 €	140 €	-2 181 €	-2 195 €	-29 005 €	-8 452 €		-45 972 €	-5 738 €	-5 738 €	-5 738 €	-5 738 €	-5 738 €	-5 738 €	-5 772 €	-5 772 €
ougeot	-3 729 €	0€	51 171 €	0€				-5 869 €	0€	41 573 €	5 221 €	5 221 €	5 221 €	5 221 €	5 221 €	5 221 €	5 123 €	
DTAL		1 231 447 €	34 400 €	0€	-122 331 €	-8 534 €	-325 298 €	-518 655 €	-1 130 231 €	1 264 436 €		158 971 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	155 307 €	1000

ACTP A REVERSER	2 165 852 €	271 251 €	271 251 €	271 251 €	271 251 €	271 251 €	271 251 €	269 169 €	269 177 €
ACTP A PERCEVOIR	-901 416 €	-112 280 €	-112 280 €	-112 280 €	-112 280 €	-112 280 €	-112 280 €	-113 859 €	-113 877 €
TOTAL	1 264 436 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	158 971 €	155 310 €	155 300 €

ID: 021-200070894-20221004-C_22_114-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Département de la CÖTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT. Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT. Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD. Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE. Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/114 - OBJET : BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE GILLY LES CITEAUX II - DECISION **MODIFICATIVE N°1/2022**

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la nouvelle répartition des frais de structure d'administration générale.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_114-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

		Section de For	oction	nement	
	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère générale	1 015.00 €	042	Opération d'ordre entre section	1 020.00 €
65	Charges de gestion courante	5.00€			
	TOTAL DEPENSES	1 020.00 €	-	TOTAL RECETTES	1 020.00 €

		Section d'Inves	stisse	ement			
	Dépenses		Recettes				
040	Opération d'ordre entre section	1 020.00 €	16	Emprunt	1 020.00 €		
	TOTAL DEPENSES	1 020.00 €		TOTAL RECETTES	1 020,00 €		

ID: 021-200070894-20221004-C_22_115-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET. Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/115 - OBJET : BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE NUITS SAINT GEORGES - DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la nouvelle répartition des frais de structure d'administration générale et des frais d'enquête publique.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_115-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°2/2022 suivante :

		Section de For	ction	nement	
	Dépenses			Recettes	y_1 =
011	Charges à caractère générale	14 260.00 €	042	Opération d'ordre entre section	14 265.00 €
65	Charges de gestion courante	5.00 €			
	TOTAL DEPENSES	14 265.00 €		TOTAL RECETTES	14 265.00 €

	Section d'Investissement									
	Dépenses		Recettes							
040	Opération d'ordre entre section	14 265.00 €								
16	Emprunt	- 14 265.00€								
2 -	TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0,00€						

ID: 021-200070894-20221004-C_22_116-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rèmi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/116 - OBJET: BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE GEVREY-CHAMBERTIN - DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la nouvelle répartition des frais de structure d'administration générale.

ID: 021-200070894-20221004-C_22_116-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022



Affiché le 07/10/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

		Section de For	nction	nement			
	Dépenses		Recettes				
011	Charges à caractère générale	1 550.00 €	042	Opération d'ordre entre section	1 550.00 €		
	TOTAL DEPENSES	1 550.00 €		TOTAL RECETTES	1 550.00 €		

		Section d'Inves	stisser	ment	
	Dépenses			Recettes	
040	Opération d'ordre entre section	1 550.00 €	16	Emprunt	1 550.00 €
	TOTAL DEPENSES	1 550.00 €		TOTAL RECETTES	1 550,00 €

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_117-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/117 - OBJET: BUDGET ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE MOREY SAINT DENIS - DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la nouvelle répartition des frais de structure d'administration générale.

ID: 021-200070894-20221004-C_22_117-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

		Section de Fon	ction	nement	
	Dépenses			Recettes	
011	Charges à caractère générale	7 215.00 €	042	Opération d'ordre entre section	7 220.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5.00 €			
	TOTAL DEPENSES	7 220.00 €		TOTAL RECETTES	7 220.00 €

	Section d'Investissement									
	Dépenses		Recettes							
040	Opération d'ordre entre section	7 220.00 €	16	Emprunt	7 220.00 €					
	TOTAL DEPENSES	7 220.00 €		TOTAL RECETTES	7 220,00 €					



Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_118-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Domínique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT. Valérie DUREUIL. Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier DJEMALI. Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT. Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD. Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE. Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET. Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/118 - OBJET: BUDGET SERVICE COMMUN SCOLAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la nouvelle répartition des frais de structure d'administration générale ainsi que des travaux de toiture et des portes de l'école de Brochon.

ID: 021-200070894-20221004-C_22_118-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

	5	Section de Fonctionn	ement		
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère générale	12 075.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	- 12 075.00 €			
	TOTAL DEPENSES	0.00 €	TOTAL RECETTES	0.00€	

Section d'Investissement								
Dépenses				Recettes				
21	Immobilisation corporelle	- 12 075.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	12 075.00 €			
45811	Opération compte de tierce école de Brochon	60 050.00 €	45821	Opération compte de tierce école de Brochon	60 050.00 €			
	TOTAL DEPENSES	47 975.00 €		TOTAL RECETTES	47 975,00 €			

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_18_119-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/119 - OBJET: BUDGET DECHETS - DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la mise en place d'un complément indemnitaire pour les agents de droit privé.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_18_119-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°2/2022 suivante :

	Section d'Exploitation							
Dépenses				Recettes				
012	Charges de personnel	6 460.00 €	77	Produit exceptionnel	6 460.00 €			
	TOTAL DEPENSES	6 460.00 €		TOTAL RECETTES	6 460.00 €			

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLOW

ID: 021-200070894-20221004-C_22_120-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT,
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/120 - OBJET: BUDGET EAU REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la mise en place d'un complément indemnitaire pour les agents de droit privé.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_120-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°2/2022 suivante :

Section d'Exploitation							
Dépenses			Recettes				
012	Charges de personnel	3 800.00 €	70	Produit du domaine	3 800.00 €		
	TOTAL DEPENSES	3 800.00 €	- 1	TOTAL RECETTES	3 800.00 €		

ID: 021-200070894-20221004-C_22_121-DE

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/121 - OBJET: BUDGET EAU DSP - DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de régularisation des écritures d'amortissement.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLOW

ID: 021-200070894-20221004-C_22_121-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

	Section d'Exploitation								
Dépenses			Recettes						
042	Opération d'ordre en section		19 565.00 €	042	Opération d'ordre en section		15.00 €		
67	Produit exceptionnel	-	19 565.00 €	042	Opération d'ordre en section	1.4	15.00 €		
	TOTAL DEPENSES		0.00€		TOTAL RECETTES		0.00€		

		Section d'inv	estis	sement		
Dépenses			Recettes			
040	Opération d'ordre en section	15.00€	040	Opération d'ordre en section	19 565.00 €	
040	Opération d'ordre en section	- 15.00€				
23	Immobilisation en cours	19 565.00 €				
	TOTAL DEPENSES	19 565.00 €		TOTAL RECETTES	19 565.00 €	

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_122-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS; Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT : Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/122 - OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE - DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de régularisation des écritures d'amortissement et du complément de régime indemnitaire pour les agents de droits privés.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLOW

ID: 021-200070894-20221004-C_22_122-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n°2/2022 suivante ;

			Section d'E	xploi	tation	
Dépenses			Recettes			
012	Charges de personnel		1 160.00 €	042	Opération d'ordre entre section	4 105.00 €
65	Autres charges de gestion courante		23 000.00 €	77	Produits exceptionnels	23 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	-	41 055.00 €			
042	Opération d'ordre entre section		44 000.00 €			2.0
	TOTAL DEPENSES		27 105.00 €		TOTAL RECETTES	27 105.00 €

	Section d'investissement								
Dépenses			Recettes						
040	Opération d'ordre entre section	4 105.00 €	040	Opération d'ordre entre section	44 000.00 €				
020	Dépenses imprévues	39 895.00 €							
	TOTAL DEPENSES	44 000.00 €		TOTAL RECETTES	44 000.00 €				

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_123-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/123 - OBJET: BUDGET ENERGIE CHAMBOEUF - DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte d'une régularisation des produits à recevoir.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_123-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1/2022 suivante :

	Section d'Exploitation							
Dépenses			Recettes					
011	Charges à caractère générale	50.00 €						
67	Charges exceptionnelles	-50.00 €						
	TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0.00€				

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_124-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022 **SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, DJEMALI, Danielle BELORGEY, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT. Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT. Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD. Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE. Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/124 - OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2/2022

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte de la notification du FPIC, l'ajustement des attributions de compensation, des dépenses non prévues au budget ainsi que les travaux de la salle Omnisport à la suite des dégâts des eaux.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

SLO

ID: 021-200070894-20221004-C_22_124-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité ;

- ADOPTE la décision modificative n°2/2022 suivante :

	Section de Fonctionnement								
	Dépenses			Recettes					
014	Atténuation de charges	-25 861.00 €	70	Produit du domaine	-139 844.00 €				
65	Autres charges de gestion courante	16 000.00 €	73	Impôts et taxes	3 186.00 €				
022	Dépenses imprévues	16 934.00 €	77	Produits exceptionnels	174 350.00 €				
023	Virement à la section d'investissement	35 054.00 €	042	Opération d'ordre entre section	4 435.00 €				
	TOTAL DEPENSES	42 127.00 €		TOTAL RECETTES	42 127.00 €				

		Section d'inve	estisse	ement		
	Dépenses		Recettes			
21	Immobilisation corporelle	225 620.00 €	024	Cession	1.00 €	
040	Opération d'ordre de section à section	4 435.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	35 054.00 €	
			16	Emprunt	195 000.00 €	
	TOTAL DEPENSES	230 055.00 €		TOTAL RECETTES	230 055.00 €	

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 021-200070894-20221004-C_22_125-DE

Département de la CÔTE-D'OR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Arrondissement

de BEAUNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convocation du 28 septembre 2022

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

MEMBRES TITULAIRES: Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, François MARQUET, Philippe BALIZET, Roland RUFFIN (en remplacement de Gérard FRICOT), Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sophie GALLOIS, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Michel CADOUX, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Roger FORTEMAISON (en remplacement de Christian HOQUET), Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE (jusqu'à la délibération C/22/104), Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/115), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSÉS: Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Gérard FRICOT, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Malika AMINI, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENT: Thomas CAGNIANT.

POUVOIRS:

Gilles SEGUIN a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.
Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.
Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Daniel CARRASCO.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL.

C/22/125 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport, présenté au Conseil communautaire, fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 021-200070894-20221004-C_22_125-DE

Le présent rapport d'activités a ainsi pour objet de donner une vision d'ensemble des actions engagées ou conduites en 2021, en vue d'informer les communes membres.

Dans un souci de transparence et de lisibilité, il permet donc de présenter l'Intercommunalité, et de revenir sur ses principales réalisations 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

 PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.